



PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 1'800'000.- pour l'aménagement d'une place publique au Parc scientifique et technologique (PST)

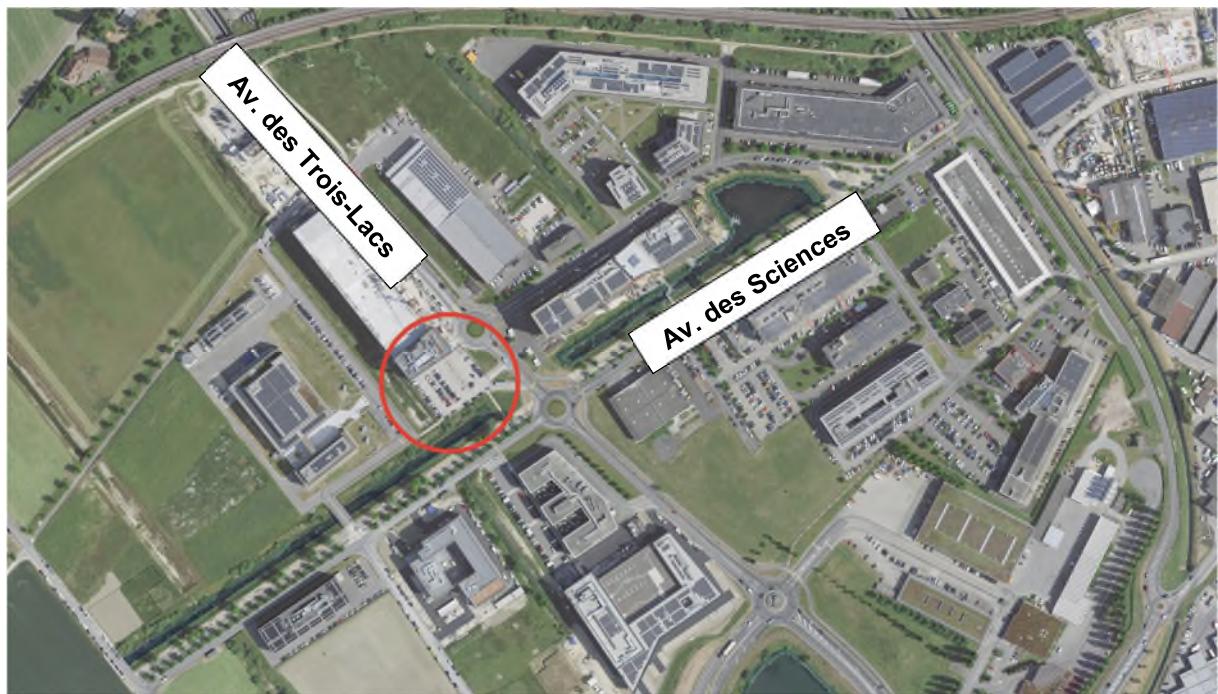


Figure 1: Orthophoto présentant la localisation

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le Parc scientifique et technologique (PST) est situé à la périphérie sud de la ville, le long de la voie de chemin de fer Lausanne – Yverdon-les-Bains et de l'autoroute A1 et en frange de la zone agricole.

Il représente un secteur stratégique pour le développement d'Yverdon-les-Bains, en offrant un grand potentiel pour la création d'un pôle d'activités centré sur les hautes technologies : mécanique de précision, technologies de l'information, micro-électronique et technologies médicales. Il se développe dans un contexte paysager de qualité, grâce à la réalisation de la structure des aménagements paysagers et des cheminements de mobilité douce avant l'arrivée des entreprises.

Le projet de place publique au cœur du PST est prévu par le plan partiel d'affectation (PPA) qui régit l'ensemble du site. Se développant sur près de 3'800 m², ce projet est l'opportunité d'aménager une place publique d'envergure, d'une surface supérieure à la Place Pestalozzi (env. 2'700 m²). Cette place s'inscrit à la jonction de deux aires de services A (bâtiment Explorit) et B (bâtiment Forum et parking silo). Elle vise à renforcer le lien entre ces deux aires de services. Le projet proposé a donc été planifié en coordination avec le projet de franchissement de l'Avenue des Trois-Lacs (APA). Bien qu'étroitement liés, la place publique et le franchissement de l'APA font l'objet de deux projets distincts pour les raisons suivantes :

- Les deux projets sont financés différemment ;
- Le projet de place publique est soumis à la procédure de permis de construire (art. 103 ss de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions - LATC, en lien avec l'article 13 al. 2 de la loi sur les routes – LRou), alors que le projet de franchissement de l'APA est soumis à la procédure de plan routier (art. 13 al. 1 LRou);
- Les projets suivent des temporalités de développement différentes.

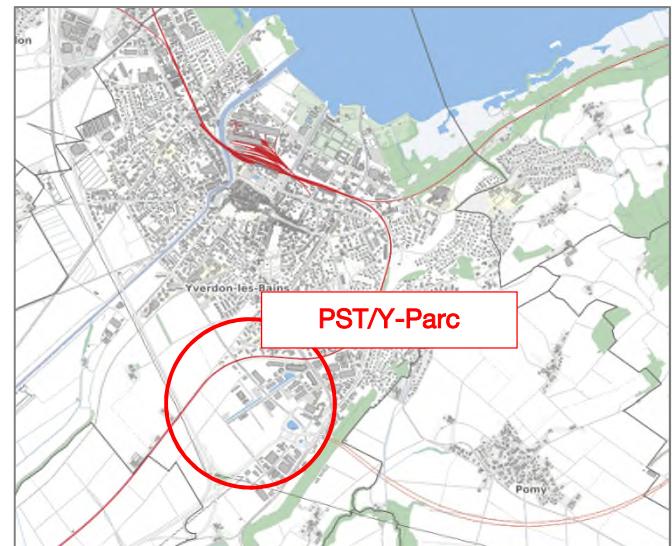


Figure 2: Localisation du PST au sein de la Ville

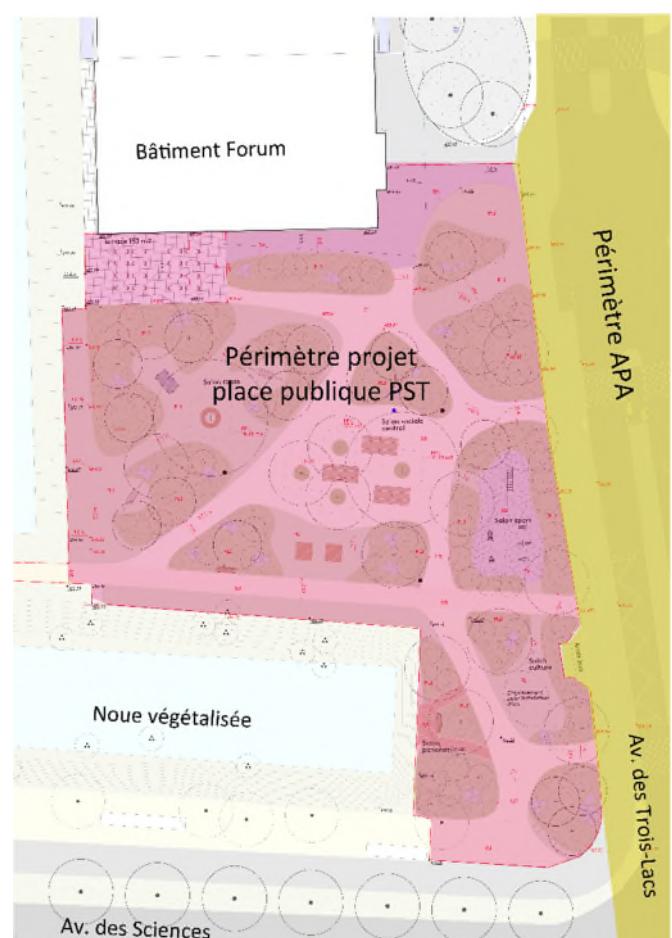


Figure 3: Périmètres du projet de place publique et périmètre du franchissement APA

1. Projet de place publique du PST

Le projet de place publique se fonde sur le plan partiel d'affectation en vigueur, une vision directrice, ainsi que sur le plan directeur des espaces publics (PDEP) et il tient compte des éléments déterminants du site.

1.1 Plan partiel d'affectation (PPA) « Parc scientifique et technologique »

Le site est régi par le plan partiel d'affectation « Parc scientifique et technologique » (ci-après : le PPA), en vigueur depuis le 30 octobre 2014.

Le projet de place publique a été développé conformément aux articles 6.9 et 8.3 du règlement du PPA (ci-après : RPPA), qui concernent tout particulièrement ce projet :

Mouvements de terrain	6.9	al. 1	Les remblais ou les déblais, ainsi que les murs de soutènement ou les talus sont interdits.
		al. 2	La Municipalité peut exceptionnellement les autoriser pour autant que l'horizontalité du site soit respectée et que les raccords aux parcelles voisines soient imperceptibles.
		al. 3	Les équipements liés à la gestion de l'eau à ciel ouvert sont réservés.
Place publique	8.3	al. 1	Une Place publique centrale unifie l'aire de services (A et B) et reçoit l'interface de transports. Son étendue sur le plan est indicative.
		al. 2	Les espaces libres de l'aire de services et la place font l'objet d'un projet unique qui garantit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ une conception paysagère de haute qualité ; ▪ l'accessibilité au public ; ▪ le statut de zone de rencontre de la partie carrossable ; ▪ une relation spatiale de qualité avec le rez-de-chaussée des bâtiments.
		al. 3	Des constructions de peu d'importance y sont autorisées.

Figure 4: Extraits du RPPA

1.2 Vision directrice de la mobilité et de l'aménagement urbain pour le PPA « PST – Parc scientifique et technologique »

Plusieurs évolutions sont survenues depuis l'entrée en vigueur du PPA, notamment dans le domaine de la mobilité. Une vision directrice a été élaborée, avec l'objectif de prendre en compte ces nouveaux éléments, en complétant et précisant le PPA, sans pour autant remettre en question les plan et règlement en vigueur. Elle traite essentiellement d'éléments liés à la mobilité et aux espaces publics. Ce document, daté de juillet 2025 et figurant en Annexe 1 du présent préavis, s'insère ainsi en tant qu'appui et en tant que complément au PPA et de son règlement le RPPA. Son ambition principale est celle de fédérer les acteurs publics et privés autour d'une vision de développement cohérente et conforme à son règlement en vigueur.

A cet égard, un projet de halte CFF est prévu à l'horizon 2030-2035 en limite nord du Parc scientifique et technologique (cf. préavis PR25.45PR, du 18 décembre 2025). Il générera des flux de voyageurs qui pourront irriguer le parc en utilisant le réseau des voies de mobilité douce qu'il s'agira de relier à des espaces publics et à des lieux de vie. La place publique, objet du présent préavis, représente ainsi une articulation majeure au sein de ce système pour laquelle la Vision directrice identifie les enjeux suivants :

- **Aménager le secteur comme interface multimodale**
 - développer ce point de destination, stationnement vélos ;
 - développer le réseau de transports publics (lignes, arrêts) ;
 - aménager le franchissement de l'APA pour favoriser les mobilités douces.
 - **Aménager la place comme le cœur d'Y-Parc**
 - identifier et élaborer un concept d'aménagement de la place ;
 - incorporer différents usages dans un espace restreint (lieu de rencontre, de passage, de consommation).

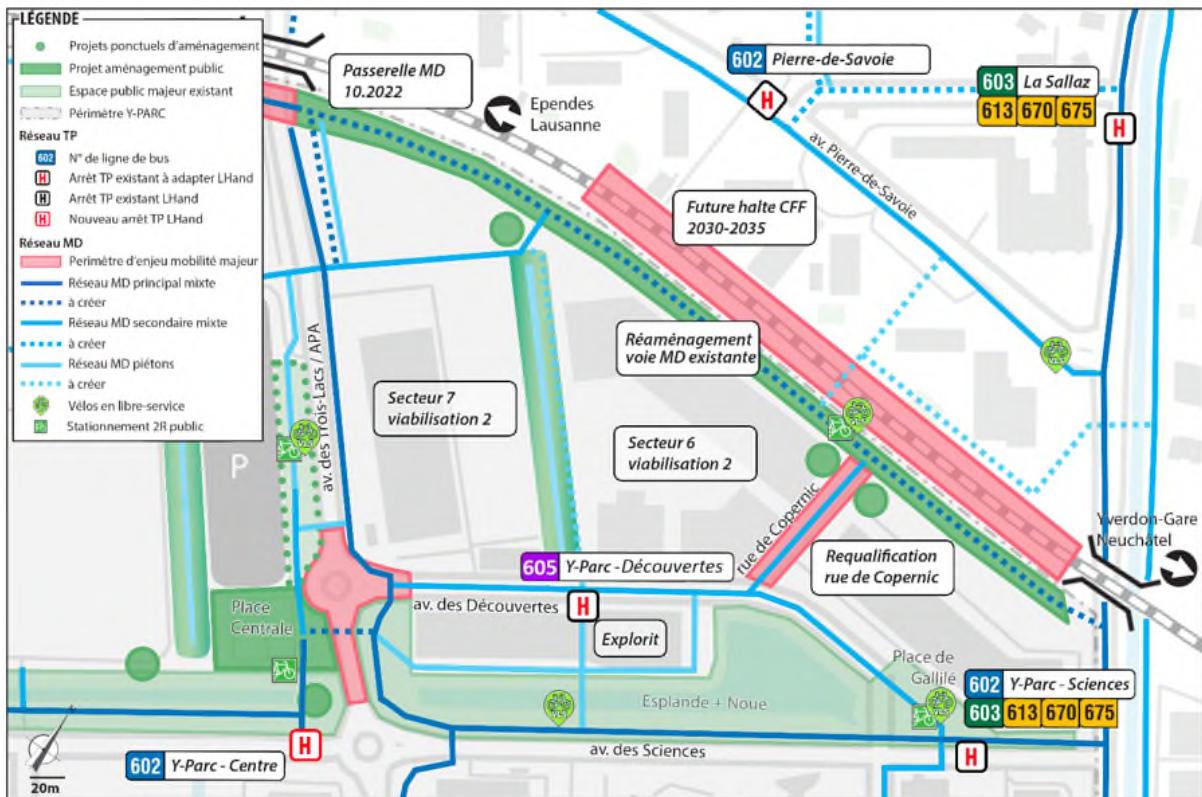


Figure 5: Zoom sur la halte CFF et ses environs à l'horizon 2030-35 selon la Vision directrice

1.3 Plan directeur des espaces publics

Le Plan directeur des espaces publics (PDEP), développé entre 2020 et 2024, et adopté par la Municipalité le 18 décembre 2024 (cf. préavis PR 25.28PR concernant une demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'330'000.- pour la première phase de mise en œuvre du Plan directeur des espaces publics (PDEP) durant la période 2025-2029, accepté par le Conseil communal le 6 novembre 2025) fait lui aussi mention de la place publique du PST. Pour rappel, ce document permet de tracer des objectifs pour planifier plus de 150 espaces publics de manière cohérente dans l'ensemble de la ville. Il prévoit que chaque espace public majeur intègre quatre axes thématiques dans sa programmation : l'accès à la nature, à la culture, à l'activité physique et le renforcement de la cohésion sociale.

La programmation de cette place se base également sur une **étude sociologique** effectuée en 2024 par la HETS de Genève et présentée en Annexe 2 du présent préavis. Cette étude a

permis de préciser considérablement les enjeux et les objectifs liés à ce projet. Au terme d'une analyse fine, cette étude sociologique énonce les recommandations ci-dessous.

Cette même étude relève également la nécessité de créer et développer sur le PST des espaces publics dont l'accès est gratuit.

En articulant proximité à l'eau, aux végétaux, mobilier urbain mobile et/ou modulable et ouverture à différents acteurs de la ville, l'espace central devrait répondre aux principales attentes exprimées par les usager.e.s, à savoir :

- Protéger des aléas climatiques : pluie, soleil et, si possible, vent. Bénéficier de dispositifs d'ombrages (implantation d'arbres et/ou d'une halle). Intégrer de larges panneaux sur les contours de la place, permettant à la fois de réduire la vue et le bruit du trafic routier, et de s'en servir comme supports à diverses expositions destinées aux publics du Parc.
- Aménager différentes assises où il sera possible de manger seul ou en petits groupes. Privilégier des assises et tables en bois ou dans des matériaux isolants.
- Accéder à un ou plusieurs emplacements de restauration rapide : soit sous forme de places de parking pour food-truck, soit sous forme de conteneur(s) aménagé(s) (et réaménageable selon les évolutions de la place). Ces emplacements pourraient être partagés avec des associations de la ville.
- Devenir un lieu de rassemblement lors de certains événements durant les temps forts de l'année (fêtes ; offres de restauration exceptionnelles ; activités sportives ; etc.).
- Favoriser la mise en cohérence visuelle du site. Le design de la place devra s'inscrire dans la continuité des autres aménagements réalisés sur site (abris bus, halte CFF, installations sportives, etc.). Leur design participera à fonder une même identité esthétique du site.

Figure 6 : Extrait de l'étude sociologique

1.4 Eléments déterminants du site

Le bâtiment Explorit est implanté sur l'aire de service A, du côté est de l'APA, en lien avec la nouve paysagère, avec ses terrasses et sa programmation. Sur l'aire de service B le bâtiment Forum a été construit plus récemment ; il accueille un restaurant au niveau du rez-de-chaussée ainsi qu'une terrasse donnant directement sur la place. Les étages supérieurs hébergent divers services, dont une clinique, un hôtel et des salles de conférence. Un parking silo destiné aux entreprises du PST et à ses visiteurs est implanté au nord, dans le prolongement du bâtiment Forum.

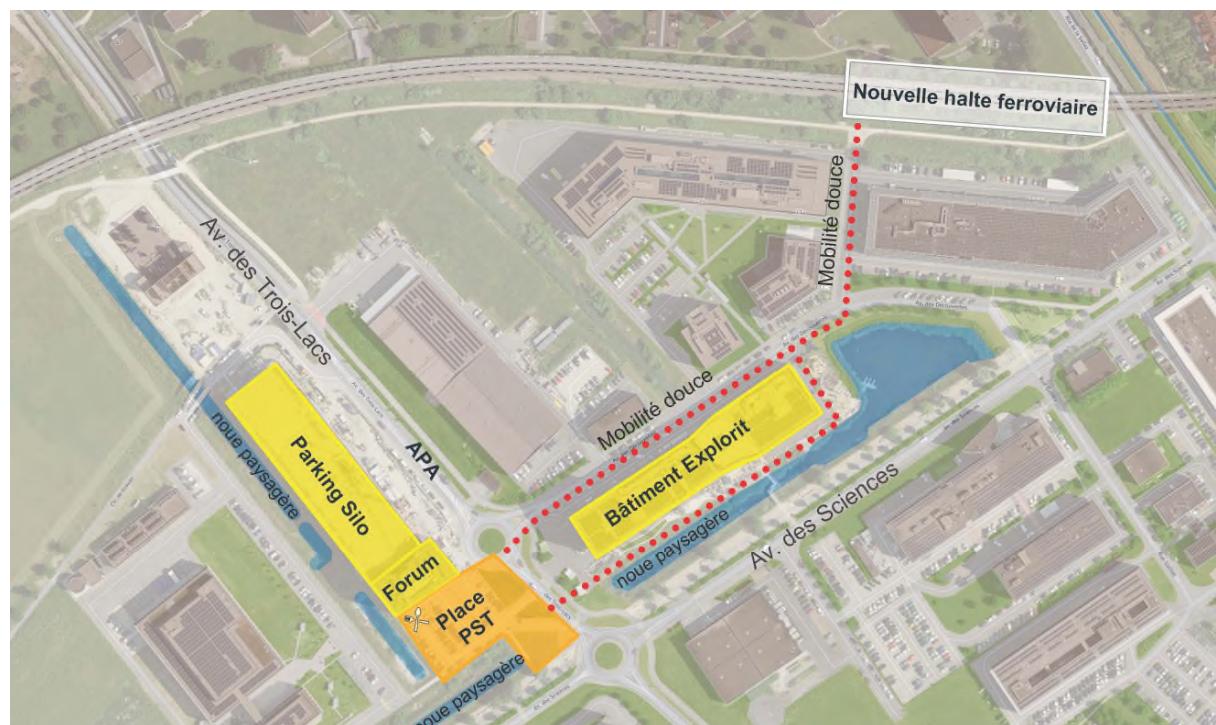


Figure 7: Contexte et périmètres de réflexion pour le projet de franchissement de l'APA - MEI

Comme indiqué plus haut, la place publique du PST sera située sur les axes de mobilité douce reliant la halte CFF au reste du parc. Il s'agit donc de sécuriser le franchissement de l'APA pour fluidifier les flux de piétons et de vélos. Le projet de franchissement de l'APA prévoit plusieurs passages piétons de part et d'autre des arrêts de bus, placés de manière à interrompre le trafic sur l'APA lorsque le bus est à l'arrêt. Ce projet a été mené de manière coordonnée avec le projet d'aménagement de la place publique. Il sera présenté ultérieurement au Conseil communal par préavis séparé.

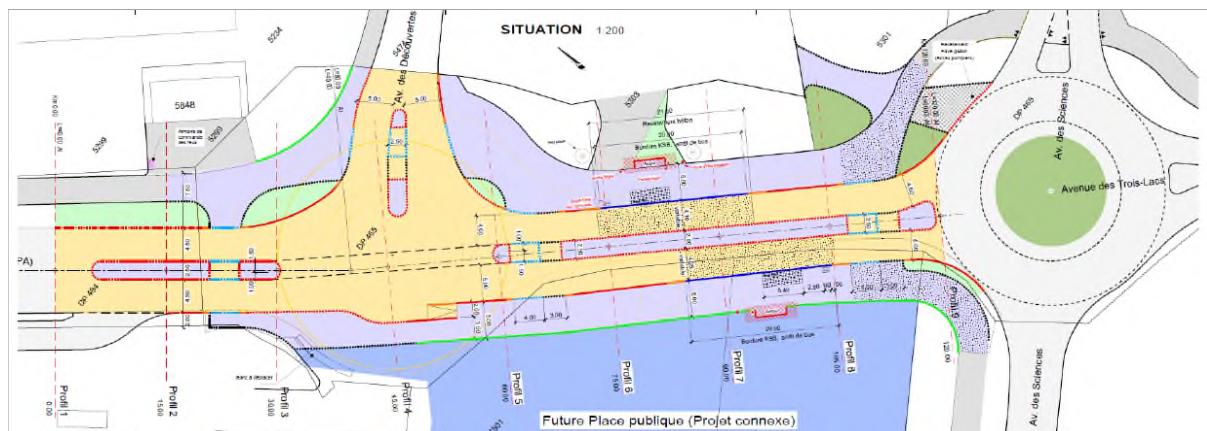


Figure 8: Projet de franchissement de l'APA - MEI

A noter que l'espace prévu pour la place publique a servi d'aire de stationnement durant les travaux liés au parking silo. Cet espace est actuellement libéré de tout stationnement et prêt à être réaménagé.

1.5 Enjeux de l'aménagement de la place publique

La réalisation d'une nouvelle place publique au sein du PST répond à de multiples enjeux. Pour ce faire, le projet s'appuie sur les quatre composantes mentionnées dans le plan directeur des espaces publics, à savoir : culture, nature, mouvement et cohésion sociale.

Le nouvel espace aménagé s'intégrera dans son environnement proche et plus particulièrement avec les aménagements prévus par le projet de franchissement de l'APA. À ce titre, les revêtements des cheminements seront réalisés de manière cohérente avec les autres chemins de mobilité douce déjà réalisés sur le PST.

Le projet vise également à renforcer la présence de la végétation sur le site. La plantation de grands arbres offrira de l'ombrage et de la biodiversité afin de lutter contre les îlots de chaleur. Les noues et la végétation déjà existantes ont été prises en compte afin d'être valorisées. Les aménagements prévus permettront d'accueillir un public diversifié : employé·es travaillant sur le site, familles venues visiter Explorit, population du quartier voisin venue y faire ses courses, s'y promener ou s'y divertir. Ainsi, le mobilier urbain, les assises et les équipements pour les loisirs et le sport seront installés de manière à créer des ambiances diversifiées : intimistes, plus ouvertes ou favorisant des vues sur les noues, etc.

Le projet fait également office d'interface entre les aménagements paysagers et le bâti existant en proposant, notamment, une terrasse extérieure pour le restaurant du bâtiment Forum. Il permet l'intégration des quatre composantes liées aux espaces publics citées ci-dessous.

1.6 Éléments du projet de place publique



Figure 9: Plan général du projet d'aménagement (cf. Annexe 4)



Figure 10: Coupe longitudinale du bâtiment Forum à la noue Sud (cf. Annexe 4)



Figure 11: Coupe transversale, de l'Avenue de Trois-Lacs à la noue Ouest (cf. Annexe 4)

Le projet développé mise sur une arborisation dense de l'ensemble de la place et la plantation de grands arbres. Sous cette canopée, une série de buttes végétalisées délimiteront des « salons » à l'air libre, qui offriront diverses ambiances plus ou moins intimes. Ces espaces seront reliés par un réseau de cheminements de mobilité douce. Les revêtements de sols offriront une gradation allant du stabilisé, adapté aux personnes à mobilité réduites (PMR), à la prairie fleurie, en passant par du gravier planté. Une attention particulière sera portée à la définition claire des itinéraires PMR traversant le site, afin que ceux-ci soient bien identifiables par des personnes malvoyantes.

Certains chemins prendront la forme d'une allée centrale en grave, alors que d'autres se présenteront tels des sentiers de moindre importance.

A la fraîcheur des grands arbres, des sous-espaces seront aménagés selon les quatre thématiques propres aux espaces publics : nature, culture, mouvement et cohésion sociale. Ils accueilleront ainsi différents types de mobilier urbains et d'équipements, en réponse à leur thématique propre.

L'espace voué à renforcer la cohésion sociale prendra place au centre, puisqu'il invitera aux rencontres et au partage. Il sera identifié et valorisé grâce à un arbre majeur qui se distinguera par sa taille et son essence. A proximité, un espace de jeux pour les plus jeunes complétera cette proposition.

En plus des quatre thématiques citées, des « salons » privilégiant le calme et le repos seront créés, à distance des axes de circulation, afin de répondre pleinement aux besoins identifiés au travers de l'étude sociologique.

Le projet est développé en offrant une large place à la nature et à la biodiversité, dans une vision à long terme. Ainsi, les généreuses fosses de plantations et le choix d'essences indigènes et résilientes au changement climatique permettront de favoriser la biodiversité et d'offrir les conditions favorables à un développement optimal de la végétation plantée.

Les buttes créées ne dépasseront pas une hauteur de 1,20 m et seront recouvertes de végétation basse ou de prairie fleurie. Elles permettront à la fois de modeler le terrain, de créer des sous-espaces avec des ambiances spécifiques, mais également d'y adosser des assises et/ou équipements. Ainsi, en position assise, le/la visiteur·se trouvera partiellement protégé·e des regards, alors qu'en position debout la visibilité au loin sera maintenue, favorisant le sentiment de sécurité.

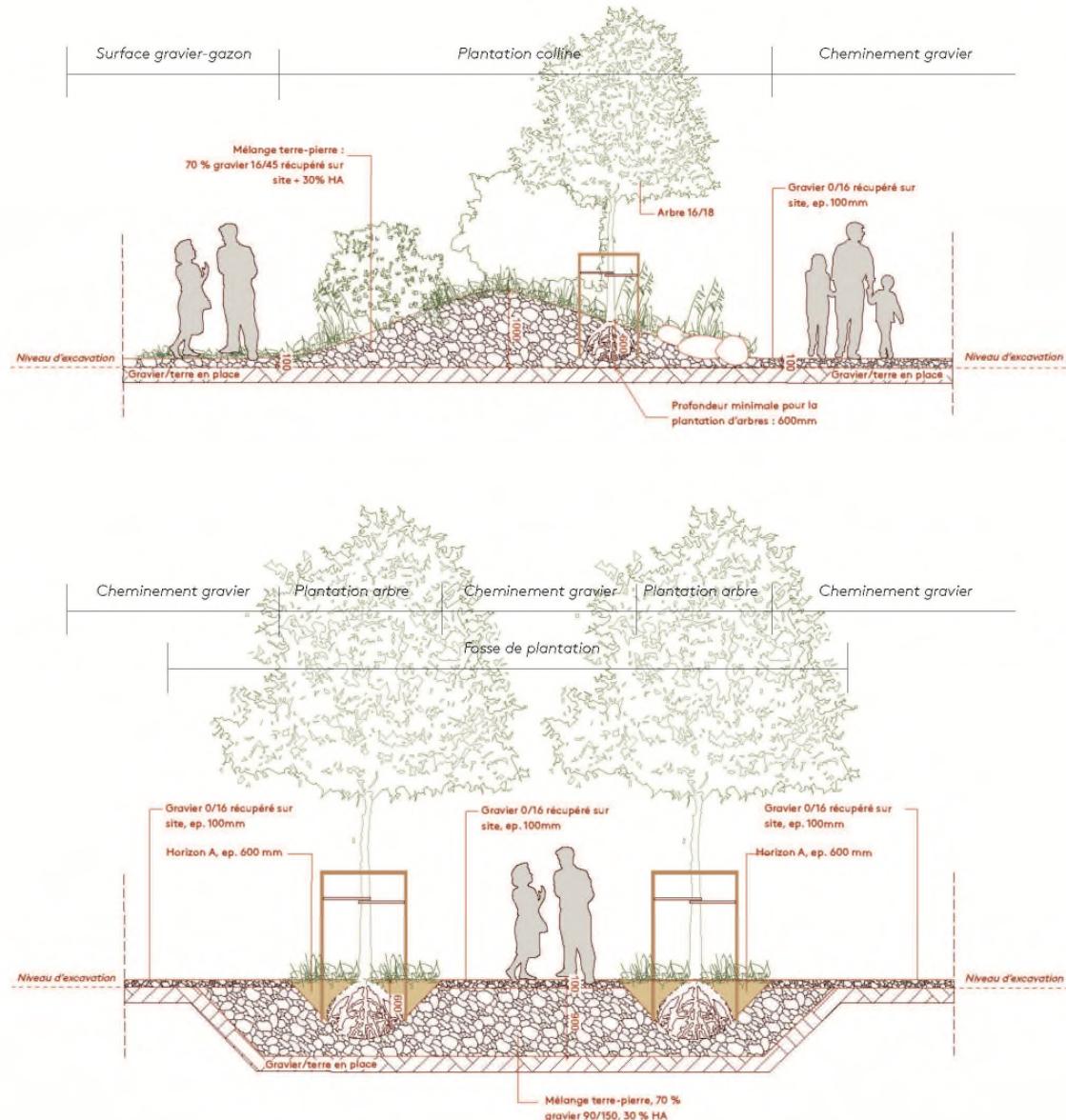
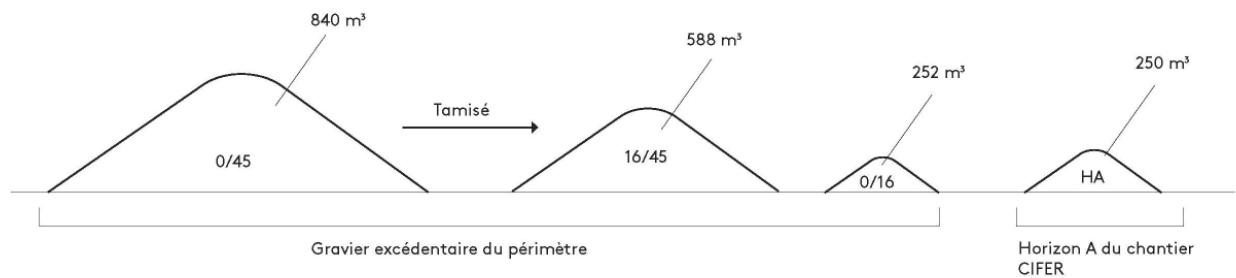


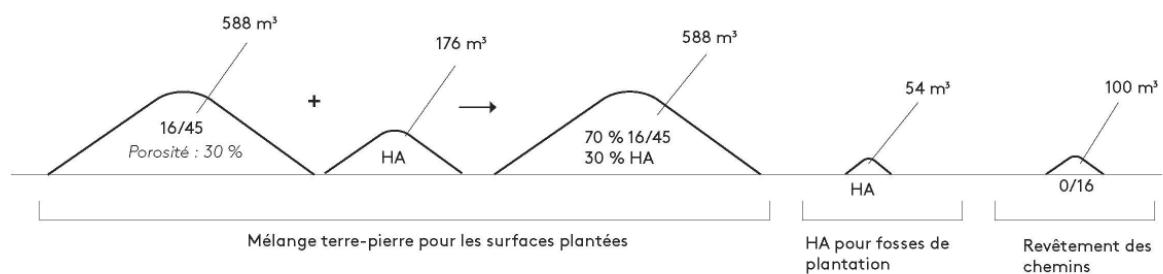
Figure 12 : Coupes de principe des buttes et fosses de plantation

Afin de minimiser les coûts et la pollution liés au transport de matériaux, le projet prévoit de réemployer un maximum de matériaux d'excavation existant sur le site pour le terrassement des buttes, la réalisation des cheminement et des fosses de plantation. Cela permettra notamment de minimiser les mouvements de terre et les déplacements de camions. Ainsi, les matériaux d'excavation existants seront tamisés afin de pouvoir les réemployer directement sur le site, selon le schéma ci-dessous :

À disposition



Besoin



À évacuer

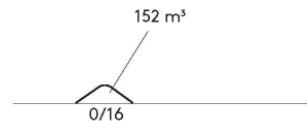


Figure 13 : Schémas présentant le principe de réemploi des matériaux d'excavation existants

L'espace dédié à la terrasse du restaurant est clairement identifié et délimité grâce à un revêtement de sol différencié. Il reste cependant ouvert et en lien avec la place.

Il est prévu d'autoriser la circulation des vélos et les chiens tenus en laisse, mais d'interdire la circulation des véhicules motorisés (excepté les services communaux). Une signalisation spécifique sera installée aux entrées du site.

Le concept de « salons » sous une canopée fait écho aux noues et au plan paysager. Il s'inscrit dans le contexte paysager et urbain d'Y-Parc, tout en créant une nouvelle place publique avec une identité propre. Les buttes végétalisées le long de l'Avenue des Trois-Lacs prolongeront les aménagements paysagers le long du bâtiment Forum. Les « salons » situés à proximité des noues offriront des ouvertures visuelles sur ces entités paysagères avec des plateformes d'observation et du mobilier adapté.

Pour des raisons de durabilité et afin de développer une ambiance et une identité propre au site, le mobilier sera réalisé en bois et métal.



Exemples de mobilier disséminé dans les différents « salons »



Exemples de différents revêtements de sols allant du stabilisé à la prairie fleurie, en passant par le gravier végétalisé

1.7 Planning prévisionnel

- février - mars 2026 : mise à l'enquête publique pour 30 jours et séance d'information à la population
- avril 2026 : traitement des éventuelles oppositions et permis de construire
- mai 2026 : passage du préavis au Conseil communal
- été 2026 : appels d'offres et adjudication
- hiver 2026 - été 2027 : travaux d'exécution et plantations
- été 2027 : inauguration.

2. Financement du projet de place publique au PST

2.1 Convention du 14.06.2024 relative à la viabilisation du Parc scientifique et technologique d'Yverdon-les-Bains (PST/Y-Parc) - phases 31 à 33 SIA

Les copropriétaires des terrains situés au PST, à savoir d'une part l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) et l'Etat de Vaud, et d'autre part la Ville d'Yverdon-les-Bains ont signé en juin 2024 une convention dans le but de déterminer les principes de financement de la place centrale et du franchissement de l'APA, ainsi que les éléments liés aux étapes de viabilisation. Cette convention figure en Annexe 3 au présent préavis.

La convention concerne essentiellement les deux grandes phases de projet de place centrale et franchissement de l'APA : la phase « études » et la phase « réalisation des travaux ». Son premier objectif est de définir les rôles de chacun des protagonistes. Son second objectif est la répartition financière des frais d'études et de réalisation entre les parties.

S'agissant du projet de place publique, la convention prévoit que les honoraires des phases 31 à 33 soient pris en charge par les copropriétaires du PST, au prorata de leur part de copropriété. Le montant de ces honoraires est estimé à environ CHF 100'000.-. Etant donné les parts respectives de la Ville (49.5%), de l'ECA (45.5%) et du Canton (5%), la Ville devrait rembourser un montant correspondant à 50.5% des frais engagés, soit environ CHF 50'500.- au cas où le projet ne serait finalement pas réalisé.

2.2 Phases « Études »

Les membres de la Copropriété continueront d'utiliser le produit des ventes pour financer l'établissement des projets jusqu'à et y compris la mise à l'enquête.

Le budget pour les études jusqu'à la mise à l'enquête de la place publique centrale et de l'APA est estimé à CHF 100'000.-. Tout dépassement de ce montant devra obtenir l'accord des trois copropriétaires.

2.3 Phases « Travaux »

Les trois copropriétaires seront sollicités pour des demandes de crédit. La présente convention ne sera entièrement applicable qu'après validation des crédits par les autorités compétentes. Le coût des études sera réparti entre les copropriétaires proportionnellement à leurs parts.

Dans le cas où les crédits d'investissement nécessaires à la phase « Travaux » ne seraient pas accordés, la Commune d'Yverdon-les-Bains remboursera à l'ECA et à l'Etat de Vaud, au prorata de leur parts respectives le montant des frais engagés pour les frais d'études conformément au point 2.2. ci-dessus.

2.2. Coûts de réalisation

Sur la base d'un premier devis estimatif, la répartition des coûts pour la réalisation de la place est la suivante :

CREDIT DE REALISATION – PROJET D'OUVRAGE

Coûts travaux paysagers (y.c. divers et imprévus, marge sur devis estimatif et provision pour pollution des matériaux existants)*	CHF 1'282'000.-
Coûts travaux d'éclairage	CHF 232'000.-
Provision pour entretien des plantations sur 5 ans	CHF 50'000.-
Provision pour réparation du mobilier sur 5 ans	CHF 10'000.-
Honoraires paysagiste et ingénieurs spécialistes phases SIA 41, 51-53 & 61	CHF 255'000.-
Communication **	CHF 14'000.-
Pourcent culturel	CHF 11'000.-
Total crédit de réalisation pour le projet d'ouvrage	CHF 1'800'000.-

* La place faisant environ 3'800m², le coût des travaux paysagers et de l'éclairage revient à CHF 398.-/m² TTC, soit CHF 369.-/m² HT, ce qui est comparable à d'autres projets d'aménagement à Yverdon-les-Bains. À titre d'exemple, l'aménagement du parc des Quatre-Marronniers revient à environ CHF 390.-/m² TTC. À noter que la place du PST est entièrement

vide, n'est pas équipée en énergies (eau, électricité, éclairage) et ne comporte aucun mobilier ni revêtement de sol.

** Le montant de communication comprend les frais pour la séance d'information dans le cadre de l'enquête publique, les émoluments liés aux autorisations cantonales, la réalisation de panneaux d'information temporaires pendant les travaux et les panneaux d'information définitifs installés sur le site, le mandat de photographe avant et après travaux, ainsi que les frais d'inauguration.

Le montant total du crédit de réalisation s'élève à CHF 1'800'000.- TTC.

A cet effet, un montant de CHF 2'000'000.-, est prévu au plan des investissements 2025-2034 (ligne n° 3039 « Y-Parc : place publique »). Le crédit demandé sera finalement inférieur aux premières estimations. Par ailleurs, conformément aux principes comptables adoptés, la demande de crédit porte sur le montant brut et ne comprend pas les subventions espérées, qui seront opérées en déduction du montant du crédit.

2.3 Subventions

La Direction générale du territoire et du logement (DGTL) de l'Etat de Vaud élabore actuellement une nouvelle subvention pour laquelle quatre projets au sein du PST pourraient être candidats, à savoir :

- Etudes relatives aux accès à la halte CFF ;
- Travaux liés au franchissement de l'Axe principal d'agglomération - FAPA ;
- Travaux de réalisation de la place publique ;
- Travaux aux arrêts de bus dans le cadre de la viabilisation de l'étape 5 du PST.

Concernant la place publique, la subvention pourrait se monter à 35% du coûts des travaux de réalisation, soit un maximum de CHF 630'000.-, selon les informations actuellement disponibles. Ce montant constitue un maximum : il sera établi en fonction de critères qui doivent encore être définis par la DGTL et qui devront encore être acceptés par le Grand Conseil. La Municipalité cherchera dans tous les cas à obtenir la part maximale de subventionnement possible.

2.4 Charges annuelles

Les charges annuelles d'exploitation pour cette demande de crédit d'investissement s'élèvent à CHF 227'700.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi de CHF 11'700.-, l'amortissement de CHF 180'000.- et les frais d'entretien de CHF 36'000.-. La dépense sera amortie sur 10 ans.

3. Conclusion

Le projet d'aménagement se base sur une étude sociologique qui démontre une nécessité, pour les personnes usagères de ce parc, de disposer de petits espaces moins dégagés, avec de l'ombre afin de pouvoir se retrouver dans la tranquillité. Le projet d'aménagement vise donc à créer une nouvelle place publique pour créer une vie de quartier à cette échelle et offrir un îlot de fraîcheur et de repos au sein du PST. La Municipalité sollicite dès lors un crédit d'investissement à hauteur de CHF 1'800'000.- de manière à réaliser les travaux d'aménagements.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à aménager une place publique au Parc scientifique et technologique (PST), telle que décrite dans le présent préavis.
- Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 1'800'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 74080.26 « Aménagement d'une place publique au PST » et amortie en 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

P. Dessemontet

Le Secrétaire :

F. Zürcher



Déléguée de la Municipalité : Madame Carmen Tanner, vice-syndique en charge de l'urbanisme, des ressources humaines, de la culture et de la durabilité

Annexes :

- Annexe 1 :
Vision directrice de la mobilité et de l'aménagement urbain pour le PPA « PST – Parc scientifique et technologique » permettant un développement économique de qualité, juillet 2025 ;
- Annexe 2 :
Etude sociologique du Parc scientifique et technologique de la commune d'Yverdon-les-Bains, Haute école de travail social de Genève, octobre 2024 ;
- Annexe 3 :
Convention relative à la viabilisation du Parc scientifique et technologique d'Yverdon-les-Bains (PST/Y-Parc) du 14.06.2024 ;
- Annexe 4 :
Plans d'aménagement, de coupes et de matérialité des revêtements.



**Vision Directrice de la mobilité et de l'aménagement urbain
pour le PPA « PST – Parc scientifique et technologique »
permettant un développement économique de qualité.**

Document cadre de développement

Développement du PPA « PST – Parc scientifique et technologique »
juillet 25

Ville d'Yverdon-les-Bains

Table des matières

1. Contexte et diagnostic.....	2
1.1. Introduction	2
1.2. Contexte	3
1.3. Diagnostic Mobilité	5
1.5. Diagnostic Urbanisme	9
1.6. Résumé des enjeux identifiés.....	10
2. Vision directrice	12
2.1. Mobilité	13
2.2. Aménagements urbains	18
2.3. Paysage, végétalisation	24
2.4. Mesures et calendrier intentionnel.....	26
2.5. Etudes complémentaires.....	29
3. Statut de la vision directrice	29
4. Illustrations	31
5. Abréviations	32

1. Contexte et diagnostic

1.1. Introduction

Dans le cadre de l'application du Plan Partiel d'Affectation (PPA) « PST – Parc Scientifique et Technologique) et de son règlement (RPPA), la ville d'Yverdon-les-Bains souhaite renforcer et définir certains aspects de l'aménagement du site en prenant en compte les évolutions survenues depuis l'entrée en vigueur du PPA en 2014. C'est pourquoi elle propose la présente vision directrice, complémentaire du PPA en vigueur.

L'absence à l'heure actuelle de plan de mobilité tel que demandé dans le PPA et la volonté de concrétiser la viabilisation des dernières étapes de développement du site demandent de questionner les stratégies énoncées dans le RPPA.

L'objectif du présent document est de réunir toutes les conditions cadre du PPA ainsi que des principes actuels d'aménagement urbain et de politique de mobilité afin de proposer une stratégie globale réactualisée. Plusieurs éléments étaient soit absents, soit non planifiés lors de la mise en force du PPA et de son règlement révisé en 2014. Il est important aujourd'hui pour le Service d'Urbanisme et sa filière aménagement et planification, pour MEI et le GT (composé d'ECO, d'YPSA et de la Copro) d'exposer ces évolutions et de proposer une vision d'ensemble pour le développement futur du site.

Ce document ne remet pas en cause le PPA ou son règlement, le RPPA. Il intègre, dans sa réflexion et à long terme, la notion d'extension dans la zone constructive bien que la Ville n'ait pas l'intention de faire cette demande au Canton. De plus, les projets de viabilisation ne sont pas non plus affectés par cette ligne directrice de développement. Il s'agit ici essentiellement de fédérer les acteurs et d'engager les différents services de la Ville dans une vision commune à la suite et complémentaire aux projets de viabilisation portées par la copropriété du PST. Les diverses propositions de ce document s'appliquent essentiellement sur le domaine public (DP) ou sur le domaine privé communal (p.ex. Place PST). Il entend aussi proposer diverses mesures visant à encourager des programmes facultatifs d'amélioration sur le domaine privé.

Enfin, ce document propose une « feuille de route » la plus cohérente possible pour le développement du site à terme, fixant des échéances pour les divers projets de à venir (place centrale, halte CFF) afin d'informer la municipalité et d'exposer les ressources qui seront nécessaires pour sa réalisation.

Afin d'assurer des projets cohérents entre eux, deux demi-journées d'ateliers ont été organisées avec des urbanistes, architectes-paysagistes et ingénieurs transport afin de poser les bases d'une vision directrice complémentaire au PPA en vigueur. Le présent document s'appuie sur ce travail.

1.2. Contexte

Secteur stratégique pour le développement d'Yverdon-les-Bains, le site de 52 hectares couvert par le PPA-PST offre un grand potentiel pour la création d'un pôle d'activités autour de la recherche et des nouvelles industries, encadré par des espaces urbains de haute qualité. Deux documents sont au cœur de son déploiement :

- Le plan partiel d'affectation mis en vigueur le 30.10.2014 (en annexe)
- Le règlement du plan partiel d'affectation (RPPA) ad hoc

Le plan partiel d'affectation du PST, révisé et adopté par le Conseil communal le 5 septembre 2013 (PR 13.11PR), approuvé par l'autorité cantonale le 20 février 2014 et mis en vigueur le 30 octobre 2014, prévoit l'aménagement et le développement du site permettant l'accueil de quelque 9'600 emplois à terme.

PPA / PST - PARC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (en vigueur depuis le 30.10.2014)

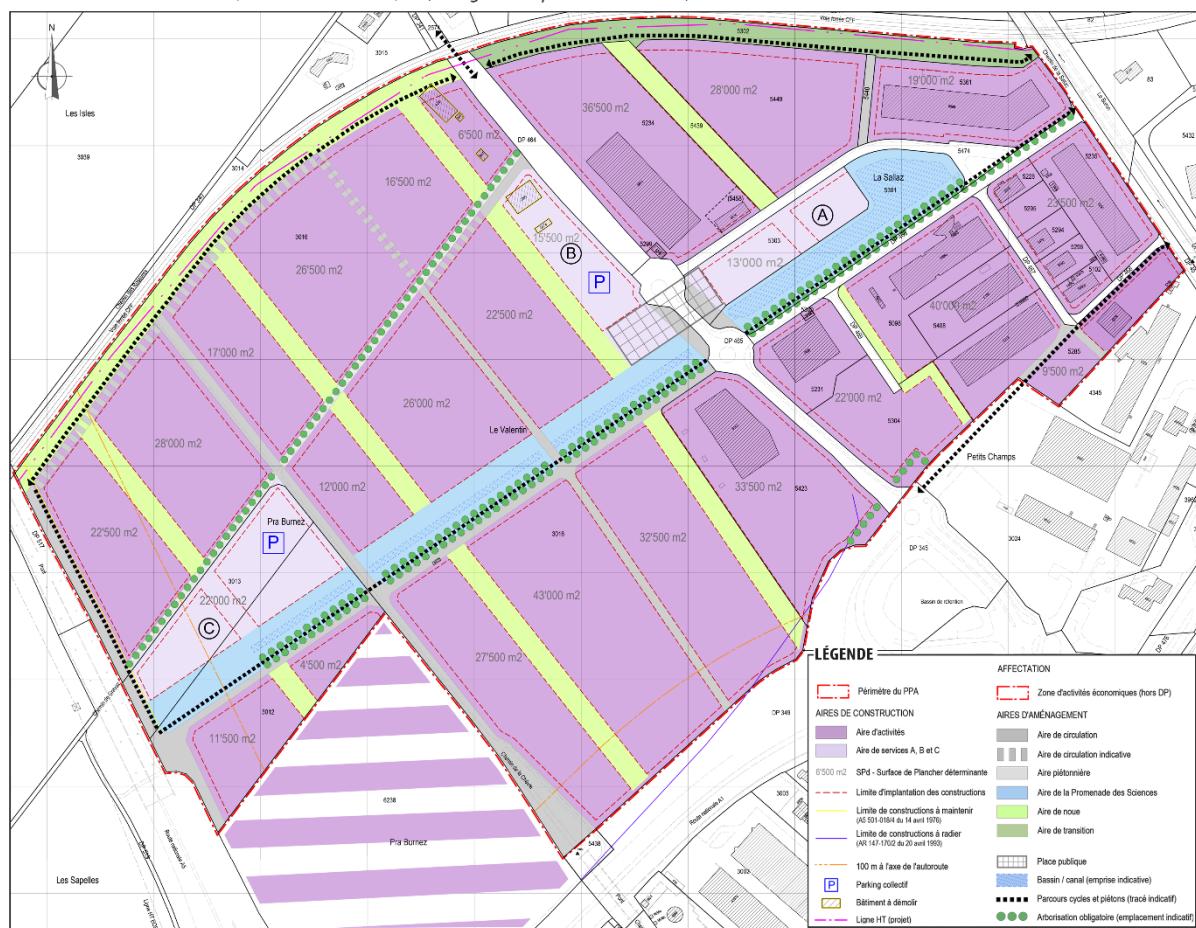


Figure VD-01. Plan du PPA en vigueur depuis le 30.10.2014 avec illustration d'une éventuelle extension de la zone constructive (hachures)

Le développement du site d'Y-Parc a débuté avec un premier plan partiel d'affectation en 1994, suivi par une révision en 1999. Après la révision actuelle de 2014, le site s'est ensuite progressivement développé avec l'arrivée d'entreprises pour atteindre environ 2'200 emplois au 31.12.2022, selon Y-Parc. Une éventuelle extension de cette zone pourrait être envisagée incorporant la parcelle n°6238 (au lieu-dit Pra Burnez) à la fin de l'étape de viabilisation n°5. Toutefois la Ville ne prévoit pas cette extension et cette demande devra être faite par le Canton.

Tenant compte de la densité d'emplois actuelle ainsi que des bâtiments en construction, des prospects connus et des derniers terrains disponibles, ce potentiel d'accueil doit être revu à la baisse et tend aujourd'hui vers un potentiel de 4'000 à 5'000 emplois à terme.

De manière plus concrète, le PPA prévoit de construire un pôle technologique qui soit :

- dense (coefficients d'utilisation du sol CUS visé à 1.5, valeur cadre demandé pour les projets soumis à la COPRO) ;
- de haute qualité architecturale et paysagère;
- et qui permette une flexibilité foncière.

De nombreux projets liés à la mobilité et à la requalification des espaces publics devraient se concrétiser à Y-Parc à l'horizon 2030-35. Sont à noter en particulier l'aménagement de la place publique PST (horizon 2026), la réorganisation du réseau de bus avec de nouveaux arrêts (horizon 2027) et la construction de la halte CFF (horizon 2030, selon le MEI-MOB). Tous ces projets auront une influence significative sur l'accessibilité au site, le fonctionnement des circulations et la capacité des différents carrefours.

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT DES PHASES DE VIABILISATION - ÉTAT ACTUEL (printemps 2022)

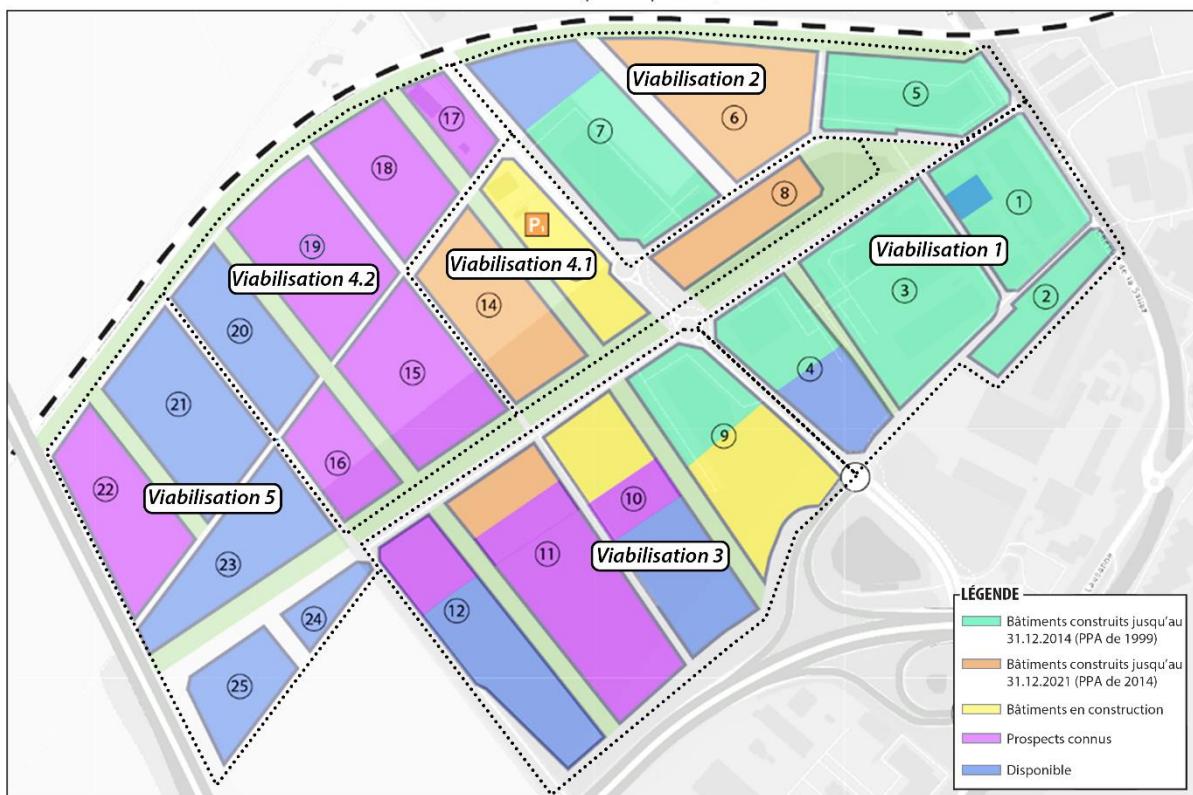


Figure VD-02. Plan de l'état de développement du PPA au 31.12.2021

Inaugurée en 2020, l'avenue des Trois-Lacs - qui constitue le secteur sud de l'Axe Principal d'Agglomération (APA) - n'a pas été intégrée au PPA en tant que tronçon d'une route de contournement.

Alors qu'aujourd'hui, seule la moitié du développement total du parc scientifique a été réalisé (voir la figure 2 sur l'état du développement du PST), se pose la question d'anticiper une potentielle saturation des axes de circulation en évitant autant que possible le trafic de transit sur le site, excepté sur l'APA. De plus, un rééquilibrage des modes de transports, le projet d'une halte CFF, ainsi que l'aménagement des infrastructures de mobilité douce doivent être renforcés afin de rendre les alternatives au trafic individuel motorisé viables et efficientes pour inciter au report modal par une offre de transport public concurrentielle.

Dans ce sens et dans l'esprit du PPA, les aménagements urbains et paysagers doivent aujourd'hui être concrétisés autour de ce développement de réseaux de mobilité complémentaires à celui des transports individuels motorisés. En plus de la place centrale du PST, de nombreuses zones méritent d'être renforcées afin de proposer un site avec des espaces publics de qualité, carte de visite du PST.

Document réglementaire, le RPPA nous donne une excellente base pour renforcer et/ou requestionner des intentions peu ou mal définies de cette planification à sa relecture.

1.3. Diagnostic Mobilité

A proximité directe de la jonction autoroutière Yverdon-Sud, le PST bénéficie d'une accessibilité transports individuels motorisés (TIM) optimale qui a un impact sur la part modale des trajets domicile-travail sur le site. En effet, plus de 70% des employés se rendent à Y-Parc avec une voiture individuelle, contre seulement 10% pour les transports publics (TP) et 10% pour la mobilité douce (MD) et 10% pour « autres ». A titre comparatif, on observe à l'échelle de l'agglomération yverdonnoise des parts modales significativement différentes avec 57% de déplacements TIM, 8% pour les TP et 35 % pour les MD.

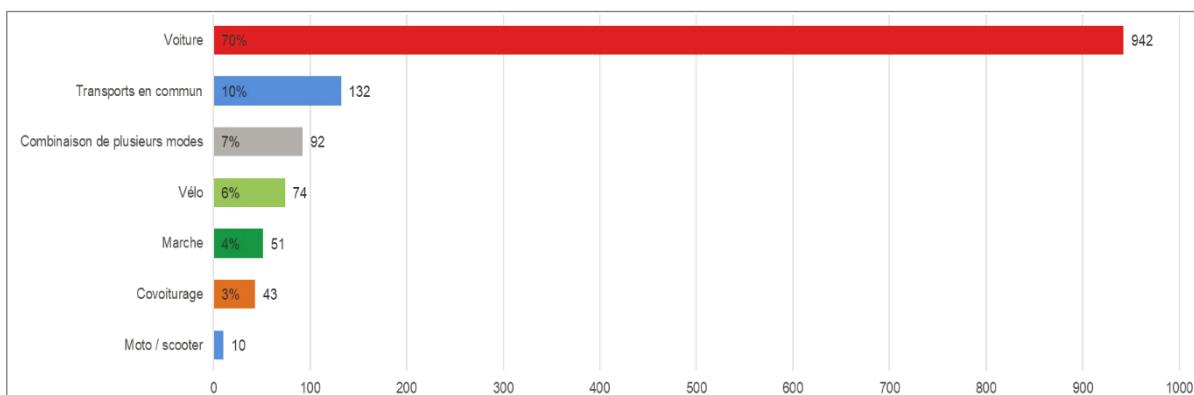


Figure VD-03. Répartition modale pour les trajets domicile-travail à Y-Parc (2020)

Transports individuels motorisés (TIM)

En ce qui concerne les charges de trafic, la mise en service de l'APA Sud en 2020 a induit une diminution du trafic sur l'avenue des Sciences et sur le chemin de Sallaz, dans une volonté de report du trafic sur ce nouvel axe, coupant le PST en deux.

De plus, l'APA a considérablement réduit l'espace d'aménagement de la place centrale du PST/Y-PARC en scindant en deux cet espace.

Les dispositifs de la traversée de l'APA se retrouvent aujourd'hui inadéquats. De même, l'organisation des accès vers des voies de circulations de hiérarchie moins importantes posent problème comme par exemple, le giratoire au niveau de la rue des Découvertes, ancien vestige du PPA de 1999.

Dans ce sens, la fonction de l'APA et son niveau hiérarchique dans le réseau routier (réseau principal) doivent être renforcés par des mesures de circulation permettant de limiter le trafic de transit à l'intérieur du site spécialement sur les voies de circulation dites « facultatives » du PST/Y-PARC.

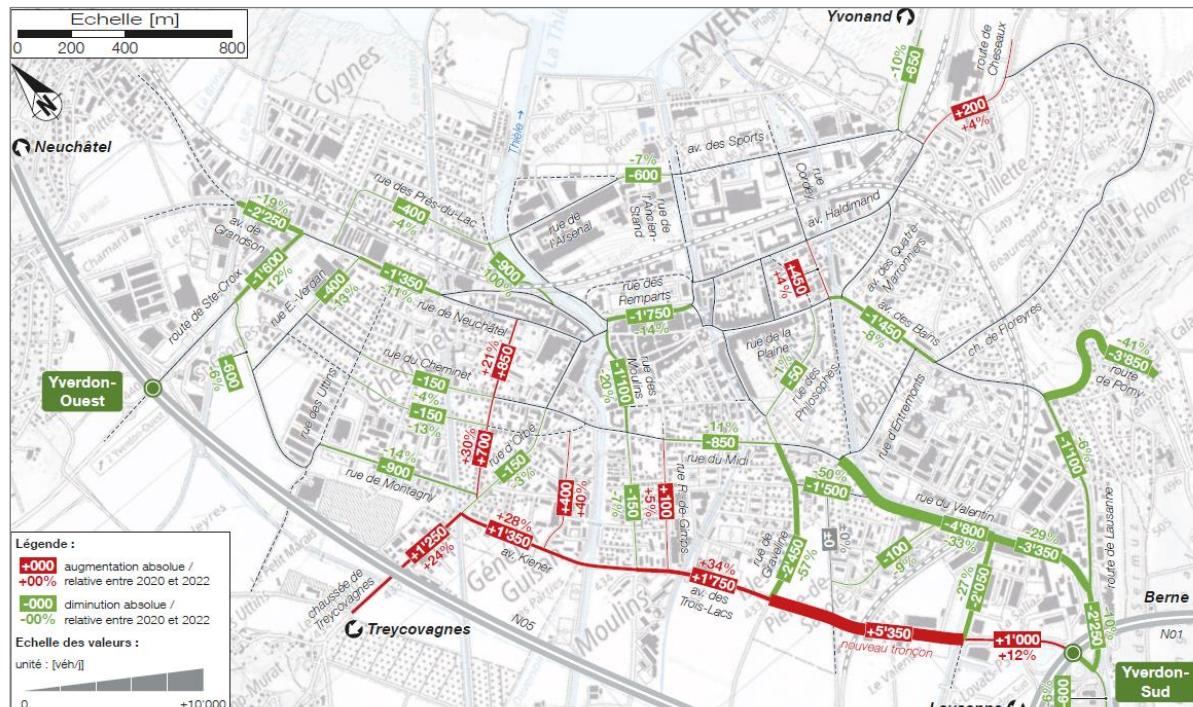


Figure VD-04. Charges de trafic journalier moyen (TJM) – Evolution entre 2020 et 2022 (véh/j) (Transitec, 2022)

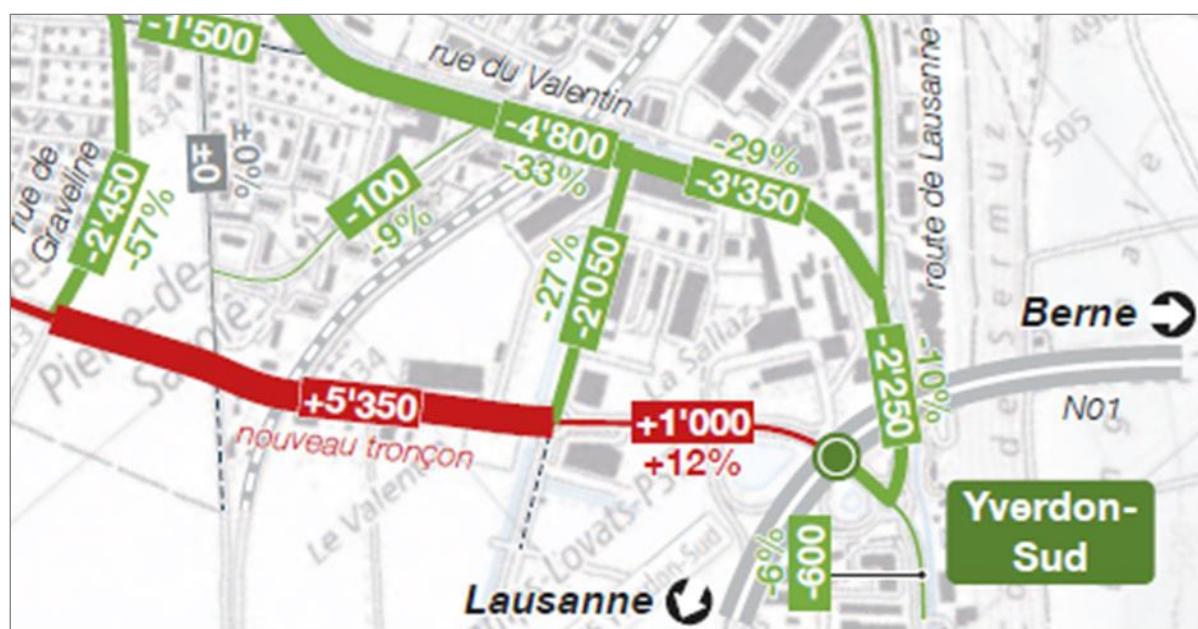


Figure VD-05. Zoom sur le secteur du PST/Y-PARC (Transitec, 2022)

Transports publics (TP)

Le réseau de bus urbain (exploité par Travys) offre une bonne desserte du site avec une cadence à 7.5 minutes en semaine depuis la gare CFF grâce à la combinaison des lignes 602 et 605. Ces bus offrent de bonnes correspondances avec les trains grandes lignes (IC5) en direction de Neuchâtel – Zurich, Lausanne et Morges – Genève. De plus, la présence de trois arrêts couvre l'ensemble des secteurs principaux occupés aujourd'hui par des entreprises. À terme, un arrêt supplémentaire à proximité de l'angle entre l'avenue des Sciences et l'avenue de l'Innovation sera nécessaire pour desservir l'ouest du PST. Aucun arrêt ne répond actuellement aux exigences de la LHand et les conditions de sécurité minimales pour les piétons aux abords de l'arrêt Y-Parc/Galilée ne sont pas assurées. On relèvera également qu'aucun arrêt ne bénéficie de protection contre la pluie ou le soleil.

Le réseau régional de bus avec les lignes 613 direction Vallorbe-gare / Yverdon-gare, 670 direction Echallens / Yverdon-gare et 675 direction Chavornay-gare / Yverdon-gare, ne desservent toutefois pas le cœur du PST à l'heure actuelle. Les arrêts se situent à partir de future place centrale du PST à plus de 550 m pour l'arrêt « Yverdon, Zone industrielle sud » et près de 800 m pour l'arrêt « Yverdon, Champs Lovats ». En règle générale, une distance d'environ 500 m est considérée comme maximale. La distance entre deux arrêts peut être plus petite dans les centres et les pôles plus importants comme le PST/Y-Parc. Les zones situées dans un rayon de 300 m autour d'un arrêt de bus sont considérées comme bien desservies. Dès lors, les bus régionaux ne desservent que très partiellement le PST à ce jour. Des améliorations seront proposées dans le cadre du Plan directeur des transports publics (PDTP) en cours d'élaboration.

RÉSEAU TC URBAIN - ETAT ACTUEL (printemps 2022)

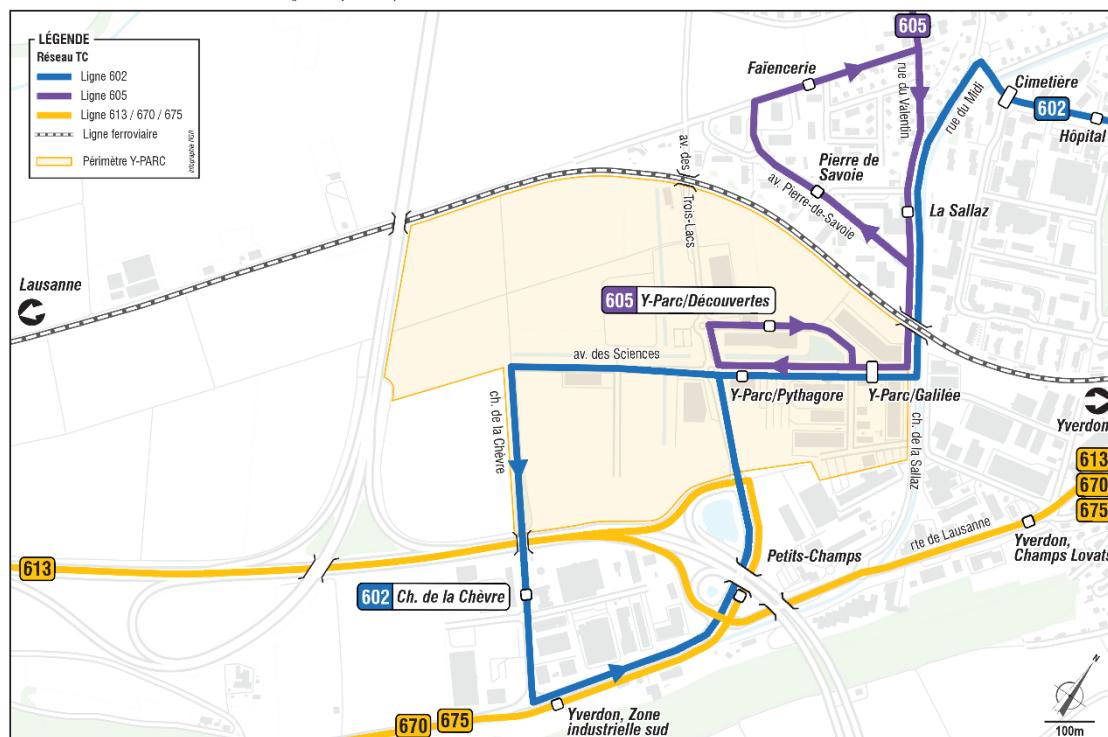


Figure VD-06. Réseau TP actuel

Mobilité douce (MD)

La hiérarchie du réseau de mobilité douce actuel repose sur le Plan directeur des mobilités douces (PDMD, 2018). Pour les cycles, il a été identifié l'avenue des Sciences, l'avenue des Trois-Lacs (APA), le chemin de Gravaz et le cheminement le long des voies CFF comme réseau principal. Un maillage plus fin constitue le réseau secondaire. Afin de compléter ce réseau, plusieurs itinéraires potentiels à étudier dans le cadre de la vision directrice ont été identifiés. Une attention particulière doit être portée aux carrefours entre ces axes et avec le réseau TIM.

RÉSEAU MOBILITÉ DOUCE / VÉLO - ÉTAT ACTUEL (Automne 2023)

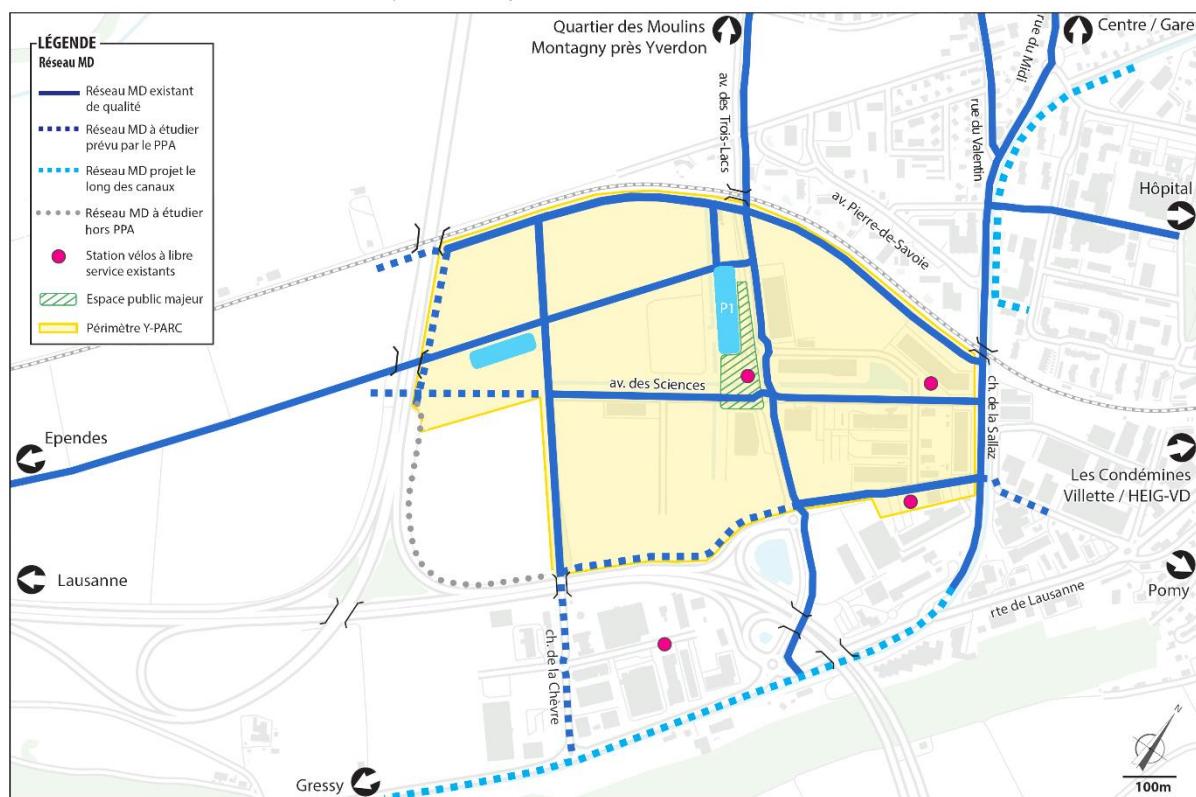


Figure VD-07. Réseau MD actuel.

1.5. Diagnostic Urbanisme

En tout, les plans de viabilisations résulteront à une cession de près de 10 ha de surfaces qui seront repris par la Ville d'Yverdon-les-Bains soit en DP (domaine public) ou privé communal.

L'aménagement de l'avenue des Sciences le long de l'axe est-ouest a été une première étape importante de la concrétisation des intentions exprimés par le PPA et a amorcé l'identité que la Ville désirait donner aux espaces publics sur le site. Malheureusement ce premier élan n'a pas été suivi par d'autres aménagements et a passablement été affaibli par la priorisation des modes de transports individuels motorisés, conduisant à des ruptures de continuités visuelles et de mobilité. Il reste néanmoins le fil conducteur autour duquel s'articulent les différentes activités du PST. Il s'agit aujourd'hui de renforcer cet axe par la détermination d'un projet de franchissement adapté de l'avenue des Trois-Lacs (APA, axe nord-sud). Le manque d'aménagements complémentaires comme par exemple la Place « Centrale PST » rendent l'espace public à disposition à vocation de passage, à l'exception de la petite place. Des espaces publics plus orientées vers les rencontres, pauses, loisir ou sport n'ont pas à ce jour trouvé de place. Or ces programmes jouent un rôle important pour pallier aux besoins croissants de différents usagers et offrirait des alternatives ponctuelles tout en augmentant l'attractivité du site.

AMÉNAGEMENTS URBAIN - ÉTAT ACTUEL (printemps 2022)

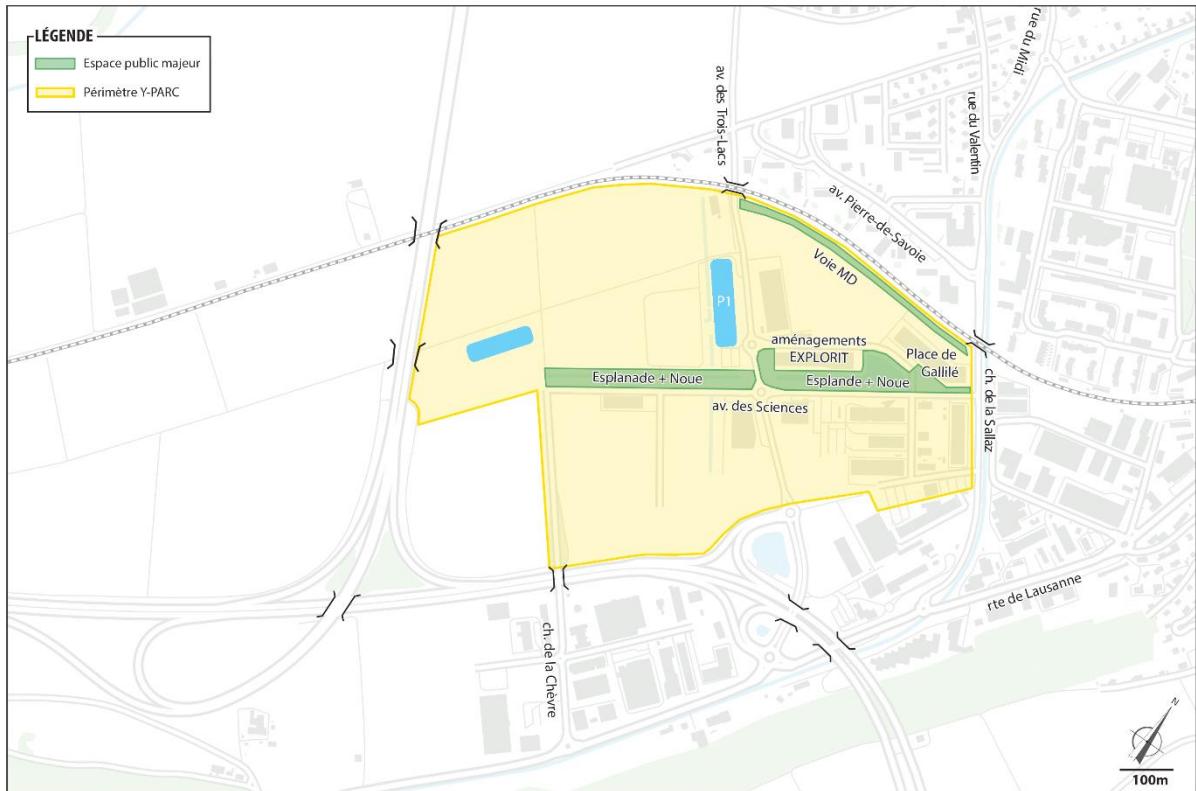


Figure VD-08. Synthèse espaces public majeurs au PST/Y-PARC au 07.2022.

Autre enjeu principal est l'arrivée de la halte CFF sur la partie nord du site (voir figure n°17) le long de l'actuel aménagement de la voie MD. Le PPA mentionne cette halte, la planification autour de cette zone a conduit à une situation avec peu de marge pour les aménagements. Les études initiales datent

de 2004, mais lors de la révision du PPA, la ville n'avait pas conclu son positionnement définitif. La copropriété a agrandi la bande de verdure et de passage MD devant l'hypothétique future halte de 20 à 22m à l'époque sans recommandations communales. Malgré cette disposition, le secteur sera fortement sollicité à l'avenir. Une réflexion plus large et des stratégies d'accès cohérentes devront, à terme, à travers des aménagements spécifiques, assurer un transfert modal du train vers d'autres modes de mobilité.

Dominé par la présence de véhicules individuels motorisés, le site de Y-PARC doit pouvoir, à travers ses aménagements publics, promouvoir une transition vers d'autres modes de mobilité en renforçant l'attractivité et la sécurité des parcours et des espaces publics mis à disposition des usagers.

1.6. Résumé des enjeux identifiés

Global:

- Rendre l'offre TP et MD concurrentielle et complémentaire face aux TIM ;
 - Développer le réseau TP (lignes, arrêts) ;
 - Développer le maillage de mobilité douce, sécuriser les cheminements et itinéraires ;
 - Développer les points de destination, stationnement vélo ;
 - Compléter le réseau de mobilité douce (liens avec quartiers).
- Questionner le schéma d'accessibilité TIM au site ;
 - Définir des régimes de vitesse adéquats à la hiérarchie de réseau routier sur le site
 - Fluidifier les carrefours saturés (études en cours) ;
 - Stationnement, revoir à la baisse, nb. de places, localisations, mutualisations en ouvrage.
- Proposer un réseau secondaire de mobilité douce
 - Utiliser les espaces pré paysagés comme voies secondaires piétonnes.
- Garantir la fonctionnalité du parc d'entreprises tout en préservant la qualité des espaces extérieurs majeurs
 - Espaces identitaires majeurs d'Y-Parc à réaliser
 - Création de repères urbains sur le site (espaces publics, végétation marquante, œuvres d'art, aménagements promouvant le sport)
- Rendre les espaces de circulation agréables pour les MD tout en respectant les contraintes d'un parc scientifique/technologique et industriel (poids lourds)
- Identifier des secteurs secondaires pour des aménagements ponctuels et complémentaires aux grands aménagements prévus.

Place Centrale PST/Y-PARC :

- Aménager le secteur comme interface multimodale ;
 - Développer ce point de destination, stationnement vélo ;
 - Développer le réseau TP (lignes, arrêts) ;
 - Franchissement de l'APA pour les MD.
- Garantir la continuité pour les MD le long de l'Av des Sciences.
 - Développer ce point de destination, stationnement vélo ;
 - Développer le réseau TP (lignes, arrêts).
- Aménager la place comme le cœur d'Y-Parc
 - Identifier et élaborer un concept d'aménagement de la place ;
 - Incorporer différents usages dans un espace restreint (lieu de rencontre, de passage, de consommation, échange entre types de mobilités)

Av des Sciences

- Renforcer l'Av des Sciences comme axe principal et qualitatif d'Y-Parc

Place de l'Innovation :

- Aménager le secteur comme interface multimodale ;
 - Développer le réseau TP (lignes, arrêts) + stationnement vélo;
- Garantir le transfert MD sur le chemin MD des Gravaz
 - Développer un parcours direct à la future halte CFF en passant par la passerelle MD.

Secteur halte CFF (et alentours) :

- Aménager le secteur comme interface trains/bus/MD
 - Développer ce point de destination, stationnement vélo ;
 - Développer le réseau TP (lignes, arrêts).
 - Revisiter le principe d'aménagement de la rue Copernic et de l'avenue des Découvertes
 - Renforcer les parcours d'ordre secondaires ;
 - Créer un passage et un lien avec le quartier de Pierre de Savoie.
- Apaiser le trafic dans l'ensemble du secteur ;
 - Définir des régimes de vitesse adéquats à la hiérarchie de réseau routier sur le site ;
 - Revisiter le principe d'accès de la rue Copernic et Av des Découvertes.
- Exploiter la perméabilité du site autour de Explorit
 - Développer le maillage de mobilité douce, sécuriser les cheminements et itinéraires ;

2. Vision directrice

D'après les résultats des ateliers, cinq grands thèmes ont été identifiés autour desquels plusieurs propositions sont articulées. Ces thèmes sont :

- Renforcement des aménagements existants de mobilité douce ;
 - Création d'un franchissement prioritaire de l'avenue des Trois-Lacs (APA) au niveau de la place PST ;
 - Renforcement du réseau TP et des arrêts sur le site (y compris sécurisation et mise en conformité LHand).
- Modération et requalification de la circulation sur une priorisation les axes routiers du site ;
- Aménagement de places publiques de moyenne taille ;
- Aménagements ponctuels de création de voies piétonnes secondaires ;
- Aménagement des zones connexes autour de la futur halte CFF.

RÉSUMÉ DES ENJEUX - ATELIERS (hiver 2020)

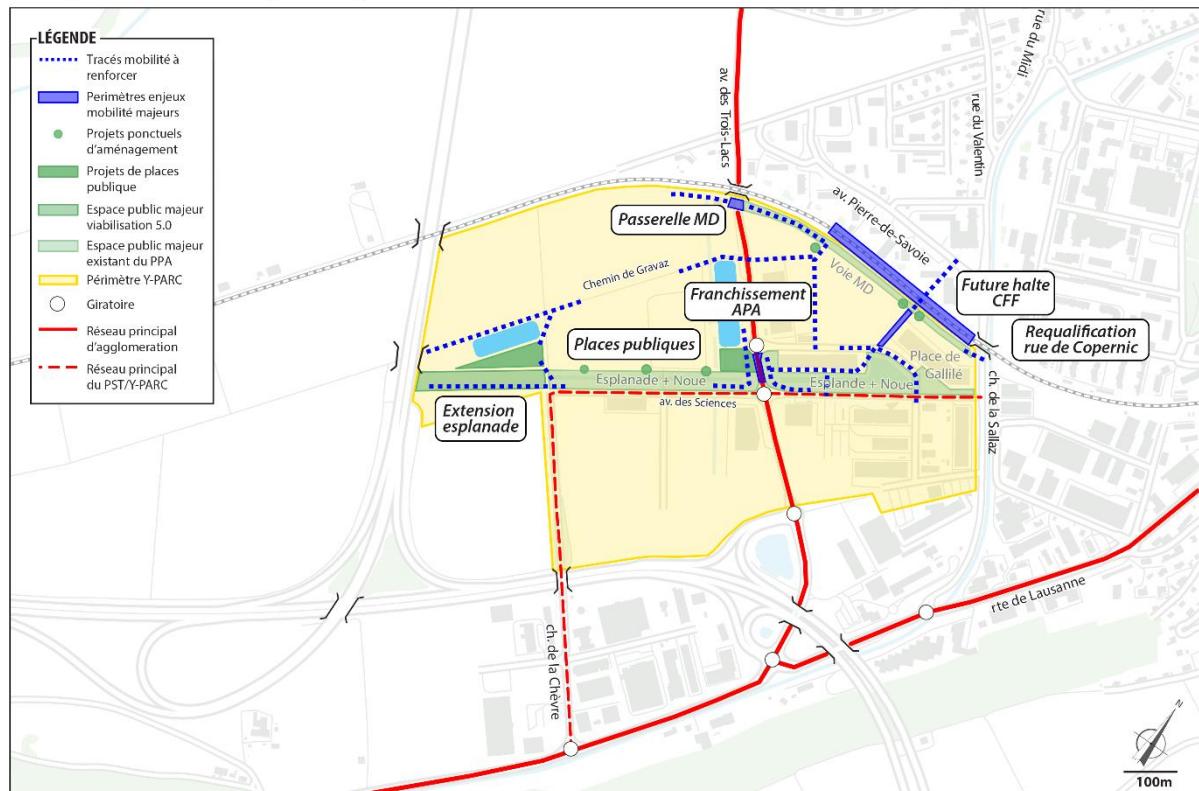


Figure VD-09. Résumé des enjeux issus des ateliers du 21.2020.

2.1. Mobilité

Le concept multimodal consiste à améliorer l'accessibilité au site par le développement des transports publics et la création d'itinéraires de mobilité douce performants tout en réduisant l'empreinte du trafic individuel motorisé. Il s'agit en particulier de requalifier l'avenue des Sciences comme la colonne vertébrale du site Y-Parc pour tous les modes de transport. Ainsi, l'accessibilité aux entreprises se fait principalement depuis cette avenue. Par ailleurs, les flux de transit ne doivent pas encombrer cet axe afin que les utilisateurs du PST bénéficient de la meilleure accessibilité possible. Pour cette raison, les principales infrastructures (halte CFF, arrêts de bus urbains et régionaux, stationnement vélo et parkings silo) sont en lien direct avec cet axe structurant. Les flux de circulation logistiques ont été pris en compte et intégrés dans les propositions développées, sur le plan interne du PST ainsi que par rapport aux raccordements au réseau routier et autoroutier externe au site. La desserte poids-lourds (semi-remorque) est assurée sur l'ensemble du site. Les besoins des entreprises actuellement présentes ont été considérés tout comme ceux liés aux chantiers à venir.

Afin de faire de la mobilité douce une alternative attrayante, un concept cohérent est nécessaire sur l'ensemble du site afin de le rendre plus compétitif du point de vu de l'accès et de l'aisance d'usage. Les obstacles à cette mobilité doivent être maîtrisé et un focus particulier sur l'aménagement est nécessaire afin de mettre en avant une plus-value pour l'utilisateur en sécurisant ces axes de la mobilité motorisée, TIM.

Un redimensionnement du stationnement est aussi nécessaire considérant qu'aujourd'hui le nombre total d'emplois prévus à terme en 2030/40 pour le site est réduit d'environ un tiers. La venue d'une halte RER des CFF avec des cadences de trains toutes les demi-heures renforce l'argument de ce redimensionnement.

La mise en place d'un plan de mobilité de site afin de promouvoir les déplacements sans voitures doit aussi voir le jour et devrait à terme faire l'objet d'une sensibilisation général des usagers du site (inclus dans questionnaire d'éligibilité, adoption du plan de mobilité).

Transports individuels motorisés (TIM)

Selon le concept multimodal, l'avenue des Sciences doit privilégier l'accessibilité aux entreprises et aux activités d'Y-Parc. Ainsi, le transit devrait être limité voire supprimé sur cet axe conformément au schéma ci-dessous qui illustre en rouge le réseau routier principal à l'échelle de l'agglomération. Le principe de base consiste à séparer le site en deux poches : la « poche Lac » comprend les entreprises situées au nord de l'APA, accessibles depuis l'Avenue des Sciences, et la « poche Plaine » celles situées au sud, accessibles depuis le chemin de la Chèvre. Selon ce principe, plusieurs variantes de schémas de circulation sont possibles, en fonction du degré de restriction au trafic TIM et donc de l'ambition des objectifs de report modal. La proposition des ateliers est celle l'identification de deux « poches » représentant deux zones principales de dessertes sur le site ou une restriction pour la circulation de transit est nécessaire. La faisabilité de ces variantes nécessite d'être vérifiée avant de déterminer un choix. Ces vérifications seront effectuées dans le cadre d'un schéma de circulation mesurant l'impact de la réorganisation du trafic à l'échelle de la ville à travers des études complémentaires.



Figure VD-10. Hiérarchie du réseau routier à l'horizon 2035

Transports publics (TP)

L'emplacement de la future halte CFF permet d'établir un lien relativement direct avec l'axe TP structurant de l'avenue des Sciences, situé à moins de 200 mètres. Les arrêts de bus urbains sont répartis le long de cette avenue en lien avec les espaces publics structurants, contribuant ainsi à une bonne lisibilité du site et une bonne desserte de l'ensemble du périmètre. Il est prévu que les bus régionaux transitent également sur cet axe, ils desserviront l'arrêt « Sciences », renforçant le lien avec

la future halte. L'ensemble des arrêts de bus doit faire l'objet d'un réaménagement pour garantir la sécurité de la clientèle des TP (passages piétons, notamment) et la conformité avec la LHand (quais à 23 cm, etc.).

Des aménagements spécifiques et une requalification de l'avenue des Découvertes déjà en sens unique, seront nécessaires afin de promouvoir cet échange entre TP et rail. Ce lien permettra aussi un transfert modal entre bus régionaux et rail renforçant l'offre pour les agglomérations environnantes.

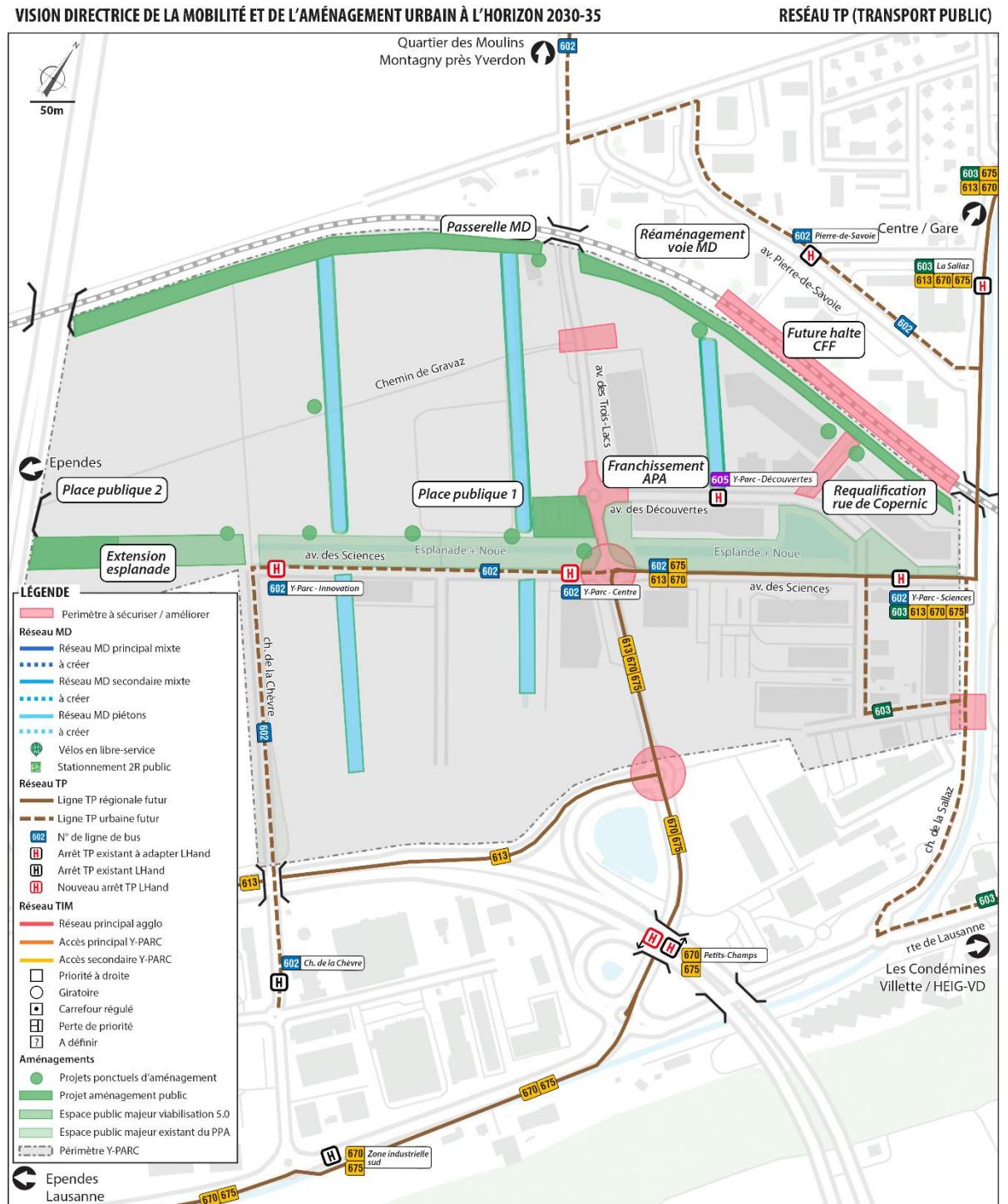


Figure VD-11. Réseau TP, état projeté à l'horizon 2035

Mobilité douce (MD)

Conformément au concept multimodal, l'axe principal de MD longe l'avenue des Sciences est complété par divers axes mineurs parallèle à l'APA. Des cheminements complémentaires pour les piétons et dans la plupart des cas également pour les cyclistes, complètent ce réseau de base de manière à offrir une perméabilité fine à l'intérieur du PST/Y-Parc.

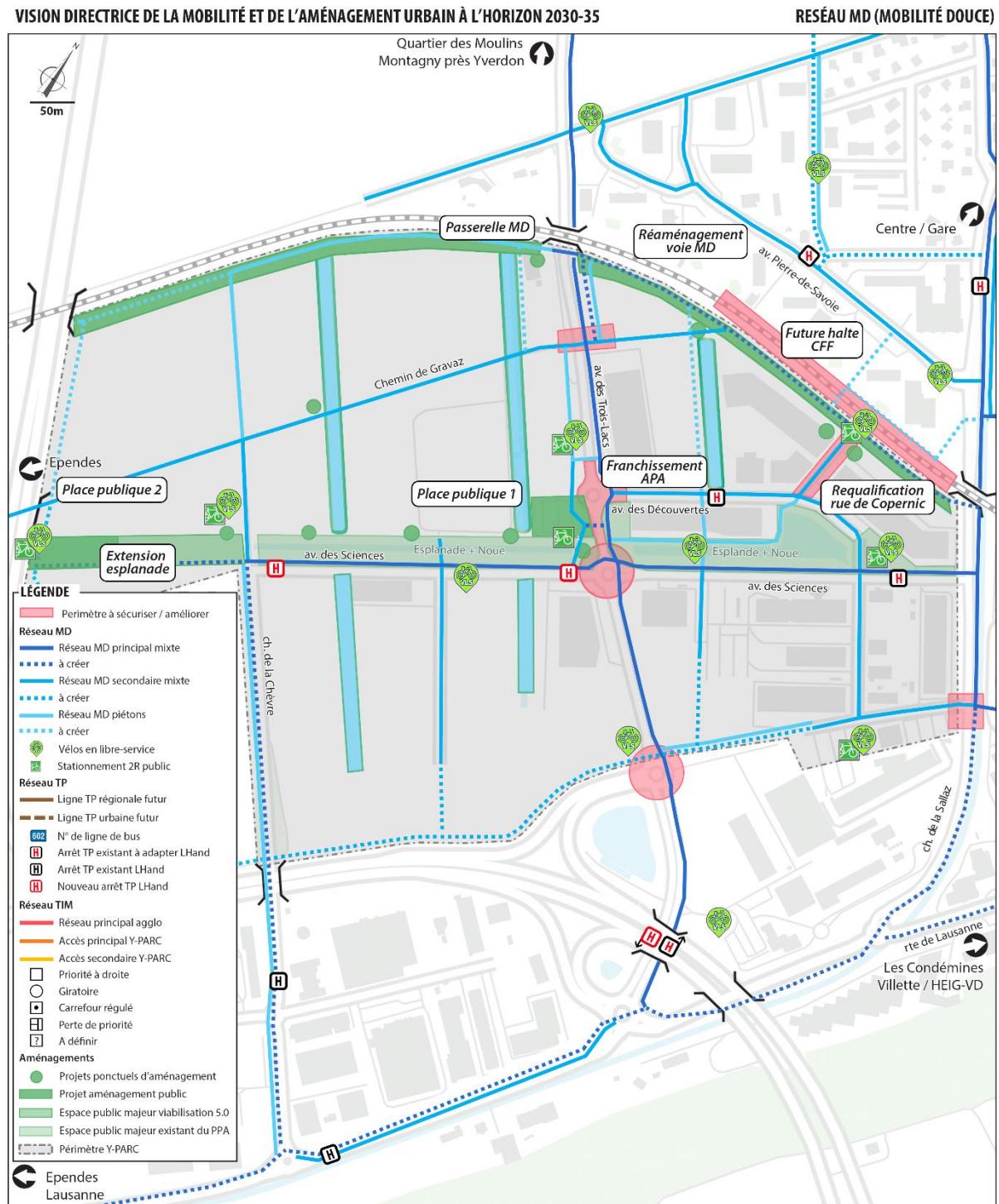


Figure VD-12. Réseau MD état projeté à l'horizon 2035

Les itinéraires de MD se prolongent au-delà du parc scientifique, notamment à travers la halte CFF, afin d'offrir des liaisons efficaces vers les quartiers alentours (habitations, commerces, etc.) et vers le reste de la ville.

Ce réseau MD sera agrémenté par des équipements complémentaires comme les stations vélos et des points de stationnement deux roues afin d'encourager et de faciliter une complémentarité des modes de mobilité entre TP, vélo, marche à pied rayonnant au-delà du site du PST/Y-PARC.

Des stationnements vélo doivent aussi être promus et demandés sur les sites des parcelles privées afin de privilégier ce type de transport entre les stations bus, halte CFF et particulièrement pour les usagers de l'agglomération.

2.2. Aménagements urbains

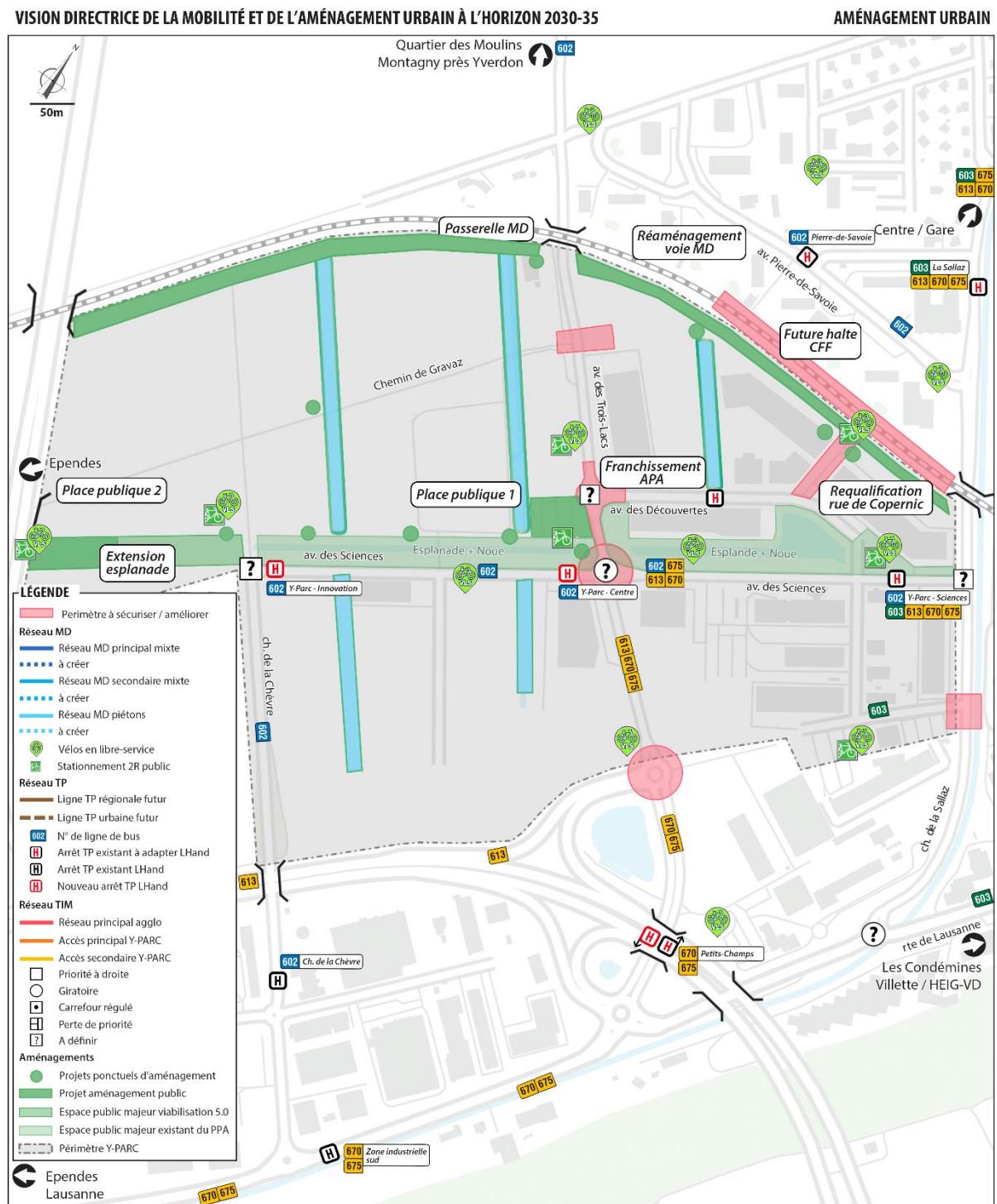


Figure VD-13. Synthèse des aménagements état projeté à l'horizon 2035.

Place Centrale du PST

L'ensemble du secteur du PPA (Plan Partiel d'affectation PST-Parc Scientifique et Technologique) de la ville d'Yverdon-les-Bains, est actuellement en phase de transformation, tributaire de la fin du développement des premières étapes de viabilisation 2 et 4.1. Dans le périmètre de la future place PST, de profonds changements de la morphologie urbaine sont en cours et se poursuivront ces prochaines années avec la construction de bâtiments d'activités et de services. En effet, avec la venue de plusieurs grandes entreprises et l'entrée en exploitation en 2022 d'EXPLORIT, ce périmètre central de Y-PARC est amené à se concrétiser davantage avec la construction du parking mutualisé (Mise en service automne 2023) ainsi que de son immeuble administratif. La dynamique est donc lancée pour l'élaboration du projet d'aménagement de la place PST autour de laquelle s'articulera des services, la mobilité et le bien-être des usagers d'Y-Parc.

Dans ce contexte, la place PST se définit comme un nœud de vie qui articule différentes prestations au service des usagers entre espaces de production, de travail, de formation, de découverte et de consommation. A ce titre, cette zone est stratégiquement importante et réclame une attention particulière pour garantir un haut degré de qualité en ce qui concerne les aménagements des espaces publics, les échanges de mobilité et l'accessibilité du site.

PLACE CENTRALE ET FRANCHISSEMENT APA À L'HORIZON 2023-25

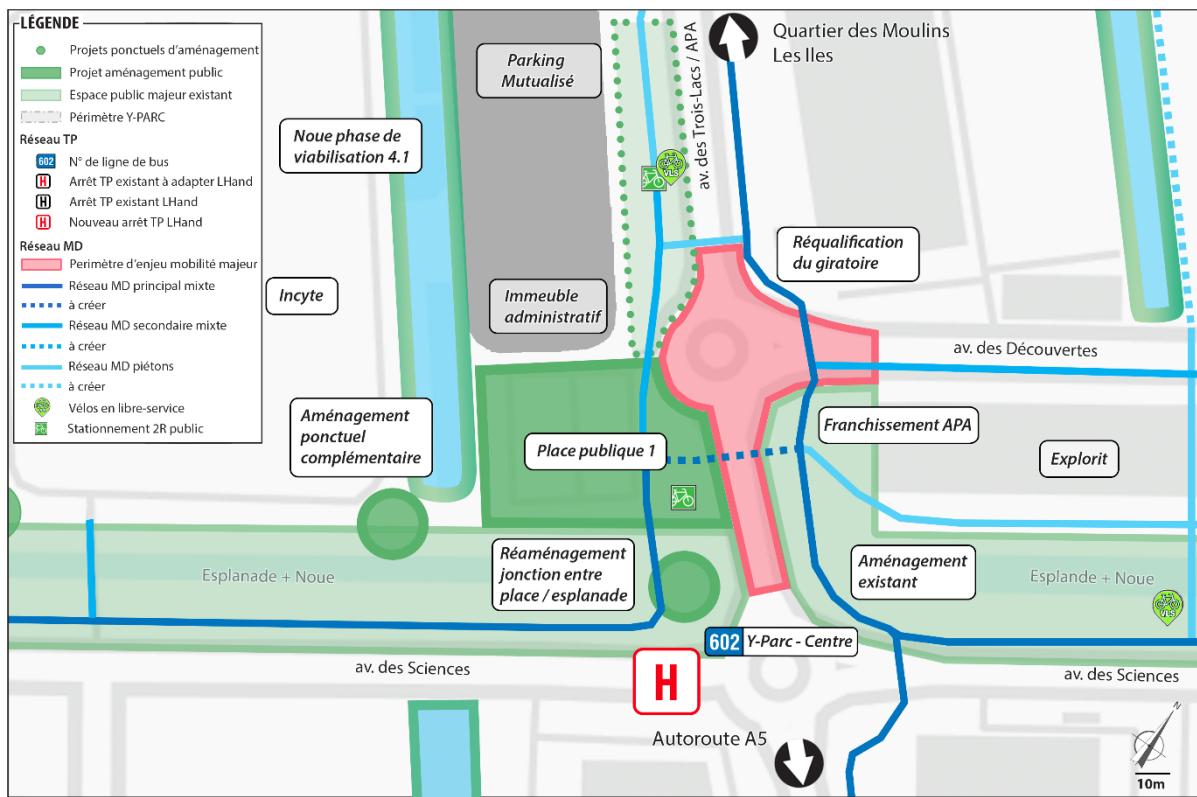


Figure VD-14. Zoom sur le périmètre de la future place centrale horizon 2023-2025

Dans ce but, il est important que l'élaboration du projet de la place PST se fonde sur des données et réflexions de qualité en tant que projet « phare » au centre du site. Il est voué à renforcer l'identité du parc technologique et scientifique en plus d'offrir un aménagement de qualité autour des infrastructures de service. Cet équipement piétonnier se doit d'être raccordé efficacement aux réseaux de mobilité douce et de transports publics. Dans ce sens la vision directrice de mobilité permettra l'identification de la meilleure manière de franchir l'APA et de voir plus clair sur l'avenir du giratoire Trois-

Lacs/Découvertes à l'horizon 2026.

Il vise aussi à renforcer les liens avec les éléments naturels et paysagers du site : nubes et végétation. Le projet devra intégrer un aspect « culture » par l'installation d'une œuvre artistique ou autre élément sensibilisant sur ce thème.

Place Secondaire « PST bis »

La proposition d'une deuxième place publique sur le site PST vient du constat que le PPA prévoyait une place centrale PST bien plus importante. Ce projet a été compromis par l'adjonction de l'avenue des Trois-Lacs qui n'a jamais fait partie du plan partiel d'affectation. Le résultat est une place publique plus petite, divisée en deux avec une partie plus importante vers le stationnement mutualisé et une petite résultante adjacente à l'immeuble Explorit.

PLACE PUBLIQUE N°2 À L'HORIZON 2025-30

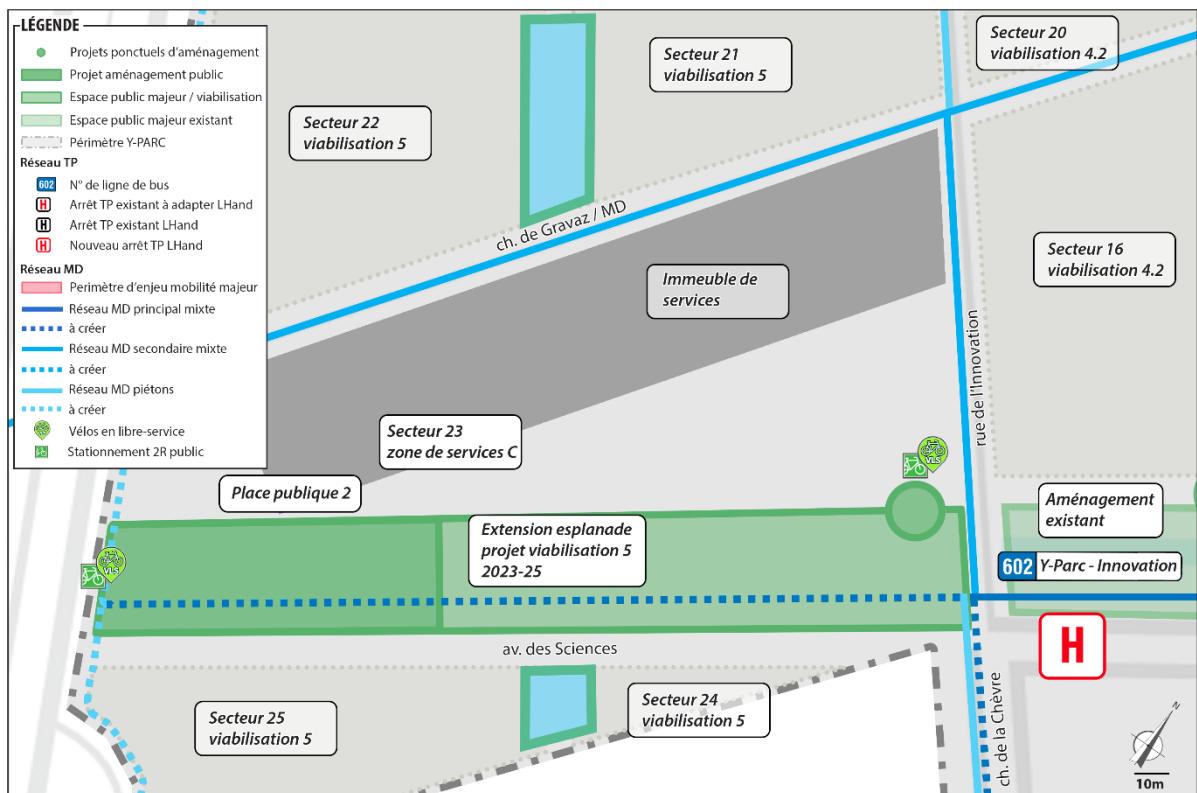


Figure VD-15. Zoom sur le périmètre de la future place centrale horizon 2023-2025

La Vision Directrice propose une perspective intéressante par la création d'une deuxième place publique attenante au secteur de services « C » dans la phase de viabilisation 5. Ce site est réservé à la construction éventuelle d'un deuxième silo de stationnement mutualisé et des surfaces de services. L'avenue des Sciences reliera ces deux espaces publics par un tracé déjà aménagé pour la mobilité douce. Cette place pourrait aussi marquer un deuxième lieu de rencontre ainsi qu'un arrêt complémentaire de TP.

L'axe de mobilité douce « Chemin des Gravaz » reliera la deuxième place directement à un point à la passerelle MD traversant l'APA pour un accès direct à la future halte CFF sans devoir passer par le

nœud de la place PST centrale et traverser l'APA. C'est donc un lieu intéressant pour ancrer un deuxième pôle de rencontre qui pourrait bien tisser à terme les échanges modaux du site Y-PARC.

La réalisation de cette deuxième place devrait être inscrite comme charge foncière pour le promoteur / investisseur de ce secteur de services. Le projet devra prendre en compte les enjeux de mobilité douce, place publique et fournisseur de services aux usagers au-delà d'un simple stationnement TIM ou bureau administratif.

Secteur halte CFF (et environs):

Prévue à l'horizon 2030 selon le MEI la future halte RER des CFF pour les trains régionaux sur la ligne Yverdon-les-Bains / Lausanne deviendra un instrument de mobilité central au développement du site du PST et à terme, nous le souhaitons, l'équipement de transport privilégié par les travailleur-euses et visiteurs-euses de la grande région Nord-Vaudois. Il est projeté à la mise en service d'avoir une cadence toute les demi-heures. La halte desservira ainsi le site du PPA PST Y-PARC mais aussi les quartiers voisins de Pierre de Savoie, le site d'activité de Champs Lovats, ainsi que le secteur de l'Hôpital d'Yverdon-les-Bains en pleine expansion.

HALTE CFF ET ENVIRONS À L'HORIZON 2030-35

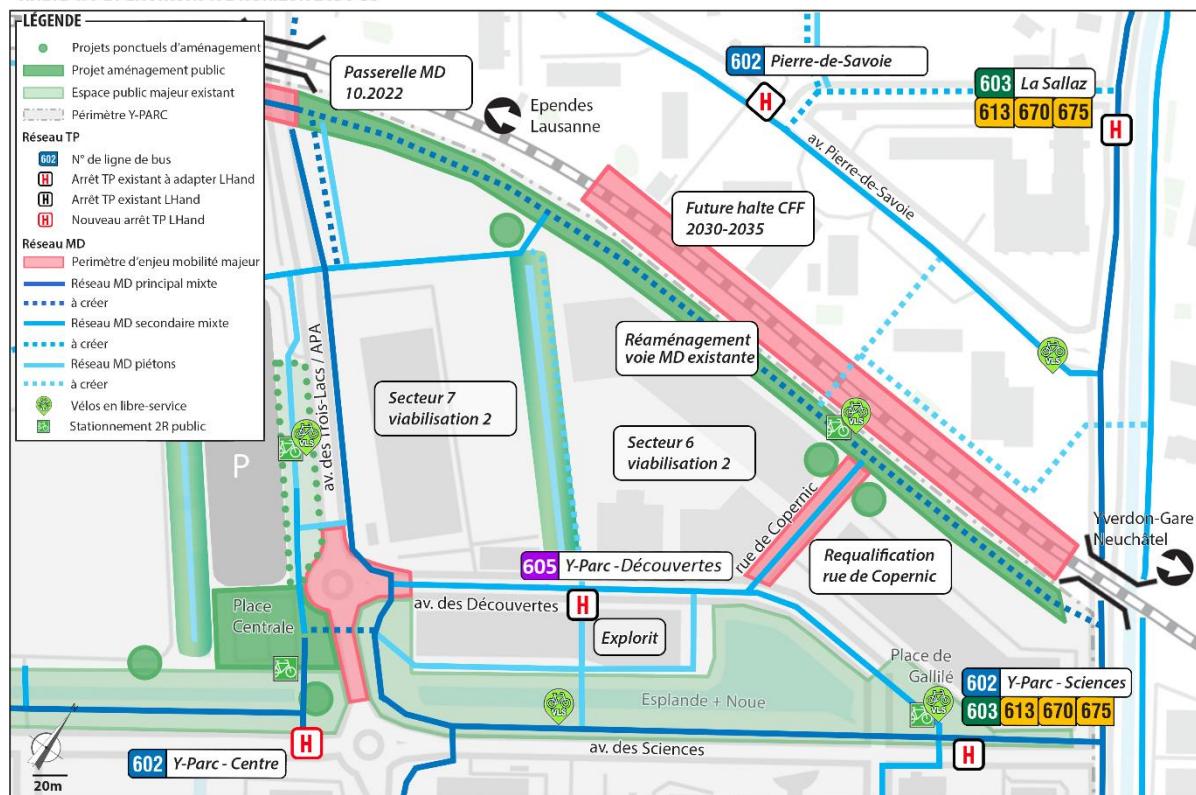


Figure VD-16. Zoom sur le périmètre de la future halte CFF horizon 2030-2035

Outre la vision d'ensemble de l'impact majeur de l'arrivée de la halte PST, son succès sera déterminé par son accès et les aménagements autour desquels s'articulera le va-et-vient journalier des usagers de part et d'autre des voies ferrées.

Son emplacement à l'extrême nord du PPA, dans une zone totalement construite et développée, rend l'aménagement des espaces publics et des accès difficiles. Le peu de clarté du PPA a engendré le développement rapproché d'immeubles sans grande marge de manœuvre pour le cheminement piéton et l'accès cyclable autour des accès principaux pour les camions et les voitures.

Cas d'exemple, l'accès le plus central de la future halte, la rue de Copernic, est aujourd'hui principalement dévolue à un accès camion et voiture en double sens avec un trottoir de gabarit minimal. La requalification de cette rue d'accès est nécessaire afin de privilégier la mobilité douce et réduire au minimum le passage à double sens de véhicules motorisés. La création d'une zone de rencontre ou bien d'une zone piétonne/cycle avec la permission de livraison sont des pistes à explorer lors de l'élaboration du projet de halte. La première stratégie sera donc de restreindre l'accès à cette rue à un sens unique réservé à l'accès exclusif des parcelles n°ECA: 5361 et n°ECA: 5449. La sortie des véhicules devra se faire par une boucle autour des bâtiments.

Aménagements accès « est » et « ouest » : La voie de mobilité douce le long des voies CFF devra évoluer vers un projet d'ensemble en tenant compte des besoins de stationnement vélo et de zones de rencontre. Exclusivement réservés à la mobilité douce, des accès de « bout de quai » faciliteront la distribution de part et d'autre de la halte vers le site d'activités de Champs Lovats à l'est et les sites de viabilisation 4 et 5 à l'ouest. La continuité de l'aménagement devra relier favorablement la passerelle MD en cours de réalisation (2022).

Aménagements « secondaires » : Afin d'urbaniser et de constituer des accès secondaires sur un axe nord-sud entre l'avenue des Découvertes et la voie de mobilité douce le long des voies CFF, les noues déjà réalisées pourront être aménagées pour permettre un cheminement piéton supplémentaire.

Aménagement accès « nord » : Cet accès se situe en dehors du périmètre du PPA et devra être élaboré dans le cadre de la conception de la halte et du passage sous voie MD.

Av. des Sciences

Premier et plus important aménagement paysager du site, la réalisation de l'espace public le long de cet axe est-ouest est fondateur pour le langage et l'intention d'aménagement pour le site du PST. Véritable fil rouge de mobilité, cet aménagement réalisé entre 2009 et 2010 mérite aujourd'hui d'être revisité et renforcé afin de l'intégrer d'une manière cohérente dans les schémas de mobilité douce, de transports publics et d'axe reliant les espaces publics.

Conçu et réalisée avant la réalisation de l'APA, mérite d'être remise en avant comme axe qualitatif principal d'Y-Parc. Dans le schéma global des aménagements, cet axe reliera la petite place de Galilée, la future place centrale du PST ainsi que la place secondaire « PST bis » en extrémité d'avenue à la hauteur de l'autoroute A5 marquant ainsi la fin de cet axe.

L'APA pose particulièrement problème comme obstacle à franchir pour le cheminement de mobilité douce. L'enjeux sera de développer un projet qui retisse cet axe avec une priorité clairement tournée vers les usagers piétons et cyclistes sur tout le parcours de l'avenue.

Des aménagements complémentaires et ponctuels serviront à renforcer l'attractivité de ce vaste espace

public linéaire. Un axe parallèle est proposé, secondaire et exclusivement piétonnier le long de la rive, de l'autre côté du canal, en face des aménagements existants. Ces aménagements proposeront des espaces alternatifs de « niche », plus protégés des nuisances actuellement vécus sur l'avenue des Sciences.

Projets ponctuels divers

Il s'agira de développer avec le Service des Sports et MEI des projets d'aménagements complémentaires. Pour l'activité physique et le sport, la Vision Directrice devra être complétée dans un deuxième temps avec un parcours de marche/jogging et la mise en œuvre d'installation de fitness en libre-service sur un ou plusieurs sites (indiquées avec les points verts sur le schéma ci-dessus). Conjointement avec MEI, ces sites devront être partiellement réaménagés et accessibles pour l'entretiens de ces installations.

Avec le Service de la Culture / CACY/SCU, un projet issu du 1% culturel devra voir le jour adjacent à la future place PST. Les premières discussions portent sur l'éventuel déménagement et la rénovation de l'œuvre de Jean-Louis Perrot, « Arundo Pensant », actuellement installée dans le bassin du jardin japonais à la Place d'Armes. Le bassin de la noue centrale présente une belle opportunité de revaloriser l'œuvre dans un nouveau contexte ainsi que de rénover et préserver ce patrimoine culturel présent sur le territoire Yverdonnois depuis 2002.



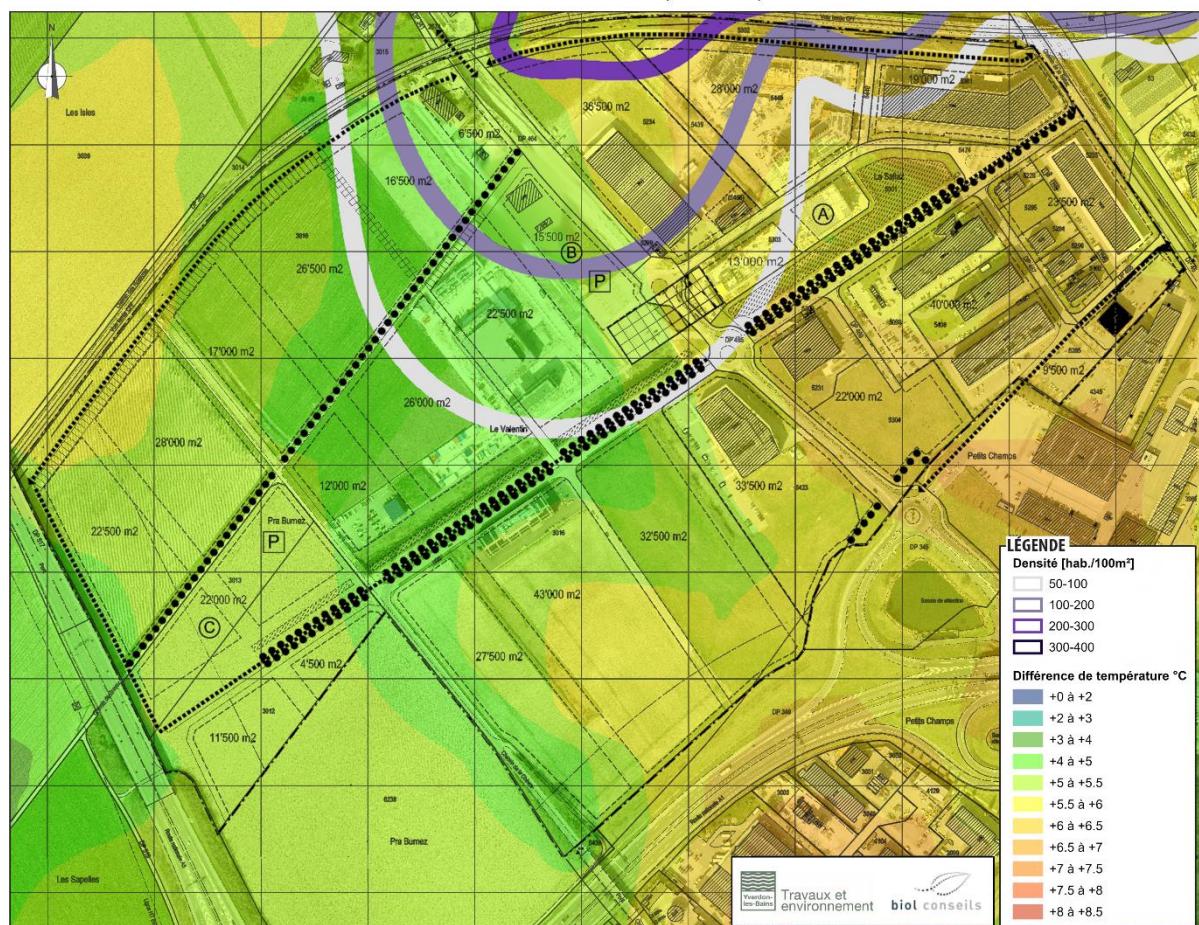
Figure VD-17. « Arundo Pensant » 2002, Jardin Japonais / Place d'Armes, Ville d'Yverdon-les-Bains
Crédit photo : Jonathan Perrot

2.3. Paysage, végétalisation

D'une manière générale les espaces publics sont déjà des bons exemples de plantation et contribuent à un langage paysager fort. Il s'agit aujourd'hui de compléter et renforcer cette identité à travers la réalisation de la place centrale du PST et des aménagements ponctuels le long des deux rives de la noue de l'avenue des Sciences. D'autre part, dans le secteur de la future halte CFF, ce langage devra être épuré pour permettre un aménagement plus axé sur la circulation des usagers.

S'appuyant sur le rapport STE_ra22, son étude de diagnostic territorial et la proposition d'une stratégie de végétalisation présenté au conseil municipal en juin 2022 par le MEI, le site d'Y-PARC a été identifié comme un des cinq sites principaux provoquant le phénomène dit « d'ilot de chaleur ». Dans ce rapport, nous pouvons remarquer que les zones entièrement construites des phases de viabilisation 1, 2 et 3, contribuent en moyenne à augmenter la température ambiante de 5.5°C à 7.5°C. Nous distinguons aussi que les zones non construites ou partiellement construites, aujourd'hui en champs, sont des zones qui contribuent en moyenne à une augmentation de la chaleur ressentie de l'ordre de 3°C à 5.5°C. Enfin, les noues et toutes les zones pré-paysagés se distinguent par une contribution à la chaleur ambiante de 2°C à 4°C en général mais de 5°C à 6°C quand elles sont situées dans une zone pleinement construite.

PPA / PST - MISE EN ÉVIDENCE DES ILOTS DE CHALEUR - ÉTUDE STE / BIOL CONSEILS (31.05.2022)



Nous pouvons alors déduire qu'elle contribue à diminuer la moyenne de quelques degrés même en zone pleinement construite. Afin de pallier et réduire les effets négatifs du développement immobilier sur cet aspect, une étude complémentaire serait nécessaire pour affiner des solutions à mettre en place à travers un programme plus ambitieux de densification de la masse végétale sur le domaine public mais surtout sur le domaine privé généralement moins aménagé et planté.

Sur les parcelles privées déjà construites, l'enjeu principal sera de créer un dispositif incitatrice pour une densification de la masse plantée. Par le biais d'un financement privé, volontaire et d'une campagne commune avec les gestionnaires d'Y-PARC, il s'agira de faire comprendre et de convaincre les acteurs privés de la plus-value d'une telle démarche, pas uniquement d'une manière localisée mais pour la Ville dans son ensemble. De plus, les services de la Ville auront comme défi, de travailler avec les gestionnaires d'Y-PARC pour mettre en place des directives encore plus ambitieuses que celles qui existaient dans le RPPA pour une plantation dense, diverse et pérenne sur les nouveaux sites.

De plus, la majorité des projets de construction proposent des installations techniques en toiture pour la production d'énergie. Même si le RPPA admet ce type d'équipement, ces installations contribuent fortement au phénomène de chaleur environnante. Une précision, voir une nouvelle définition du RPPA est donc souhaité afin d'imposer des surfaces minimales de toiture végétalisés dans le but de rééquilibrer cette disparité et promouvoir ce dispositif écologique en toiture.

Une sensibilité toute particulière devra être donnée aux essences d'arbres plantés adaptés aux enjeux du dérèglement climatique (chaleur, intempéries, inondation) afin qu'ils puissent contribuer efficacement et à long terme. Le rapport de MEI démontre également que le site n'est pas un exemple de diversité d'arborisation, moyennant entre 1 à 5 espèces sur le site.

2.4. Mesures et calendrier intentionnel

0

VISION DIRECTRICE DE LA MOBILITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN À L'HORIZON 2030-35



Figure VD-19. Plan de situation du résumé des mesures – état futur à l'horizon 2030-35.

Projet	Maître d'ouvrage	Horizon	Description
<i>Passerelle MD APA (étape 4)</i>	COPRO, Ville	Eté 2022	Concrétisation du cheminement MD le long des voies CFF par l'aménagement d'une passerelle franchissant l'avenue des Trois-Lacs.
<i>Aménagement MD Chemin de Gravaz (étape 4)</i>	COPRO	Eté 2022	Dans le cadre de la viabilisation pour l'arrivée de futures entreprises au sud du site, le chemin de Gravaz sera aménagé avec un itinéraire de mobilité douce.
<i>Rue de l'Innovation, viabilisation étape 4.2</i>	COPRO	Eté 2022	Aménagement de la route de desserte perpendiculaire à l'avenue des Sciences en prévision de l'arrivée de nouvelles entreprises.
<i>Bâtiment administratif (étape 4)</i>	Fédération vaudoise des entrepreneurs	Mi-2023	Coordination avec l'aménagement de la place centrale PST (2023-24).
<i>Parking mutualisé (étape 4)</i>	Fédération vaudoise des entrepreneurs / CRP	Fin 2023	Parking en silo en cours de construction ainsi qu'un bâtiment administratif accolé. Le parking prévoit un accueil d'un peu moins de 1'000 places, attribuées progressivement aux entreprises d'Y-Parc (soit la moitié des places autorisées pour chaque entreprise).
<i>Viabilisation étape 5</i>	COPRO	2026	Aménagement des routes jusqu'à l'extrémité de la zone dévolue au développement du PST. Cela inclut notamment la prolongation de l'avenue des Sciences jusqu'au viaduc autoroutier ainsi que l'aménagement d'accès routiers et mobilité douce aux futures entreprises. Continuation de l'aménagement urbain déjà en place sur cet axe jusqu'au Viaduc.
<i>Carrefour Sallaz-Lausanne</i>	Ville	2024-25	Ce carrefour avait été aménagé provisoirement lors des travaux sur le pont CFF de l'avenue des Bains et il n'est pas légalisé. Sa concession provisoire arrive à terme et il doit faire l'objet d'un réaménagement. Le giratoire actuel arrive par ailleurs aux limites de sa capacité, ne permet pas de limiter le transit sur le chemin de Sallaz et de garantir le fonctionnement de la pénétrante route de Lausanne. Le réaménagement permettra en outre de sécuriser le passage de la mobilité douce.
<i>Place PST</i>	Ville	2026	Avec la construction du parking et l'arrivée de nouvelles entreprises, le secteur à proximité du carrefour entre l'avenue des Sciences et l'APA se concrétisera comme un nœud de convergence. Il est important dans ce contexte d'aménager un espace public de qualité au bénéfice de tous les usagers d'Y-Parc. Des études seront lancées prochainement.

<i>Franchissement de l'APA</i>	Financement : Fédération vaudoise des entrepreneurs	2026	Un franchissement de l'APA au niveau de la place PST, entre le bâtiment administratif et Explorit, doit être envisagé. Pour l'instant, la nature de ce franchissement n'est pas encore déterminée (à priori à niveau). Des études seront lancées prochainement, en coordination avec la place PST.
<i>Requalification des accès à la halte CFF</i>	Ville + CFF	2026-30	En anticipation à l'arrivée de la halte CFF. Projet d'aménagement et coordination avec le projet CFF
<i>Halte CFF</i>	CFF	2030-35	Cette future halte du RER des CFF pour les trains régionaux sera desservie avec une cadence à la demi-heure. Le projet est porté par l'OFT et les CFF, mais la Ville devra accompagner le projet par diverses mesures. En effet, le succès de la halte sera déterminé par son accessibilité en modes doux (depuis le PST et les quartiers environnants), sa connexion avec le réseau des bus et les aménagements d'espace public à proximité.
<i>Aménagements ponctuelles</i>	Ville + PST	2023-30	Proposer des parcours piétons secondaires le long des noues et aménagements ponctuels de « niche ».
<i>Programme de densification de la masse végétale</i>	Ville, Privé, Y-PARC	2023-30	Mettre en place un diagnostic et un programme d'incitation à la densification des plantations et de la masse végétale. Programme à mener avec Y-PARC, les privés, MEI et URB.
<i>Revalorisation d'axes secondaires</i>	Ville	2025-35	Avenue des Découvertes, Copernic, Galilée etc.
<i>Développement MD</i>	Ville	2025-30	Vélos libre-service, stationnement et itinéraire sécurisé le long du Buron, cheminement le long de l'A1 etc.
<i>Mise en conformité arrêts TP</i>	Ville	2023-30	Mise aux normes LHAND des arrêts existants TP

2.5. Etudes complémentaires

Etude		Horizon	Description
<i>Plan de mobilité de site</i>	Y-Parc	Processus en cours	Selon le PPA, la mise en œuvre d'un plan de mobilité à l'échelle du PST doit être mis en place. C'est un outil dynamique de gestion de la mobilité et du stationnement complémentaire à l'action des collectivités ciblant le personnel et les visiteurs d'une entreprise, d'une administration publique ou d'un site d'activité. Un plan d'action est en cours pour définir un ensemble cohérent de mesures du ressort des employeurs visant à favoriser un report de la voiture individuelle vers des modes durables, des déplacements de proximité et des véhicules à faibles émissions.
<i>Etude trafics – schéma de circulation TIM à l'échelle du PST</i>	Ville	2023	Sur la base des charges de trafic de 2022 présentées dans le contexte et la desserte TIM par poches présentée dans la vision directrice 2035, il s'agira de proposer plusieurs variantes de schémas de circulation, en fonction du degré de restriction au trafic de transit sur le PST. Mesures franchissement, MD et TP.
<i>Densification de la masse végétale</i>	Y-Parc, Privés, MEI, URB	2023-26	Sur la base de l'analyse mené par le service MEI, une étude émanant des recommandations et feuille de route concrète et à initier. Par la suite un programme d'incitation pour les privés devrait voir le jour avec l'appui de la commune et de la société Y-PARC.

3. Statut de la vision directrice

Ce document s'insère en tant qu'appui et en tant que complément au PPA et de son règlement le RPPA adoptés en 2014. Son ambition principale est celle de fédérer les acteurs publics et privés autour d'une vision de développement cohérente et conforme à son règlement en vigueur.

Statut pour la Ville et le Canton / Plan Directeur Communal (PDCom):

Le PDCom fait mention de la vision directrice comme référence. Elle est citée parmi les moyens de mise en œuvre du PDCom. Elle ne constitue pas un élément liant entre la Ville et le Canton et ne sera imposée aux tiers du secteur privé.

La Vision Directrice forge une « feuille de route » du développement du site du PST/Y-PARC jusqu'à son « terme », c'est-à-dire à l'horizon 2040. Cet horizon est la temporalité projetée pour que l'entier du site soit occupé par des entreprises et que tous les secteurs soient en exploitation. Il marque aussi le jalon auquel les équipements et infrastructures de mobilité et d'aménagement urbain devrait être réalisés et opérationnels.

Statut pour la Ville / Plan d'Affectation Communal (PACCom):

La PACCom fixe les règles pour toutes les zones qui ne sont pas soumises à des plans d'affectation. Or

le secteur du PST est régie par le PPA et son règlement le RPPA. Aucun changement à ces deux documents n'est envisagé par la présente Vision Directrice. Elle servira comme document de développement du site en interne.

Statut pour la Copropriété :

Les propositions énoncées dans la vision directrice ne changeront pas les procédures d'attribution et n'auront aucun impact sur le comité d'éligibilité vis-à-vis des futurs prospects.

Comme la vision directrice ne change pas non plus le RPPA, les conditions de viabilisation ou de construction restent inchangées à celles déjà en vigueur depuis 2014.

Statut pour Y-PARC :

Il est souhaitable que Y-PARC cautionne ce document et le porte en appui de la Ville. Les diverses mesures facultatives proposées et une communication en partenariat avec la Ville pourrait fortement aider leur mise en place. Bien que les acteurs privés présents sur le site n'ont aucune obligation de mettre en œuvre ces mesures, une promotion commune de ces mesures et de leurs enjeux augmenterait leur chance d'être adoptées et réalisées par les entreprises.

Pour la Police des Constructions (PdC) :

Comme pour le PACom, la vision directrice n'apporte pas de modification du RPPA et donc n'aura aucune incidence sur l'évaluation et la légalité des projets soumis pour enquête de permis de construire.

4. Illustrations

- *Figure VD-01. Plan du PPA en vigueur depuis le 30.10.2014*
- *Figure VD-02. Plan de l'état de développement du PPA au 31.12.2021*
- *Figure VD-03. Répartition modale pour les trajets domicile-travail à Y-Parc (2020)*
- *Figure VD-04. Charges de trafic journalier moyen (TJM) – Evolution entre 2020 et 2022 (véh/j) (Transitec, 2022)*
- *Figure VD-05. Zoom sur le secteur du PST/Y-PARC (Transitec, 2022)*
- *Figure VD-06. Réseau TP actuel*
- *Figure VD-07. Réseau MD actuel*
- *Figure VD-08. Synthèse espaces public majeurs au PST/Y-PARC au 07.2022*
- *Figure VD-09. Résumé des enjeux issus des ateliers du 21.2020*
- *Figure VD-10. Hiérarchie du réseau routier à l'horizon 2035*
- *Figure VD-11. Réseau TP, état projeté à l'horizon 2035*
- *Figure VD-12. Réseau MD état projeté à l'horizon 2035*
- *Figure VD-13. Synthèse des aménagement état projeté à l'horizon 2035*
- *Figure VD-14. Zoom sur le périmètre de la future place centrale horizon 2023-2025*
- *Figure VD-15. Zoom sur le périmètre de la future place centrale horizon 2023-2025*
- *Figure VD-16. Zoom sur le périmètre de la future halte CFF horizon 2030-2035*
- *Figure VD-17. « Arundo Pensant » 2002, Jardin Japonais / Place d'Armes, Ville d'Yverdon-les-Bains*
- *Figure VD-18. Zoom du diagnostic de l'étude MEI « Mise en évidence des îlots de chaleur combiné avec les sites vulnérables et la densité de la population » superposé par le PPA 2014 - état actuel*
- *Figure VD-19. Plan de situation du résumé des mesures – état futur à l'horizon 2030-35.*

5. Abréviations

ADNV	Association pour le développement du Nord Vaudois
AggloY	Projet d'agglomération yverdonnoise
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DGE	Direction générale de l'environnement
DP	Domaine public communal ou cantonal
GOP	Groupe opérationnel des pôles de l'Etat de Vaud
GT	Groupe technique
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, VD
LEaux	Loi sur les eaux
NORMAT	Normalisation des données de l'aménagement du territoire, VD
OAT	Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire du 28 juin 2000 (état le 1er septembre 2009)
PA	Plan d'affectation (terminologie selon la LATC actuellement en vigueur)
PACom	Plan d'affectation communal
PDL	Plan directeur localisé
PPA	Plan partiel d'affectation (terminologie selon l'ancienne LATC)
RPPA	Règlement du plan partiel d'affectation
SDA	Surface d'assolement
SEY	Services des énergies, Yverdon-les-Bains
MEI	Service de la mobilité, de l'environnement et des infrastructures, Yverdon-les-Bains
URB	Service de l'Urbanisme, Yverdon-les-Bains

Étude sociologique du « Parc scientifique et technologique » de la commune d'Yverdon-les-Bains

Rapport, version finalisée du 31/10/2024

Mandants : Parc-Y et Commune d'Yverdon

Mandataire : Haute école de travail social de Genève

Responsable : Lucia Bordone (HES-SO)

Réalisation : Paul Bai (HES-SO)

Expertises complémentaires : Sonia Curnier et Laurent Valdès (HES-SO)

Table des matières

I. Contexte et objectifs de l'étude	3
1.1 Origines et évolutions du Parc	3
1.2 L'étude d'usage du parc scientifique et technologique	4
1.3 Objectifs et hypothèses de recherche	6
A) Objectifs de la recherche	6
B) Hypothèses de la recherche	7
2. Méthodologie de l'étude d'usages	8
2.1 Déroulement	8
2.2 Volet classique	8
2.3 Volet sensible	10
2.4 Volet multidisciplinaire : mobilisation d'expertises complémentaires	11
3. Résultats	12
3.1 Usages et usager.ère.s	12
A) Des publics du Parc aux communautés d'usages	16
B) Perceptions du Parc	17
C) Usages inattendus	22
3.2 Mobilité et accessibilité	18
A) Accessibilité optimale	18
B) Perméabilité limitée et distance ressentie	18
3.3 Focus Pierre de Savoie	22
A) L'aménagement et l'entretien d'infrastructures sociales	22
B) Le PST contre la ville : "beaucoup de promesses pour peu de résultats..."	23
3.4 Sonorités et identité du Parc	27
A) Des grenouilles rieuses et des oiseaux.	27
B) Du trafic routier.	28
C) Des trains et des rails.	28
D) Des enfants s'amusent.	29
E) Des musiques de fond.	29
F) Absence de discussions	30
3.5 Synthèse des résultats	32
4. Recommandations et pistes d'approfondissement	34
4.1 Recommandations à l'échelle du site	34
A) Le Parc comme espace de découverte et de lien à la biodiversité	34
B) Complémentarité entre « espaces publics » et « espaces confidentiels »	35
C) Démocratiser l'accès aux sciences et aux techniques	36
4.2 Recommandations à l'échelle de la place centrale	37
4.3 Conclusion	38
ANNEXES	39

I. Contexte et objectifs de l'étude

I.I Origines et évolutions du Parc



Figure 1 : Plan d'Y-Parc

Le « Parc scientifique et technologique » d'Yverdon-les-Bains est, en 1986, le premier espace de ce type à avoir vu le jour en Suisse. Il s'étend sur plus de 50 hectares, dont les 2/3 sont bâtis. Le Parc comprenait, en 2020, 70'000m² de locaux, principalement répartis entre bureaux, laboratoires, et halles de production. Il héberge 205 sociétés au sein de ses 16 bâtiments, et comptabilisait 2'180 emplois fin 2022. Les domaines d'activité à y être les plus représentés sont les technologies de l'information et de la communication, les technologies des sciences de la vie et l'industrie de précision. La Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD), qui dispense des formations en lien avec ces domaines, en constitue le principal partenaire académique. Le Parc possède un incubateur de start-ups technologiques (Y-START).

Les espaces ont, dès leur conception, fait l'objet d'un projet d'aménagement urbain visant à favoriser les espaces verts et la convivialité. Ce projet reposait sur un concept paysager ayant donné lieu à la création d'une large voie de mobilité douce arborisée traversant la zone dans sa longueur. Cette « promenade » est bordée d'une noue (canal et étang) et agrémentée de « placettes » et de « terrasses ». L'étang et le canal longent le bâtiment emblématique Explorit, lieu de loisir et de services accessible 7 jours sur 7 au public. Un espace extérieur (« place ») situé à proximité d'Explorit (2021) accueille, durant la pause de midi, des food-trucks destinés aux employés des entreprises du site. Un accent a ainsi été mis, dès le départ, sur la qualité urbaine des lieux.

Les prochaines années verront l'apparition de nouveaux bâtiments, ainsi que l'extension de la noue et la création d'une nouvelle « place publique » située au carrefour des avenues des Trois Lacs et des Sciences, sur une surface actuellement occupée par un parking. L'accessibilité du Parc, déjà assurée par la proximité de l'autoroute et des arrêts de bus, sera améliorée par la construction d'une halte CFF.

1.2 L'étude d'usage du «Parc scientifique et technologique»



Figure 2 : Vue d'ensemble satellite d'Y-Parc

Dans la perspective des évolutions à venir - en particulier l'aménagement de la nouvelle place - le service d'urbanisme, en partenariat avec l'assemblée des co-propriétaires immobiliers du Parc, souhaite mieux en comprendre les usages actuels. Il s'est donc agit, avec cette étude, de documenter l'utilisation des espaces intérieurs et extérieurs ouverts au public : qui utilise ces espaces, à quels moments, et comment ? Quels manques ou faiblesses peuvent être identifiés ? Quelles propositions se dégagent de l'enquête menée auprès des usager.ère.s ?



Figures 3 et 4 : Photos promotionnelles d'Explorit

Dans le “document cadre de développement” du PPA de décembre 2023, la future place est définie comme “un nœud de vie qui articule différentes prestations au service des usager.ère.s entre espaces de production, de travail, de formation, de découverte et de consommation”. Ce projet “phare (...) est voué à renforcer l’identité du site” et devra intégrer “un aspect ‘culture’” en prenant compte des “liens avec les éléments naturels et paysagers du site : noues et végétation”. Il est alors question de proposer des pistes de réflexion pour concevoir un “espace public de qualité” en faveur de l’ensemble des usager.ère.s du Y-Parc.

PLACE CENTRALE ET FRANCHISSEMENT APA À L'HORIZON 2023-25

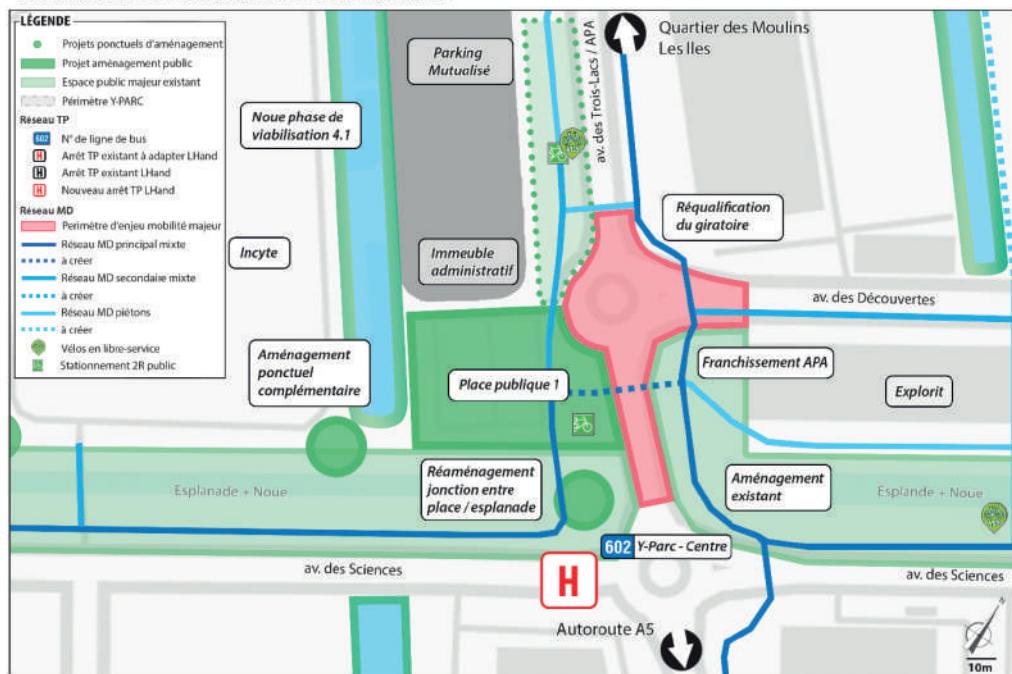


Figure VD-14. Zoom sur le périmètre de la future place centrale horizon 2023-2025

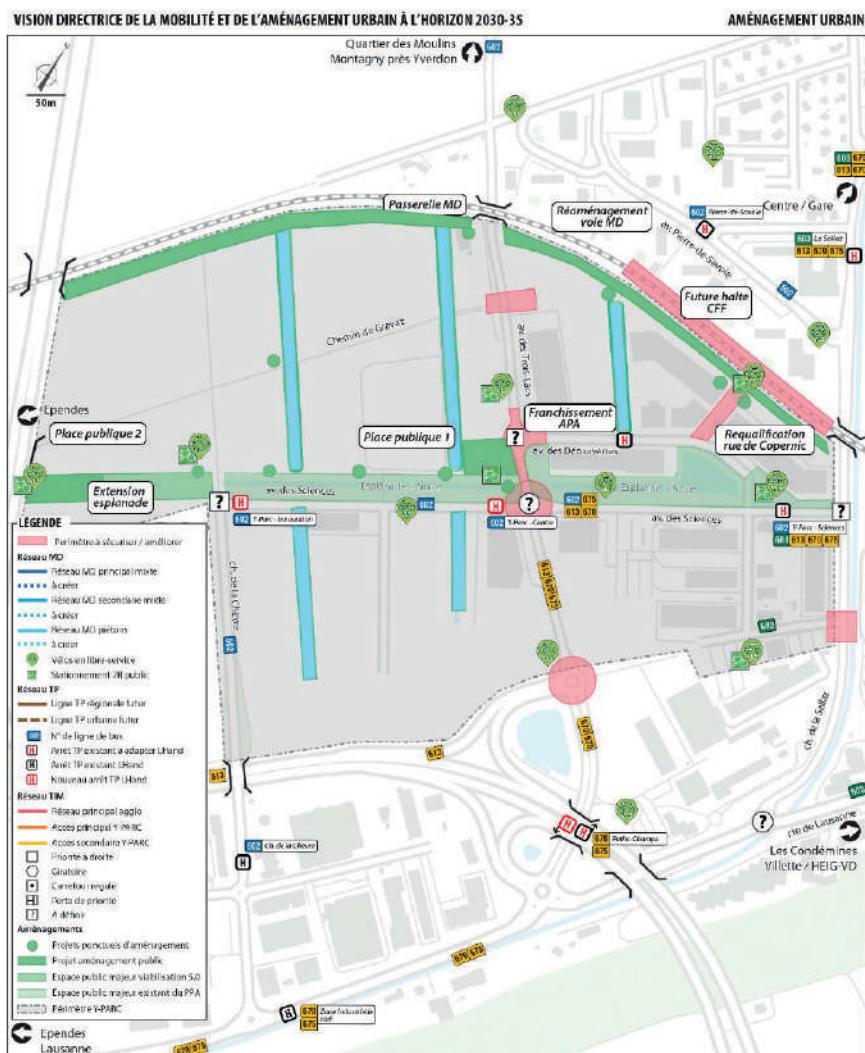


Figure VD-13. Synthèse des aménagements état projeté à l'horizon 2035

Figures 5 et 6 : Plan de la place centrale / Plan de l'aménagement urbain

1.3 Objectifs et hypothèses de recherche



Figures 7 et 8 : Place centrale face Forum

A) Objectifs de la recherche

L'étude sociologique avait pour objectif de documenter et analyser les usages des espaces du Parc ouverts au public. Il s'agissait plus particulièrement de comprendre :

- Qui sont les usager.e.s actuel.le.s des lieux ;
- Les raisons pour lesquelles ils.elles se rendent sur le site ;
- Les moyens par lesquels ils.elles y accèdent (moyens de transport et chemins d'accès) ;
- Les espaces qu'ils.elles investissent et les types d'usages déployés (promenade le long de la voie de mobilité douce ; utilisation des espaces commerciaux, de restauration, de loisir et de soin).

A la suite des discussions préparatoires menées avec la chargée de projet du Service d'urbanisme, Mme Gemma Demière, une attention particulière a été portée sur :

- La qualité d'hospitalité des espaces publics actuels et en devenir.
- La perméabilité urbaine de la zone du Parc, notamment son accessibilité depuis le quartier Pierre de Savoie.



Figures 9 et 10 : Noue longeant la place centrale

Compte tenu de ces objectifs, l'enjeu est de saisir comment, à travers une proposition d'organisation spatiale singulière qui s'insère dans une évolution plus large du site (Halte CFF, trame bleue, etc), l'aménagement de la place publique va contribuer à transformer la dynamique du Parc pour le rendre plus accueillant.

B) Hypothèses de la recherche

Lors de l'élaboration de l'offre et dès nos premières visites du site, nous avons constaté certaines caractéristiques urbaines et spatiales fortes qui contribuent à définir l'identité du Parc Y :

- Son statut de façade de la ville (carte de visite).
- Son cadre relativement enclavé (tissu urbain monofonctionnel).
- Son positionnement périphérique en rapport au centre-ville et aux rives du lac (statut excentré, entre ville et campagne).

Ces trois caractéristiques amènent à s'interroger sur le potentiel de ce morceau de ville en tant qu'espace public. En effet, s'appuyant sur la littérature en études urbaines, on peut relever que le caractère public¹ d'un espace repose sur trois principes : une égale accessibilité, une liberté des pratiques, une gratuité des usages. C'est donc un lieu accessible à toutes et tous, qui rend possible une diversité d'activités et d'usages nécessaires ou de détente.

En croisant les ambitions rattachées à cette place, nos propres observations et ces éléments de définition de l'espace public, nous aboutissons à l'hypothèse suivante :

Les trois caractéristiques identifiées (haut niveau de standing recherché, enclavement-monofonctionnalité, position périphérique) entrent en tension avec l'objectif de créer un espace animé, accessible (spatialement et financièrement), ouvert et permettant son appropriation par une diversité de communautés d'usage.

Dès lors, notre étude vise à affiner ces premières observations, à comprendre dans quelles conditions et grâce à quels atouts préexistants ou à développer, un nouvel espace public peut s'ancrer sur le site.



Figure 11 : Panneau des services et loisirs d'Explorit

¹ Nous renvoyons en premier lieu, au «Manifeste pour une critique des projets paysagers», publié en 2023 suite aux «états généraux de la critique des projets d'espace public» qui se sont tenus en novembre 2023 à l'école de la nature et du paysage du Centre Val de Loire : https://ecole-nature-paysage.fr/grenier/Manifeste%20CPPI_V2.pdf. Mais également, vers l'ouvrage de Sonia Curnier : Universal singular. Public space of the early 21st century, Basel : Birkhauser, 2023.

2. Méthodologie de l'étude d'usages

2.1 Déroulement

Afin de définir les profils des usager.ère.s et saisir leurs usages du site, nous mobilisons une approche par l'ethnographie exploratoire fondée sur trois volets :

- Un volet “classique” qui reprend les outils de l'enquête sociologique combinant des entretiens semi-directifs, des micro-trottoirs, une enquête de voisinage et des observations in situ.
- Un volet “sensible”, centré sur les “ambiances urbaines et architecturales” du Parc Y. Ce volet met l'accent sur la description des qualités sensibles des espaces (sons, lumières, chaleur, odeurs, etc.) qui jouent un rôle dans la manière dont ils sont vécus, perçus, appropriés et appréciés.
- Un volet “multidisciplinaire”, qui bénéficie de l'expertise conjointe de l'architecte et urbaniste Sonia Curnier et du vidéaste Laurent Valdès.

Durant ces immersions, Paul Bai², en charge de la réalisation de l'enquête, a vécu à Yverdon et bénéficié de riches discussions avec ses hôtes, un couple de retraités, qui l'ont introduit aux enjeux de la vie publique yverdonnoise. En effet, les trois volets de l'enquête ont nécessité quinze jours de travail in situ.

Il s'est immergé sur le terrain durant huit jours consécutifs, du lundi 29 avril jusqu'au mardi 7 mai, puis à nouveau du lundi 27 mai au vendredi 31 mai.

Cette première phase de travail a précédé une seconde phase consacrée au traitement des matériaux récoltés (prise de notes, entretiens, enregistrements sonores, photographies, compte-rendus de séances collectives de travail). Ce faisant, les premiers résultats de l'enquête ont été mis en forme.

Le vendredi 12 juillet 2024, les résultats intermédiaires de l'étude ont été présentés dans les locaux du Parc Y aux mandataires de l'étude d'usage et aux architectes qui auront la responsabilité de l'aménagement de la future place publique. Suite aux échanges, un premier document opérationnel intitulé “synthèse et recommandations”, déclinant les axes de réflexions à l'échelle du site et à l'échelle de la place publique, a été transmis aux mandants.

Enfin, le présent rapport, qui reprend et explicite l'ensemble de l'étude d'usage, a été finalisé en octobre 2024.

2.2 Volet classique

Ce premier volet, qui s'est déroulé durant le mois de mai 2024, nous a permis d'interroger les usager.ère.s du Parc Y et de récolter des éléments de réponse quant à nos trois premières interrogations : qui vient à Y-Parc, pourquoi et comment. Mais aussi et plus généralement, de comprendre comment ces personnes perçoivent le Parc Y.

Les lieux de l'enquête

Afin de récolter une pluralité d'expériences et d'approcher la variété des publics du Parc, nous avons investi quatre espaces stratégiques à l'échelle de notre enquête : le bâtiment Explorit, son hall et ses entours ; les promenades, chemins et passages du Parc Y ; le quartier voisin Pierre de Savoie, son local communautaire et son terrain de foot ; le centre ville, en particulier la rue Pestalozzi (entre la place Pestalozzi et la terrasse du café de la Promenade). Bien que situé hors du périmètre d'enquête principal, ce quatrième espace, investi un samedi matin, nous a permis de sonder la perception du Parc par les Yverdonnois.es qui seraient susceptibles de fréquenter le Parc.

Les entretiens de type micro-trottoirs

Durant notre immersion, nous nous sommes entretenus avec près de 85 personnes. Au total, nous avons effectué 80 entretiens de type micro-trottoirs d'une durée de 3 à 30 minutes (sans compter la classe d'une vingtaine d'élèves et leurs deux professeurs). Après avoir consigné des informations relatives aux profils de nos interlocuteurs.ices (l'âge des personnes, leur lieu de résidence, leur domaine d'activité), notre grille d'entretien s'est concentrée autour de questions relatives aux usages : leur fréquentation du Parc, leur manière de le décrire, les points négatifs et les points positifs qu'ils lui attribuent.

² Sociologue et doctorant au sein de l'Université Grenoble Alpes et de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble. Il est rattaché au laboratoire “Ambiances, Architectures, Urbanités” et de l'équipe CRESSON (Centre de recherche sur l'espace sonore et l'environnement urbain : <https://aau.archi.fr/equipe/bai-paul/>).

Nous proposons une rapide lecture statistique de notre échantillon de personnes enquêté.e.s issu de nos entretiens de type micro-trottoir :

- Sur nos 80 enquêté.e.s, une majorité (39/80) étaient des hommes, 28 étaient des femmes tandis que nous avons interrogé une minorité d'enfants (13/80).
- Nous connaissons l'âge de 71 de nos enquêté.e.s : 13 avaient entre 0-9 ans ; 7 entre 10-17 ans ; 11 entre 18-30 ans ; 12 entre 31-40 ans ; 19 entre 41-65 ans ; 9 entre 65-81 ans.
- Nous connaissons le lieu d'habitation de 69 de nos enquêté.e.s : une majorité (39/80) habitent à Yverdon et sur ces 39 habitant.e.s, 20 d'entre elles.eux viennent des quartiers voisins Pierre de Savoie et Passerelle ; 15 habitent dans la région (par exemple à Sainte Croix ou à Mathod) ; 14 habitent ailleurs en Suisse (à Berne, Neuchâtel, Lausanne, Bienne) et enfin 1 personne habite en France.
- Nous connaissons également les habitudes de fréquentation du site de 69 de nos enquêté.e.s : 7 y viennent tous les jours de la semaine ; 15 y viennent régulièrement ; 27 viennent occasionnellement ; 13 y venaient pour la première fois et 7 autres ne prévoient pas de revenir.
- Enfin, nous connaissons, pour 52 de nos enquêté.e.s, leur moyen de locomotion pour s'y rendre : 30 d'entre eux.elles utilisent leur voiture, 10 leur vélo, 6 sont à pied, 5 prennent le bus et 1 personne a pris le train et le bus pour se rendre au PST (à noter que les scolaires et leurs professeurs ont pris le train et le bus).

Les entretiens de type semi-directif

Nous avons également mené 5 entretiens semi-directifs avec des “personnes ressources”, d'une durée de 1h à 2h30, qui nous ont permis de comprendre différents enjeux dépassant ceux qui concernent les usager.e.r.e.s du Parc. Ces entretiens ont été réalisé avec :

- Emma James : responsable loisir Explorit.
- Yves Pommaz : a travaillé sept ans pour le service des affaires sociales et quartiers d'Yverdon. Directeur de l'association “Cartons et jardins du coeur” et responsable de la Centrale Alimentaire d'Yverdon.
- Antoine Sauser et Vincent Nicolet : Adj. chef de service et resp. environnement / Adj. technique, responsable du bureau technique (mobilité, environnement, infrastructures).
- Serge Lopez : Travailleur social dans le quartier Pierre de Savoie.
- Franco Vantaggio : Directeur général de l'hôtel Forum.

Tous ces entretiens ont été retranscrits et une synthèse a été rédigée pour chacun d'entre eux. Certains nous permettaient d'aborder les enjeux socio-politiques de la Commune qui dépassent le cadre du Parc, d'autres d'avoir accès à une expertise précise d'un lieu ou d'un aspect du Parc.

Par exemple, en ce qui concerne notre entretien avec Messieurs Sauser et Nicolet, qui nous ont reçu au sein de leurs locaux, différentes thématiques ont été abordées telles que : l'évolution de la gestion paysagère du Parc Y, le rôle et le fonctionnement des noues, la faune et la flore du Parc, la gouvernance des parcelles du Parc, les critères d'aménagement de la place à respecter pour leur permettre d'entretenir au mieux le site et les conditions d'ouverture du quartier Pierre de Savoie grâce à la halte ferroviaire.

Faire l'expérience du “Parc scientifique et technologique” d'Yverdon-les-Bains

Ces entretiens ont permis de documenter quatre dimensions de l'expérience du Y-Parc à partir de celles et ceux qui s'y sont rendu.e.s au moins une fois :

1. Le profil des usager.e.r.e.s du Parc ;
2. Leur perception du site ;
3. Leurs usages ;
4. Leurs attentes et leurs besoins.

2.3 Volet sensible

Que nous raconte l'ambiance sonore d'un espace urbain, d'une place, d'un terrain de foot, d'un hall, ou encore celle d'une rue, d'un chemin, d'une noue ou d'un lac ? Comment le sonore affecte-t-il et configure-t-il nos pratiques ordinaires ? Le concept d'ambiance urbaine et architecturale est utilisé depuis 40 ans par les membres du laboratoire “Ambiances, Architectures, Urbanités” (AAU, équipe Cresson) situé à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble pour qualifier un milieu urbain de façon sensible (sons, lumières, chaleur, odeurs, perceptions). Il permet d'interroger le monde perçu et vécu par les habitants d'un lieu, tout en cherchant à articuler les dimensions spatiales, sociales et temporelles de nos architectures. Ainsi, l'approche du monde par le sonore permet de se mettre dans une posture de recherche originale afin de réfléchir à nos modes de vie et de contribuer à la critique des manières d'habiter un territoire.

Par la mise en place d'une “écoute ambiantale”, nous avons complété nos matériaux d'enquête issus des entretiens et nous nous sommes rapprochés des enjeux posés par l'aménagement du Parc. L'approche de l'espace par le son - autrement dit, par le paysage sonore d'un territoire - complémentaire à celle des entretiens et de la photographie, contribue à cartographier et contextualiser avec précision le déploiement d'activités humaines.

Dans cette perspective et par le moyen d'un Zoom H2n, nous avons archivé quarante minutes de rush sonores, enregistré, à différentes heures, différents jours, différents endroits et par différents temps et saisons ce qu'il se passe au sein du Parc. Puis, nous avons associé ces sons à des prises photographiques, en collaboration avec Laurent Valdès. Comme nous le verrons, ce matériau nous livre des informations clés concernant les principales ambiances et usages caractéristiques du site.

Les enregistrements d'ambiance sonore ont été mixés et publiés sur le site de cartographie sonore “Cartophonie”³.

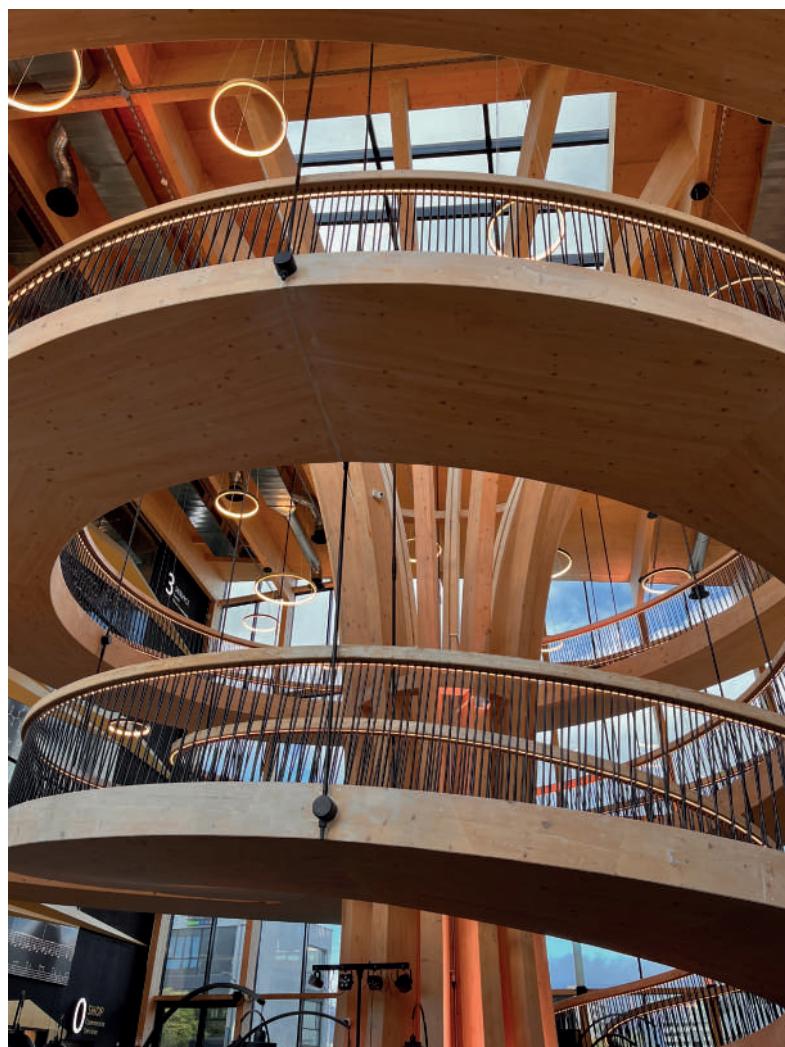


Figure 12 : Le Hall et l'escalier hélicoïdal d'Explorit

2.4. Volet multidisciplinaire : mobilisation d'expertises complémentaires

Afin de mettre à l'épreuve nos résultats d'enquête et de les relire à l'aune d'autres compétences et sensibilités, une ultime étape de terrain a consisté à les présenter à deux experts externes et à réaliser avec eux une journée immersive sur le site. Il s'est agit de Laurent Valdès et Sonia Curnier :

- Laurent Valdès s'est formé aux Beaux-Arts de Genève en cinéma. Il collabore régulièrement à des recherches et enseignements dans le cadre de la HETS de Genève. Il évolue par ailleurs dans le milieu des arts vivants (théâtre, danse, performance, musique) en tant que créateur vidéo et lumière.
- Sonia Curnier (PhD) est architecte et urbaniste. Elle est chercheuse au sein du Laboratoire de sociologie urbaine de l'École polytechnique fédérale de Lausanne et vient d'être nommée Professeure en théorie de l'architecture à la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg. Elle est également consultante, critique et curatrice indépendante spécialisée dans les questions urbaines, avec un accent sur les espaces publics. Elle accompagne, à Yverdon, le projet « Un espace public à 5 minutes de chaque Yverdonnois.e » (Prix « Rue de l'Avenir » 2023).

En fin de journée, nous avons pu échanger avec Gemma Demierre au sujet des enjeux qui émergeaient de nos discussions. De nombreux éléments ressortant de ces échanges ayant permis de valider nos hypothèses et questions de recherche, nous avons pu entreprendre une ultime phase de recherches documentaires complémentaires pour approfondir nos réflexions :

- Les différents documents d'urbanisme (PPA, RPPA, Vision directrice PST 2023).
- L'historique et l'évolution du Y-Parc à travers notamment des archives de la Commune.
- Les différents sites internet de Explorit, Y-Parc, Le Forum.
- Des articles de presse régionale.
- Un film-entretien sur le syndic Pierre Duvoisin qui a été à l'initiative de la création du Parc.
- Le rapport "Etude sociologique de la plage d'Yverdon" réalisé à l'occasion d'un précédent mandat sous la direction de Lucia Bordone.
- Un site d'évaluation en ligne⁴.



Figures 13 et 14 : Journée immersive avec Sonia Curnier, Laurent Valdès et Lucia Bordone

4 <https://maps.app.goo.gl/8HNmwWfYjh8uwSEH9>, sur le site GoogleMaps, consulté le 30/09/24.

3. Résultats

3.1 Usages et usager.ère.s



Figure 15 : Des scolaires de Biel en visite à Explorit.

A) Des publics du Parc aux communautés d'usages

En résumé, nous avons identifié quatre publics qui fréquentent régulièrement le Parc :

- *Public des salarié.e.s* : Ils.elles y passent leur journée de travail, et durant leurs pauses, sont amené.e.s à chercher des endroits où s'installer et se reposer, mais aussi un espace où se rassembler pour manger ensemble à l'abri des aléas climatiques. Ils.elles nous font prendre conscience du fait qu'il manque des aménagements couverts et gratuits pour se restaurer sur le temps de midi ou prendre une pause en cours de journée.
- *Public familial* : Les familles constituent le public principal visé par le centre d'activités et de loisirs d'Explorit : cinéma ; promenade scientifique ; bars et restaurants ; espace de jeux pour enfants et adultes ; services de santé ; etc. Une partie importante de ce public vient de l'extérieur d'Yverdon et souvent d'autres cantons de Suisse.
- *Public des habitué.e.s* : Celles et ceux qui fréquentent régulièrement le site se rendent à Explorit. En tant que voisin.e.s ou habitant.e.s des environs, ils.elles viennent principalement pour faire leurs courses à Denner et/ou pour profiter des services santé, mais partagent le sentiment qu'il manque des activités qui correspondent au pouvoir d'achat de la population locale (gratuité, prix attractifs, événements ouverts aux yverdonnois...).
- *Public des jeunes* : Les jeunes gens d'Yverdon (10-16 ans) viennent en groupe aux abords d'Explorit. Ils indiquent aimer se rassembler à proximité immédiate d'Explorit, dans un espace qui soit à la fois aux abords de la ville sans être en son centre. Le Parc est facile d'accès en vélo, ils peuvent s'y acheter un en-cas, venir jouer à des jeux de société, pêcher ou bien simplement se rassembler. Tous disent apprécier l'ambiance du site et s'y rendent volontiers au cours de la semaine, typiquement le mercredi.

Cette entrée «par les publics» permet d'identifier des catégories génériques d'usager.ère.s. Une entrée complémentaire, «par les usages», ouvre à une analyse plus précise et détaillée de la diversité présente au sein de ces catégories, ainsi que de repérer des usages transversaux, qui se retrouvent au sein de plusieurs catégories.

Travailler et apprendre au PST.

Nous nous intéressons plus spécifiquement aux personnes qui sont amenées à s'y rendre quotidiennement ou qui usent du Parc régulièrement. La communauté d'usage rassemblée sous ce prisme regroupe des publics bien différents : les salarié.e.s et cadres d'entreprise du site, les agent.es de la Commune qui entretiennent le Parc et les différent.e.s automobilistes qui traversent l'avenue des Trois Lacs dite "route de contournement". On peut y ajouter les enseignant.e.s qui organisent des visites régulières sur le site. Pour ces usager.ère.s, il faut que les infrastructures du Parc soient efficaces et prêtes à les accueillir durant la semaine. L'engagement de cette communauté au sein du Parc peut être qualifiée de "rationnelle", elle privilégie l'efficacité et suit un plan qui a été prévu à l'avance, notamment pour ceux qui y travaillent et peuvent venir de loin, comme les frontalier.ère.s français.es, ou bien qui organisent une visite du Parc pour une classe de plusieurs dizaines d'enfants.

Découvrir le *PST* et *Yverdon* le temps d'une journée.

Le Y-Parc joue son rôle de carte de visite de la ville en attirant un public large qui n'hésite pas à se déplacer depuis d'autres régions de Suisse pour découvrir ce que propose Explorit. Nous avons croisé plusieurs personnes d'autres cantons qui venaient en repérage pour comprendre comment fonctionne le lieu, prendre des informations, tester les activités proposées, pour emmener leurs enfants par la suite.

A la question de savoir pourquoi ils choisissent de visiter Explorit, les réponses ont été les suivantes:

- parce qu'ils.elles connaissent le concept Kindercity à Zurich.
 - parce qu'ils.elles ont fait une recherche des lieux à visiter en famille sur internet.
 - parce qu'ils.elles s'intéressent aux activités qui touchent aux sciences.
 - parce qu'ils.elles sont tombé.e.s sur une information concernant Explorit sur les réseaux sociaux.
 - parce qu'un proche leur a conseillé d'y aller.

Pour la plupart de ces personnes, c'est l'occasion d'une sortie en famille et de tenter "l'expérience". Cependant, nos entretiens et les avis laissés sur un site d'évaluation en ligne soulignent qu'elles sont souvent déçues des services et des équipements mal entretenus, et ce malgré le cadre du site qui est jugé agréable.

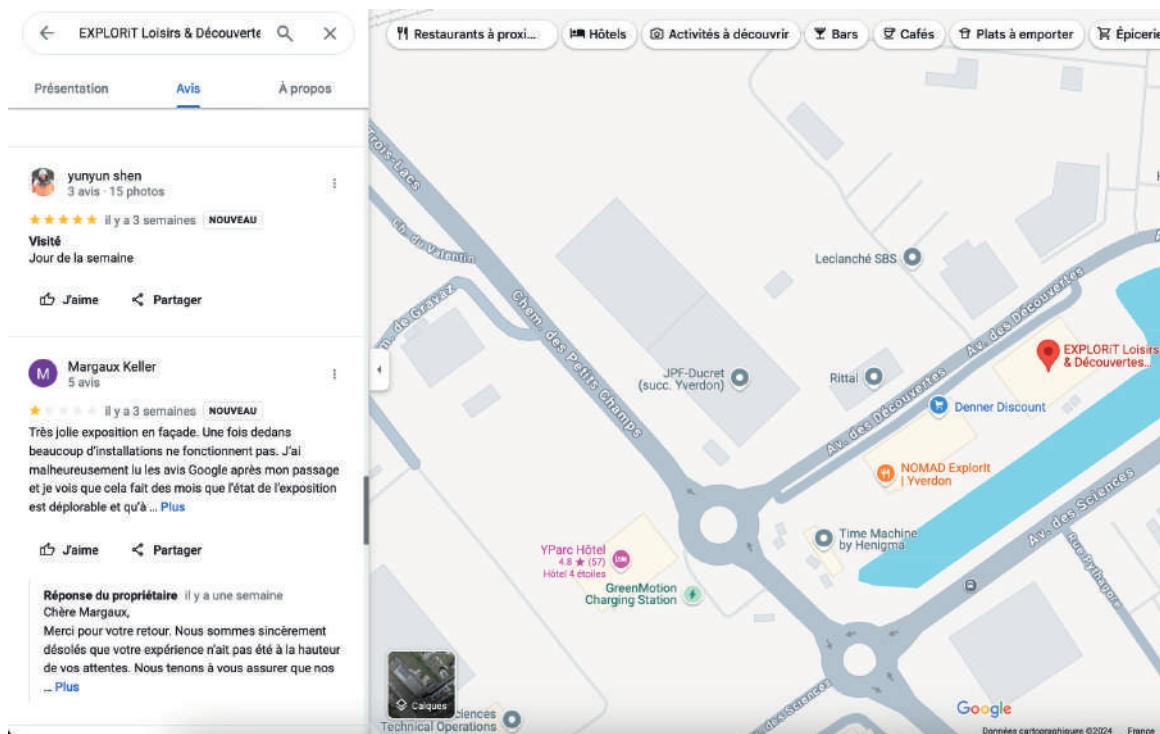


Figure 16 : Capture d'écran d'une page de recensions d'un site d'évaluation en ligne

Mais ces familles qui “tentent l’expérience Explorit” ne viennent pas seulement des autres régions de Suisse, elles viennent également d’Yverdon même. Par conséquent, cette communauté d’usage partage une même manière de s’engager sur le site que nous qualifions d’“exploratoire”. Cela consiste à partir à la découverte d’un lieu qui se distingue des autres pour y vivre une expérience singulière. Or, la découverte peut ne pas être à la hauteur, les attentes peuvent être trop exigeantes quant à la qualité de cette expérience et finalement, leurs “retours d’expérience” font état de jugements critiques, du moins ambivalents : si les jeux à visée éducative, la voluminosité des espaces, la luminosité du hall, le design général du site, reviennent comme des éléments appréciés, ce n’est pas le cas du prix des entrées, de l’usure des équipements et du sentiment d’abandon qui imprègne l’édifice.

Afin de maintenir l’attractivité du site et augmenter sa renommée auprès de cette communauté d’usage, il est essentiel de veiller à la durabilité des équipements et de travailler l’aspect ludique du site.



Figure 17 : Petits navires abandonnés de l’étang d’Explorit

Faire ses commissions et changer d’air.

Une partie des usager.e.s du Y-Parc est ce qu’on pourrait appeler des habitué.e.s. Ces personnes viennent au Parc pour plusieurs raisons différentes qui ont trait au quotidien : faire ses commissions, faire un footing, consulter un médecin, emmener ses petits-enfants se dégourdir les jambes, profiter d’une séance de cinéma... Elles jouissent de la proximité spatiale ou temporelle de leur habitation avec le Parc, elles accèdent à plusieurs services à la fois, pouvant alors regrouper ce qu’elles ont à faire. Si le cadre y est agréable, voire atypique, le fait de se trouver un peu en-dehors de la ville permet de “changer d’air”. Par exemple, dans nos entretiens, nombre de ces personnes répondent avoir besoin de faire leur course à un moindre prix mais estimaient également que le site était plus agréable à fréquenter que d’autres supermarchés de la ville. Cette communauté d’usage cherche à allier l’utile à l’agréable et s’engage sur le site parce qu’il leur est devenu “familier” : son paysage et ses points de vue dégagés, ses ambiances entre ville et campagne, les itinéraires piétons le long des berges ou par les “chemins blancs” (routes de campagne qui ne sont pas goudronnées, faites ;le plus souvent de graviers blancs) pour y arriver (malgré les points d’entrée modérément engageants), son personnel amical avec qui l’on développe des affinités, la tranquillité des lieux en semaine, bref autant d’éléments qui poussent à revenir ici plutôt qu’ailleurs.

Horizons critiques.

Pour conclure, selon l'usage que l'on fait du Parc, trois horizons critiques reviennent dans nos entretiens :

1) Contrairement à une idée reçue, les habitué.e.s du Parc ne se limitent pas aux habitant.e.s des deux quartiers Passerelle et Pierre de Savoie, ni aux salarié.e.s du site. En effet, les lignes de bus permettent à des personnes habitant le centre-ville de se rendre rapidement et facilement au Parc. Ainsi, le principal obstacle évoqué n'est pas la position périphérique du Parc mais l'image qu'il dégage : trop élitiste et déconnecté du reste de la ville. En effet, c'est un “espace urbain distingué”, dans le sens où il revendique trois critères déterminants : A) une image d'excellence ; B) une fonction unique à l'échelle de la région estampillée “Parc technologique et scientifique” ; C) une architecture et une esthétique imposante et contrastant avec le reste de la ville. Ces trois critères en font un lieu de pouvoir symbolique qui, s'il attire certain.e.s visiteur.se.s, en repousse fortement d'autres.

2) Bien qu'attrayant au premier abord, Explorit a tendance à décevoir ou, du moins, à ne pas fidéliser ses visiteur.se.s, notamment ces familles attirées par les infrastructures ludiques du Parc. Il est souvent perçu comme insuffisamment entretenue et paraît désinvesti. Certains services (bateaux pour naviguer sur l'étang; petites voitures pour la piste extérieure de jeux pour enfants ; équipements à l'intérieur) sont abîmés ou ne sont plus en état de marche. Ensuite, pour une famille avec enfants, ces activités représentent un coût important et peuvent être réalisées en deux heures environ, si bien que la durée passée sur le site est limitée et que, les activités proposées se renouvelant peu, elles ne poussent pas les visiteur.se.s à revenir plus d'une fois par année en famille. Autrement dit, l'argent dépensé au sein du Parc Y ne vaut pas le temps dépensé, un temps d'autant plus précieux qu'il est consacré à une sortie “en famille”. En sus de ces considérations, il est à noter que nous n'avons pas rencontré de touristes de passage qui profitent de leur venue pour explorer davantage la ville d'Yverdon, restant donc sur son seuil.

3) Il ressort de nos entretiens avec les salarié.e.s du site la plainte au sujet d'un manque d'hospitalité à l'échelle du site. En effet, trop peu d'aménagements couverts leurs sont accessibles afin de se restaurer lors de la pause de midi. Si l'on trouve agréable de pouvoir se promener au bord des nasses par temps doux, il paraît important de trouver des aménagements pour se protéger du vent, du soleil ou de la pluie. Un autre point concerne l'absence de politique de fidélisation des bars et restaurants d'Explorit. Enfin, un dernier point évoqué concerne l'absence de solutions sur place pour faire garder ses enfants durant les jours travaillés.



Figure 18 : Quai destiné aux navires de l'étang hors d'usage

B) Perceptions du Parc

Ce sous-point présente la manière dont le Parc est perçu et qualifié par ses usager.e.s. Il reprend leur vocabulaire propre. On peut différencier en particulier six catégories de perception rangées des plus positives au plus négatives :

- Espace agréable et attrayant : le site est caractérisé par sa “bonne ambiance” et les perceptions se concentrent sur l’attrait d’Explorit. En effet, ses espaces sont appréciés pour leur design “atypique” et “élégant”. Ils sont qualifiés comme étant : “jolis”, “chouettes”, “animés”, “festifs”, “charmants”. Les enfants s’amusent et leurs jeux imprègnent l'espace, lui conférant un caractère joyeux et paisible : “c'est bien sécurisé” et “calme pour les enfants”. Enfin, à l'occasion du samedi ou de certains événements, Explorit attire un public, restreint mais enthousiaste, de toute la Suisse.
- Espace utile : le site est caractérisé par son aspect pratique. Plusieurs services sont situés au même endroit, on y fait ses courses rapidement, le lieu est bien desservi : “ici (Denner), ce n'est pas cher et j'y arrive rapidement depuis chez moi grâce à la ligne de bus”, “j'emmène mon enfant chez le physio et en attendant je fais les courses de la semaine, c'est pratique” ; l'espace permet également de changer d'air, de se promener avec une poussette, avec son chien, venir en vélo ou faire un footing : “j'aime me promener au bord des rails, ça me fait ma balade du jour”.
- Espace étrange d'entre-deux : le site provoque un sentiment ambivalent. Certain.e.s soulignent un aspect qui peut être rapproché d'un “déficit d'identité” : on parle alors de “drôle de secteur” ; “ambivalent” ; “curieux” ; “qui détonne”. Il est inégal : “trop calme certains jours à certaines heures et très animé le samedi”. Il paraît lointain pour certain.e.s yverdonnois.e.s : “moi je suis du centre-ville, le Parc Y c'est trop loin”.
- Espace tristounet : les personnes qui reprennent ce vocabulaire pour qualifier le site sont ou ont été amenées à le fréquenter occasionnellement. Il est alors décrit plutôt négativement : “bof” ; “il manque d'intimité et de chaleur”, donne une impression de “froid” et de “vide” ; est “impersonnel” ; ressemble à un “monde de façades”. On notera que ces avis ne sont pas catégoriques et font preuve d'une sensibilité et d'une préoccupation face au devenir de ce morceau de ville.
- Espace sans intérêt voire en souffrance : Ici, les personnes évitent clairement de fréquenter le site. Elles mettent l'accent sur la dégradation du matériel qui “fait tache”, d'autant plus que les installations sont “neuves” et “qu'ils auraient pu faire un truc bien”... Nous avons souvent entendu des commentaires tels que : “j'y ai mis une fois les pieds”, mais ce n'est “pas intéressant”, ou bien “il n'y a rien à y faire”. L'impression générale donne à voir un lieu “qui ne va pas bien”, “sale” et “mal entretenu”.
- Zone de captage des ressources de la ville. Enfin, une partie des personnes interrogées qui caractérisent cet espace comme sans intérêt, vont plus loin dans leur critique. En effet, le Parc participerait indirectement à la déshérence du centre-ville, puisqu'il est vu comme un lieu gourmand en ressources et en financements, absorbant des moyens qui pourraient être investis ailleurs, dans le tissu vivant des petits commerces du centre-ville qui en aurait besoin. Ces avis sont souvent accompagnés d'une phrase qui manifeste une certaine défiance envers le site : “c'est trop cher pour nous”.



Figure 19 : Place Pestalozzi, centre-ville historique d'Yverdon-les-Bains

C) Usages inattendus

Trois usages remarquables et inattendus ont été décelés dans le cadre de l'enquête de terrain. Ils donnent une indication concernant la créativité et les capacités d'appropriation des usager.ère.s, venant renforcer l'idée selon laquelle certains lieux, en n'étant pas complètement déterminés et orientés à l'avance vers un usage unique, autorisent le déploiement d'autres usages singuliers en mode mineur.

Dans le premier cas, peut-être le plus surprenant, il s'agit d'adolescents qui ont pris l'habitude de s'installer au bord de l'étang et de sa noue pour pêcher. Nous avons pu les observer à deux reprises en pleine semaine et les interroger pour comprendre la raison qui les a poussés à venir y pêcher. Ils viennent en vélo après les cours ou pendant leur temps libre, évitent le samedi quand il y a trop de monde, aiment pouvoir s'acheter un en-cas ou une boisson et se sentir dans un lieu où "il y a plein d'activités assez cool à faire". Mais surtout, "t'es sûr de pêcher des poissons, parce que l'étang est fermé"… Et puis, ici, "il n'y a pas de pêcheurs parce qu'ils ne savent pas qu'il y a des poissons". Ainsi cet espace se dote de qualités insoupçonnées si on le comprend depuis le point de vue de ces adolescents.

Dans le second cas, il s'agit d'une mère et de ses deux filles habitant le centre d'Yverdon, qui fréquentent le Parc exclusivement le dimanche, quand il fait beau et qu'elles ont "envie de faire du roller" sur les places de parking désertées. Si les places de parking représentent un enjeu important à l'échelle du Parc mais plus largement à celle de la ville et cristallisent de vives tensions politiques, l'absence de voitures lors des jours chômés représente une aubaine pour celles et ceux qui voudraient jouir du "revêtement lisse" du Parc. Cet usage, non programmé dans l'aménagement du Parc, pourrait faire l'objet d'une réflexion approfondie, en prenant exemple sur les "dimanches sans voitures" en Allemagne lors du choc pétrolier de 1973 ou encore sur les initiatives populaires des "douze dimanches par année sans véhicules à moteur" en discussion en Suisse à la même période.



Figure 20 : Vue sur l'étang, le quai et l'hôtel à insectes d'Explorit

Dans le troisième cas, il s'agit d'un couple et de leur chien qui s'étaient arrêtés faire une pause pour pique-niquer et prendre l'air, une heure durant, avant de reprendre la voiture. De retour d'un voyage à l'étranger, apercevant ce Parc verdoyant, devinant des assises et de quoi prendre un café et sans rien connaître ni du site ni de la ville, ils ont souhaité faire une halte à cet endroit. Cet usage anodin à première vue, nous dit quelque chose de la qualité paysagère du Parc : vu depuis l'autoroute, le Parc en lui-même, et non seulement son architecture ou son design, renvoie une image où il fait bon se promener. Cela dénote d'un certain équilibre paysager qu'il serait important de préserver.

Ces usages inattendus attestent de deux choses : premièrement, que la richesse d'un espace public ne peut jamais être totalement anticipée. Deuxièmement, que les personnes, surtout les jeunes, apprécient se retrouver au sein d'espaces dénués d'usages prescrits.

Nous renvoyons au travail du sociologue Marc Breviglieri, professeur à la HETS de Genève et chercheur rattaché au CRESSON (AAU). Il a développé depuis une vingtaine d'années, des recherches concernant l'apprentissage de la vie publique par les jeunes. Il souligne que ces formes d'appropriation spontanée ou régulière de l'espace par édification de "poches d'occupation" favorisant l'aisance et le repos, sont consubstantielles d'un aménagement modulable (possibilité de déplacer du mobilier) et d'une architecture "de coins et de recoins". Les usager.e.s y trouvent du jeu, ils y confectionnent des espaces intercalaires permettant de tordre et contourner la spécificité fonctionnelle du lieu⁵. Ces espaces intercalaires, souligne-t-il, sont spécialement recherchés et investis par les adolescent.e.s, et participent à fabriquer une ville hospitalière et attachante⁶.

3.2 Mobilité et accessibilité

Les déplacements constituent un élément essentiel de l'expérience d'un lieu. Qu'il s'agisse de se déplacer pour accéder à ce lieu, ou de se déplacer au sein même du lieu en question, les perceptions associées aux déplacements - fluidité, blocages, exposition aux éléments, variations de rythmes, etc. - jouent un rôle important dans la perception du niveau d'hospitalité et de qualité des espaces. S'agissant du Parc Y, deux éléments issus de notre enquête peuvent être mentionnés.

A) Accessibilité optimale

Le premier élément concerne la très bonne accessibilité du Parc, à la fois en voiture et par le biais des transports publics. S'agissant de l'accès en transport individuel motorisé, le Parc est situé à la sortie de l'autoroute "Yverdon Sud". Il est enserré, à l'Est et au Nord, par cette autoroute, et à l'Ouest par la route de Lausanne, puis par le Chemin de la Sallaz. Le Parc est également traversé par deux rues perpendiculaires dédiées au trafic motorisé: Gallilée et Pythagore. Ces routes principales et secondaires assurent donc un accès optimal du Parc en voiture. Au sein du Parc, un espace important est dédié aux places de parc extérieures. Celles-ci sont essentiellement réservées aux salarié.e.s travaillant sur le site. Leur gestion dépend de chaque propriétaire immobilier. Le prix de ces places, considéré comme trop élevé (20.- chf par jour), a fait l'objet de plaintes de la part de certain.e.s de nos enquêté.e.s. Un nouveau parking couvert de sept étages accueille également des salarié.e.s ainsi qu'une centaine de places "visiteurs" pour ce même tarif de 20.- par jour. Le site faisant l'objet d'un plan de mobilité interentreprises⁷, il vise à promouvoir l'usage de véhicules électriques, pour lesquels il met à disposition plusieurs bornes de recharge, ainsi que le co-voiturage, en partenariat avec le dispositif "covoiturage Arc jurassien"⁸. La voiture reste donc le moyen de transport le plus représenté au sein du Parc. Son emprise visuelle et sonore est majeure, ainsi qu'en témoignent une partie des images et des sons collectés sur le site (cf. point "3.4. Sonorités et identité du Parc").

Le site est également très accessible en bus. Deux lignes (602 et 605) desservent régulièrement (toutes les 15 minutes en journée) les deux arrêts situés sur le site: "Av. des Sciences" et "Parc technologique". Ces arrêts se trouvent, par le biais de ce mode de transport, à moins de 10 minutes de la gare. Le projet de création d'une halte CFF à hauteur du Parc renforcera encore nettement l'accessibilité du site en transports publics.

Soulignons encore que, sur le plan de la mobilité douce, des efforts ont également été consentis. La rue Gallilée est bordée par la voie piétonnière et cycliste déjà mentionnée à plusieurs reprises, et un chemin blanc (de gravier, non goudronné), plongé dans la végétation, longe la ligne de chemin de fer. Enfin, deux stations de vélo en libre service ont été créées au sein du Parc. Leur utilisation est encouragée par le biais de mesures telles que "Bike to Work"⁹.

B) Perméabilité limitée et distance ressentie

Aux éléments "objectivants" présentés ci-dessus s'en ajoutent d'autres, qui ne deviennent perceptibles que grâce aux observations réalisées *in situ* ainsi qu'à l'attention portée à la dimension sensible ou phénoménologique des espaces. La première observation qui s'en dégage concerne les accès piétonniers au site. Bien qu'ayant fait l'objet d'aménagements spécifiques (comme dans le cas de la passerelle visible sur les photos ci-dessous), ces accès, massifs, bétonnés et situés à proximité du flux des voitures, demeurent relativement peu engageants.

5 Breviglieri, Marc, « Ouvrir le monde en personne. Une anthropologie des adolescences », in Breviglieri M. & Cicchelli V., (2007) Adolescences méditerranéennes. L'espace public à petits pas, Paris, INJEP-L'Harmattan, Collection Débats Jeunesse.

6 Voir également son article qui s'appuie sur une étude réalisée à Genève concernant la lutte contre les îlots de chaleur et l'émergence de biens communs de proximité : « Biens communs de proximité et pouvoir climatisant des ambiances urbaines. », 0 | 2023 – Ma Proximité, GéoProximitéS, URL : <https://quamoter.hypotheses.org/2858>.

7 <https://y-parc.ch/y-mobil/>

8 <https://covoiturage-arcjurassien.com/>

9 <https://www.biketowork.ch/fr>

A la question de l'inhospitalité de ces points d'accès s'ajoute l'existence de plusieurs éléments rectilignes qui forment autant de barrières naturelles ou construites enserrant le Parc : voie ferrée ; routes et autoroute ; rivière Sallaz ; champs. Tous ces éléments participent à la perception de l'enclavement mentionné en introduction. Elles contribuent à marquer, tant matériellement que symboliquement, la distance du Parc au reste du tissu urbain. De ce point de vue, la perméabilité du site par rapport à son contexte peut être considérée comme relativement limitée.

Enfin, le type de bâti et sa disposition jouent un rôle dans les perceptions engagées par l'usager.e.r lors de ses déplacements à pied. Pensée pour favoriser les flux rapides de matériaux et de personnes, orientée vers un but fonctionnel et souvent dépourvue d'autre dimension narrative que celle de l'efficacité, la morphologie du site se prête peu à la déambulation. La monotonie et la linéarité des lieux de passage, la massivité du bâti, la rareté des assises, le fait de se retrouver facilement à longer le verso des bâtiments, dans des espaces dont l'aménagement a été relativement négligé, peuvent décourager la découverte des lieux à hauteur de piéton, et plus encore à hauteur d'enfant (ou de personne à mobilité réduite). Cet aspect n'est pas anodin si l'on considère l'attractivité de l'espace public à aménager, qui se voit séparé d'Explorit par la route de contournement et situé à une distance à pieds non négligeable de nombreux autres bâtiments du site. Un risque existe que les salarié.e.s, notamment, renoncent à se rendre dans cet espace, perçu comme lointain et non nécessairement situé sur leur trajet habituel. Les recommandations situées à la fin du document, qui insistent sur la nécessité de soigner les trames vertes et bleues au sein du Parc, ainsi que de travailler à la qualité des assises et à la diffusion d'espaces «confidentiels», protégés et accueillants aux abords des bâtiments, visent à atténuer un tel risque.



Figure 21 : Vue sur les deux voies de passage entre le quartier Pierre de Savoie et le Parc



Figure 22 : Vue sur le chemin blanc du Parc longeant la voie ferrée



Figure 23 : Vue sur la promenade des Sciences



Figure 24 : Vue sur la rue située à l'arrière d'Explorit

3.3 Focus sur le quartier Pierre de Savoie

Durant notre immersion, nous avons également visité le quartier Pierre de Savoie et enquêté auprès de ses habitant.e.s. Cette sous-partie nous permet d'approfondir certains horizons critiques qui émergent envers le Parc, et pour ne pas qu'elles restent “lettres mortes”, nous tenterons de proposer des lignes de fuite constructives. En effet, si le PST est voisin du quartier, il ne paraît pas spécialement être apprécié par sa population qui ne le fréquente pas ou très peu, excepté pour se rendre à Denner, et ce pour plusieurs raisons que nous allons présenter.

Nos résultats se basent sur 1) quatre de nos entretiens réalisés avec Madame James et Messieurs Pommaz, Nicolet, Sauser et Lopez, où la question du rapport entre les deux quartiers a été abordée. 2) des micro-trottoirs réalisés avec dix-neuf habitant.e.s du quartier. 3) l'enregistrement de quatre ambiances urbaines (fixes et mobiles¹⁰) situées à l'endroit des passages vers Explorit et à l'endroit des jardins longeant la voie ferrée. Trois développements se sont dessinés après analyse de ces données : “l'aménagement et l'entretien d'infrastructures sociales” ; “le PST contre la ville” ; “l'indice des encombrants”.

A) L'aménagement et l'entretien d'infrastructures sociales

Définition des infrastructures sociales

Le premier développement concerne l'aménagement et l'entretien “d'infrastructures sociales”¹¹ au sein du quartier. Nous appelons infrastructures sociales « l'ensemble des lieux physiques et des organisations qui façonnent et accueillent notre capacité à interagir ». Autrement dit, tout ce qui permet de soutenir une vie publique active, des interactions sociales régulières, des communautés de solidarité à l'échelle d'un quartier et qui permettent de pallier à des services publics absents ou insuffisants (et ainsi faire face au problème du non-recours aux droits sociaux). Ces infrastructures sociales forment un maillage¹² et proposent à la population différents biens qui répondent à des besoins premiers (alimentation, éducation, information, soin, sport, culture, etc.). Elles jouent donc un rôle structurant dans la manière dont les personnes interagissent entre elles à l'échelle d'une ville.

Notre vision de la conception d'espaces publics, présentée dans l'introduction, est approfondie par cette notion d'infrastructure sociale. C'est à travers de cette lentille interprétative que nous proposons une enquête de voisinage au sein du quartier Pierre de Savoie.



Figure 25 : Vue sur l'espace sport et détente

¹⁰ Ont été enregistrées deux ambiances mobiles et deux ambiances fixes. Une ambiance mobile est un enregistrement réalisé en mouvement, tandis qu'une ambiance fixe est un enregistrement réalisé à l'arrêt.

¹¹ Berger Mathieu, Gruliois Geoffrey, Moritz Benoît, Van Hollebeke Sarah (dir.) (2022), *La fabrique de l'infrastructure sociale*, vol. I, Metrolab Logbook.

¹² *ibid.* Les auteurs.ices reprennent l'image d'une “ville archipel” pour évoquer ces réseaux.

Description des espaces de la vie publique à Pierre de Savoie

Il est évident que l'histoire de la population du quartier Pierre de Savoie, caractérisée par l'immigration de populations originaires de diverses régions du monde, renforce le besoin d'avoir accès à ce type d'infrastructures, notamment parce qu'elles jouent un rôle essentiel dans l'accueil des personnes qui ne sont pas issues de la ville ou du pays, et arrivent donc en tant qu'étranger.e.s. Parmi les infrastructures sociales que nous avons identifiées, nous avons retenu celles qui étaient les plus fréquentées :

- En fin de journée, l'espace sport et détente composé d'un petit terrain de foot synthétique, d'une table de ping-pong et d'une pelouse attenante, est très fréquenté. Ici, se retrouvent les habitant.e.s du quartier de toutes les générations : des enfants jouent au foot, de jeunes adultes se regroupent autour de la table de ping-pong et des familles s'installent avec leurs glacières sur la pelouse. Ils seront là dès 16h jusqu'à la tombée de la nuit.
- Durant la semaine, l'espace voisin doté d'une école et de sa cour, est le lieu de rendez-vous incontournable pour les parents du quartier. La cour n'étant pas complètement clôturée, elle diffuse son ambiance de sortie d'école et de retrouvailles aux alentours et imprègne l'avenue Pierre-de-Savoie aux alentours de 16h.
- Pendant la journée, le bar-pizzeria ("Le Capucin" est désormais un bar-restaurant qui a changé de propriétaire le 1er septembre 2024) est également fréquenté : surtout par les retraité.e.s du quartier qui viennent y discuter. Nous associons à ce lieu, celui très apprécié de "l'épicerie portugaise", comme le surnomme les habitant.e.s, situé au carrefour de l'avenue Pierre-de-Savoie et du Chemin de la Sallaz. Ces deux lieux permettent d'entretenir des sociabilités de faible intensité, c'est-à-dire d'y avoir des relations de voisinage. C'est d'ailleurs l'endroit que nous avons privilégié pour y mener nos micro-trottoirs.
- Mais c'est également au local communautaire, financé par la Commune que les personnes, jeunes et plus âgées, se rendent tout au long de l'année. L'association "Pierre en fête" joue un rôle important dans l'animation des forces vives du quartier et l'organisation d'événements festifs qui participent à créer un sentiment d'appartenance.
- Enfin, Yves Pommaz nous avait parlé du "jardin de poche", "qui, très rapidement, a dégénéré suite à des conflits d'usage" et fut alors transformé en "terrain de pétanque et espace pic-nic". Lors de notre enquête, nous avons pu constater que cet espace était en travaux, l'inauguration a d'ailleurs eu lieu le lendemain de la fin de notre période d'immersion, le samedi 01 juin. Antoine Sauset et Vincent Nicolet me précisent justement que l'espace avait été "modernisé" pour renforcer sa "qualitativité" et oeuvrer contre les îlots de chaleur qui peuvent se former dans la zone en "arborisant l'espace" et apportant des "zones ombragées".

Finalement, le quartier paraît bien doté, les services de la mairie ayant œuvrés à améliorer la qualité de vie de ses habitant.e.s. Si bien qu'ils et elles ne voient pas l'intérêt de se rendre à Y-Parc.

B) Le PST contre la ville : "beaucoup de promesses pour peu de résultats..."

Mais ce n'est pas l'unique raison qui pousse les habitant.e.s du quartier à ne pas franchir les frontières du Parc scientifique et technologique.

La croissance du Parc, et en particulier d'Explorit en 2021, est également vue d'un mauvais œil, comme nous l'avons déjà pointé précédemment. Depuis le quartier Pierre de Savoie, l'accès au Parc paraît réservé à une partie de la population pouvant se permettre de se payer l'entrée à Kindercity (Explorit) et aux autres espaces de loisirs. L'ensemble renvoie une image élitiste qui ne séduit pas, voire repousse, une partie des personnes interrogées. Celles-ci tombent d'accord pour dire qu'elles n'y retourneront plus, faute d'avoir suffisamment de moyens certes, mais aussi parce qu'elles n'aiment pas Explorit.

De ce point de vue, l'on entend poindre une critique forte envers le bien-fondé même du projet : A qui est destiné ce genre d'espace ? Avec quelles ressources est-il financé ("d'où vient l'argent ?", nous a-t-on demandé lors des micro-trottoirs) ? Pourquoi investir dans ce Parc plutôt que de soutenir les commerçant.e.s du centre-ville ? Quels bénéfices retirent les habitant.e.s d'Yverdon à accueillir sur leur territoire le Y-Parc ? Ces questions, qui nous ont été réellement posées, témoignent d'une méfiance voire d'une véritable colère qui se manifestent contre le projet. Celui-ci est alors replacé à l'échelle de problématiques plus générales que rencontrent les acteurs et actrices de la ville. Afin d'éclairer cette défiance, nous avons rassemblé plusieurs éléments de compréhension issus de nos entretiens.

Une colère perceptible

Ces problématiques concernent, en premier lieu, le pouvoir d'achat des enquêté.e.s et leur difficulté à payer les charges à la fin du mois, charges qui n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. Nous faisant remarquer la difficulté de nombreux commerces du centre-ville, un habitant de Pierre de Savoie nous confiait être inquiet depuis le suicide d'une collègue qui n'arrivait plus à faire face à ses impayés. Ce contexte l'aurait fait quitter Yverdon, qualifiée de "ville à fric" qui "suce le contribuable" pour construire ce "genre de projet débile et pourri", concluant qu'Explorit est un "lieu qui n'aurait jamais dû exister". Si cet entretien est le plus radical que nous ayons recueilli, d'autres certes plus nuancés, vont tout de même dans le même sens.

Paupérisation de la population

C'est d'ailleurs un constat que pose Yves Pommaz qui a travaillé sept ans dans le service des "affaires sociales et quartiers" d'Yverdon. Il est désormais jeune retraité, s'investit au sein de la Centrale Alimentaire¹³ créée en 2023 sur le modèle de celle de Lausanne, mais également au sein de l'association "Les cartons et jardins du cœur", et déplore qu'à chaque distribution alimentaire de nouvelles familles (une vingtaine) viennent trouver de l'aide. Depuis la Covid, a émergé un contingent de population toujours plus important de bénéficiaires de l'aide sociale alimentaire, cette population aurait selon lui "plus que doublé depuis 2020". Cette hausse de la précarité alimentaire concerne la ville mais aussi ses environs.

Soutenir des solidarités collectives

Pour faire face à cette problématique, Serge Lopez, travailleur social au sein du quartier Pierre de Savoie depuis 2015, a proposé de mettre en place des "dynamiques collectives" à partir de la création d'une association "Pierre en fête" (afin de contourner différents conflits larvés issus de la précédente démarche communautaire qui s'était éteinte dans les années 2010). Son but est de favoriser le rassemblement des habitant.e.s du quartier autour de projets et d'événements qui leur font plaisir et qui ne sont pas imposés par quelque autorité extérieure au quartier. La première étape de cette démarche a d'abord été de mobiliser les jeunes et les adultes autour d'un projet poétique, où il a été question de faire flotter une montgolfière au-dessus du quartier, permettant de développer une manière de le voir, et de créer une cohésion intergénérationnelle. La seconde étape a consisté à aménager un local, un lieu de vie collectif, et d'entreprendre de construire sur mesure une cuisine afin de faire émerger un "sentiment d'appartenance".



Figure 26 : Affiche de l'association « Pierre en fête » située avenue Pierre de Savoie.

13 Voir également le reportage de la chaîne RTS accessible sur la page principale du site internet de la Centrale Alimentaire du Nord Vaudois: <https://ca-nov.ch/>.

La troisième étape s'appuie sur les deux précédentes, elle consiste à programmer et financer différents événements culturels et sorties loisirs hors du quartier durant l'année. Ainsi, les jeunes cuisinent et vendent des plats pour s'assurer des rentrées d'argent leur permettant de financer ses sorties. C'est à cette étape que le Parc pourrait jouer un rôle à l'égard de Pierre de Savoie ou d'autres quartiers connaissant des dynamiques similaires. Ce rôle pourrait consister premièrement, à améliorer l'accessibilité financière de l'offre existante au sein du PST (cinéma multiplex, parcours scientifique, salle de sport) pour les voisin.e.s du Parc. Il pourrait consister deuxièmement, à créer des espaces correspondant à des besoins et préoccupations qu'expriment les habitant.e.s de ces quartiers (Cf : point 4. I. C. "démocratiser l'accès aux sciences et aux techniques" ; annexe N°2 "les encombrants").

Être exclu de la fête

À l'adolescence, la question de "prendre place" devient de plus en plus urgente. Lors d'un entretien avec Emma James, responsable loisirs d'Explorit, nous apprenons que les "jeunes du quartier voisin" (qui ont entre 13 et 16 ans) fréquentent assidûment le site, surtout en semaine, "typiquement le mercredi". En effet, si les adultes usent des services, les jeunes, eux, sont attirés par la dimension à la fois ludique de l'espace et de son caractère en retrait de la densité de la ville. "Il y a une vraie envie de venir découvrir les installations" et de se rassembler en "groupe de jeunes" aux alentours d'Explorit : "ils sont très 'chou', très gentils... En fin de journée, on leur a proposé de rentrer avec nous et ils nous ont aidé à ranger, ils avaient juste envie de voir, ils étaient curieux". Si un groupe en particulier a reçu une interdiction d'un an par la direction de fréquenter le site (ils pouvaient néanmoins s'y rendre individuellement), à cause des dégâts qu'ils avaient fait subir à certains équipements, d'autres jeunes "passent sous les barrières" pour découvrir ce qu'il y a derrière les devantures illuminées. Madame James ajoutera, avec bienveillance, que ces jeunes n'ont "pas les moyens d'entrer" et qu'il y "aurait des projets" à mener avec ces groupes de jeunes. De cet attrait débordant et parfois perturbateur de ces groupes d'adolescents pour Explorit, nous retiendrons leur volonté d'investir ces "espaces intercalaires", quitte à s'y infiltrer sans payer et à jouer les parasites.



Figure 27 : Affichette « Explorit en fête » située dans le bâtiment Explorit.

Des passerelles à bâtir entre “Explorit en fête” et “Pierre en fête” ?

Pour conclure cette sous-partie, il apparaît que des liens pourraient être tissés entre les habitant.e.s des quartiers voisins et le “Parc scientifique et technologique”. Si Serge Lopez, par l'intermédiaire de “Pierre en fête”, avait tenté sans succès d'obtenir des tarifs préférentiels pour organiser des séances de cinéma à Explorit, il estime que certaines spécificités du Parc (orientation vers les sciences et les techniques ; offre de loisirs) pourraient intéresser les habitant.e.s en question. Il serait possible de s'appuyer sur des dynamiques communautaires existantes pour créer ces liens.

Ces réflexions nous amènent à considérer les espaces publics à développer dans le cadre du PST comme des mailloons assurant la continuité des différentes trames qui traversent et constituent la Commune d'Yverdon-Les-Bains. Ces espaces doivent donc être pensés en lien à leur environnement naturel, social et construit, et non comme des espaces isolés .



Figure 28 : Vue sur l'espace ludique et scientifique «Sciencity» au premier étage d'Explorit

3.4 Sonorités et identité du Parc

Parallèlement à la récolte de témoignages et de documents concernant les usages du Parc, nous l'avons appréhendé à travers ses ambiances sonores, c'est-à-dire en répertoriant méticuleusement les activités qui s'y déroulent et qui se manifestent par du son. En passant plusieurs journées à arpenter le Parc, observant et enregistrant, nous avons pu rassembler les principaux marqueurs sonores qui font du Parc un paysage d'activités singulier.

Ce morceau de territoire a connu plusieurs transformations : successivement zone marécageuse puis terres maraîchères ; devenu, depuis 1991, un “Parc d'innovation scientifique et technologique”, il se mue en bassin d'emploi. En 2018, il est reconnu officiellement comme territoire contribuant à la biodiversité d'Yverdon et s'est vu attribuer la norme ISO 14001 (certifiant un “système de management environnemental”¹⁴) et joue dès lors un rôle revendiqué d'interface entre la plaine, la ville et le lac. Enfin, le centre de loisirs Explorit dédié à la culture scientifique (que l'on a pu surnommer la “cité des sciences d'Yverdon”¹⁵), sort de terre en 2021.

Comme nous l'avons vu en introduction, dès l'origine et jusqu'aux transformations récentes, la qualité paysagère a constitué un fil rouge du développement du Parc. La vision directrice du PST rappelle que les récentes transformations urbaines du morceau de ville sont encadrées par un projet paysager, qui place en son centre des noues donnant une forme d'organisation spatiale singulière.

A) Des grenouilles rieuses et des oiseaux



Figure 29 : La grenouille « *pelophylax ridibundus* » et habitat destiné aux prédateurs de la grenouille

Le premier élément qui “sauta aux oreilles” de façon assez surprenante lorsqu'on se promène dans le Parc, ce sont les grenouilles rieuses. Elles occupent les noues et sont une espèce invasive qui prolifère au sein du Y-Parc et à l'échelle de la Commune. Les services de la mairie tentent d'endiguer leur essor en confectionnant des abris pour leurs prédateurs, espérant ainsi réguler naturellement leur population et protéger la riche biodiversité de la zone.

Les nombreux oiseaux qui peuplent toute la Commune est l'un de ses éléments sonores les plus présents. Comme nous l'ont confirmé Messieurs Sauser et Nicolet, certaines espèces rares viennent y trouver refuge, qui ne sont pas forcément celles que l'on retrouve sur les rives du lac.

14 https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/store/fr/PUB100372_fr.pdf :

“ISO 14001 est une norme internationalement reconnue qui établit les exigences relatives à un système de management environnemental. Elle aide les organismes à améliorer leur performance environnementale grâce à une utilisation plus rationnelle des ressources et à la réduction des déchets, gagnant, par là même, un avantage concurrentiel et la confiance des parties prenantes”. Voir également le “Plan directeur de la nature” de la Commune d'Yverdon publié en 2021, qui revient sur cette certification.

15 Nous devons préciser que nous n'avons pas rencontré cette expression lors de notre enquête. Nous faisons référence à un document pdf consulté en ligne (20/09/24) sur le site Architect.ch, le site référence en Suisse concernant les projets et entreprises d'architecture : <https://www.architectes.ch/fr/pdf/67516> ; et à cet article à consulter en ligne (20/09/24) : <https://www.polymedia.ch/fr/le-projet-de-cite-des-sciences-dyverdon-les-bains-va-demarrer/>.

→ Ces éléments sonores nous importent parce qu'ils signalent qu'une cohabitation entre humains, faune et flore, s'est tissée au fil des années mais que son équilibre reste fragile. À travers cet élément sonore, la question de la gestion du Parc et de la place du vivant qui occupe les lieux est posée.

B) Du trafic routier

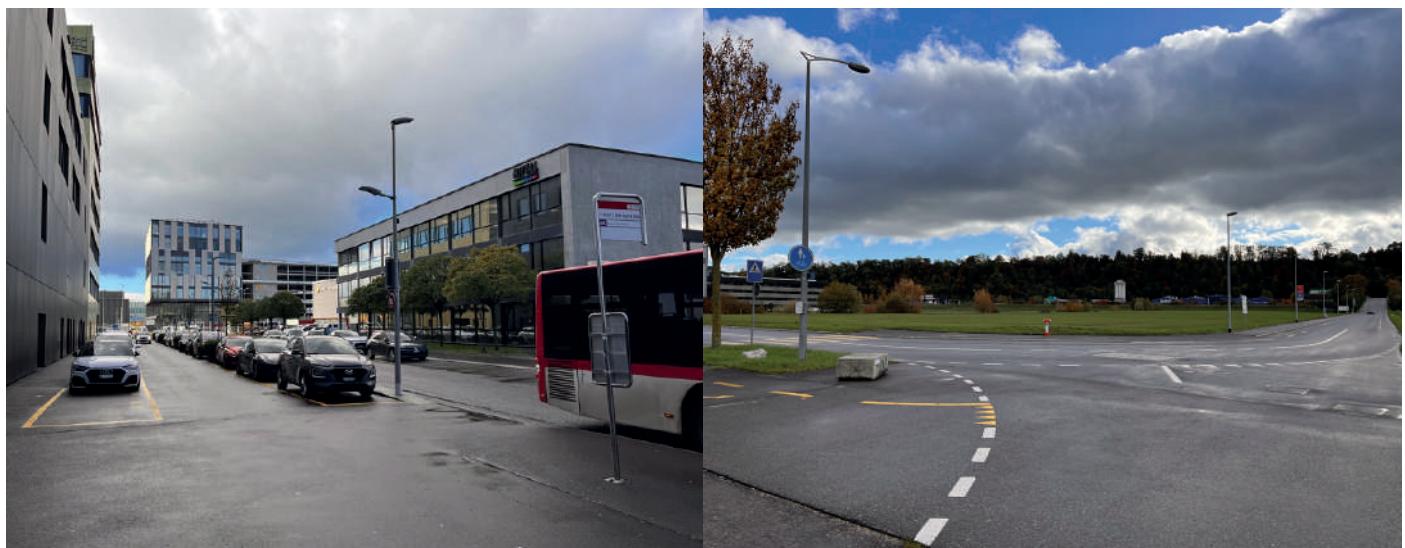


Figure 30 : Les infrastructures routières du Parc

La seconde signature sonore provient du trafic traversant le Parc. Cette emprise sonore est plus ou moins forte selon où on se trouve, mais elle reste néanmoins manifeste sur la totalité du Parc. Au-delà de la pollution sonore et de l'inconfort que cela peut provoquer, la récente route de contournement influence directement la réalisation de la place publique puisqu'elle sépare de part et d'autre Explorit et le Forum, rendant l'accès à la future place moins aisé.

→ Cet élément est déterminant parce qu'il fait entendre l'importance de la voiture et des infrastructures qui organisent spatialement la zone. Elles lui donnent sa forme et influencent les interactions sociales qu'on est susceptible d'y avoir. Afin de réduire cette emprise sonore et laisser place à d'autres éléments, il faudra prendre en compte ce facteur dans l'aménagement de la place. Ceci pourrait consister à bien penser les seuils qui isoleraient la place du trafic. Ici, la question de l'hospitalité à une diversité d'usages apaisés est posée : comment délimiter plus clairement des zones de passage de celles récréatives ?

C) Des trains et des rails.



Figure 31 : Un train passe sur la voie ferrée séparant le Parc du quartier Pierre de Savoie

Cet élément sonore est certes momentané (il dure moins d'une minute) mais fréquent et quotidien. Outre sa répétition, les passages des trains nous font percevoir la frontière que ces rails forment entre le Parc et le quartier voisin Pierre de Savoie. Cela fait apparaître la question de la perméabilité du Parc pour les personnes habitant Pierre de Savoie notamment : seront-elles prises en compte dans le futur aménagement de la halte CFF et de quelle manière ?

→ La nouvelle halte, combinée à l'offre de transport public et aux voies de mobilité douce desservant le Parc, amène à interroger la possibilité d'une évolution du Parc vers un objectif de décarbonation. Alors que le Parc apparaît doté d'un certain potentiel de ce point de vue, nous avons observé une forte résistance à cette évolution. Chaque entreprise a ses propres places autour de son bâtiment, un parking mutualisé vient d'être inauguré, et néanmoins, l'un des principaux points négatifs qui revient sans cesse chez les usager.e.s du Parc est le manque de places de parking et leur coût.

D) Des enfants s'amusent

Aux abords d'Explorit, on peut parfois entendre des enfants qui s'amusent sous la surveillance de leurs proches. Cela leur est permis grâce à un espace qui est justement coupé du trafic routier. Observer les activités des enfants permet de rassembler des indices importants de la qualité d'hospitalité d'un lieu. S'ils s'y sentent bien, en sécurité et qu'ils y développent des jeux, alors l'espace se trouve investi d'une autre ambiance, joyeuse et animée.

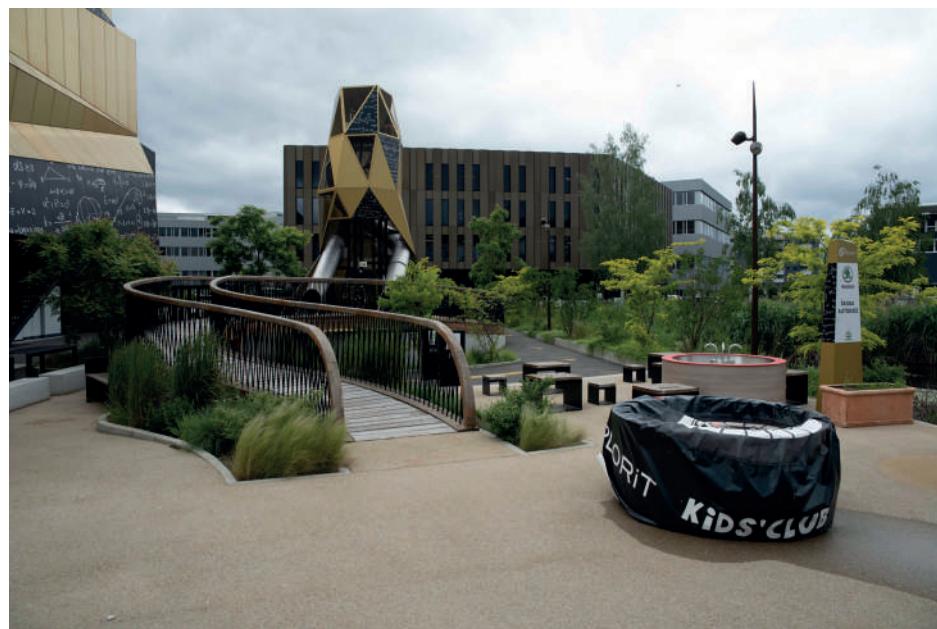


Figure 32 : Parc à jeux extérieur d'Explorit

→ Cet élément, dans la perspective de l'aménagement de la place publique, est important à prendre en compte. Il pose la question de savoir comment sont entretenues les qualités d'hospitalité du site dans la durée, sachant que les infrastructures ambitieuses destinées aux enfants aux abords d'Explorit (piste pour de petites voitures électriques; petits bateaux sur l'étang) n'ont pas été entretenues et sont actuellement hors d'usage.

E) Des musiques de fond

A l'intérieur du bâtiment, et ce tout au long de la journée, une musique d'ambiance est diffusée. Habituellement, cet élément tapisse le fond sonore du lieu et a pour objectif d'accompagner le client dans ses achats sans le perturber. Ce procédé est typique d'une ambiance marchande qui marque la volonté d'orienter et d'encadrer les usages. Pourtant, comme nous avons pu l'observer, ce tapis sonore est bien souvent l'élément premier que l'on entend lorsque l'on arrive à Explorit, mettant en évidence les activités sociales intermittentes et donnant l'impression que le lieu est vide. En effet, celui-ci souffre d'un manque de fréquentation et son vaste hall, qui résonne, renforce cette impression. Pour autant, Explorit tente de relever le défi d'animer ses espaces, notamment le week-end ou les soirs de semaine, en proposant une programmation avec diverses activités festives qui s'adressent en premier lieu aux salarié.e.s du site mais aussi à un public yverdonnois et familial.

→ Cet élément est important à prendre compte puisqu'il souligne qu'Explorit est moins un lieu public qu'un espace commerçant où l'on vient pour consommer plutôt que pour flâner.

F) Absence de discussions

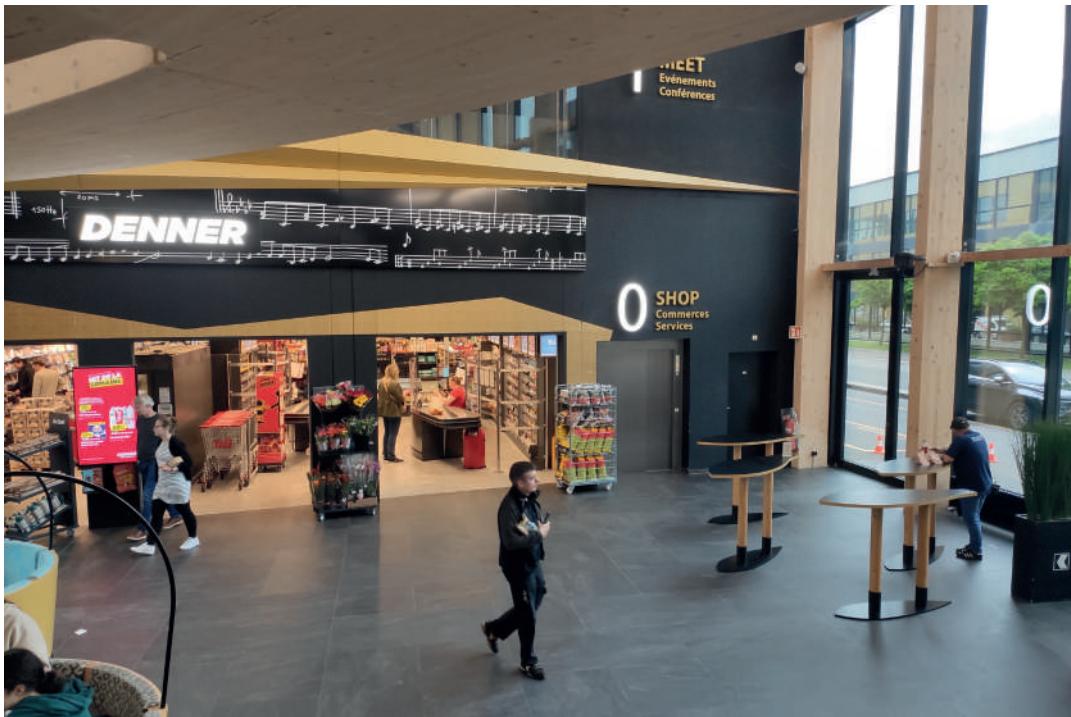


Figure 33 : Supermarché Denner et tables hautes à usage libre

Lorsqu'on se promène au sein du Parc, on peut être frappé par le son du trafic routier, celui des oiseaux et des grenouilles, mais aussi par l'absence de discussions : quand deux personnes discutent, l'on remarque immédiatement leur présence. Cet étonnement nous a conduit à rechercher les lieux aménagés où les usager.ère.s du Parc se retrouvent pour discuter : il n'y en a quasiment pas. Dans ces conditions, il est difficile d'entamer une conversation et de créer une ambiance conviviale et familière. On sait grâce aux travaux sur les ambiances urbaines qu'une place publique vide (d'usages et de voix) lui confère une tonalité triste malgré toutes ses qualités esthétiques et matérielles.

→ Cet élément, relié au précédent, est crucial lorsqu'on veut développer la vie publique d'un espace, puisqu'il pointe l'importance d'alterner des lieux ouverts et gratuits avec d'autres, dont l'accès est payant.



Figure 34 : Terrasses extérieures à thèmes d'Explorit



Figure 35 : Vue sur le franchissement piéton de la route de contournement



Figure 36 : Parking privé et réservé aux salarié.e.s



Figure 37 : Salariée qui fume une cigarette sur une assise du Parc

3.5 Synthèse des résultats

Synthèse

Notre étude sociologique avait pour objectif de documenter et d'analyser les usages des espaces du “Parc technologique et scientifique” ouverts au public. Elle visait à dégager des recommandations pour l'aménagement de la future place publique. Il s'agissait de comprendre en particulier comment cette place était susceptible de renforcer l'hospitalité et l'attrait du site ainsi que sa complémentarité avec les autres espaces publics à l'échelle de la Commune.

Les premières observations nous ont amené à interroger ce potentiel d'hospitalité et d'attractivité eu égard à trois caractéristiques fortes du Parc Y : son rôle de vitrine, son relatif enclavement (monofonctionnalité), son positionnement périphérique.

Enfin, notre étude s'est fondée sur une démarche interdisciplinaire, conjuguant une enquête ethnographique et sensible avec des apports en architecture et urbanisme.

L'enquête a permis d'identifier quatre publics principaux qui fréquentent le site : les salarié.e.s (pendulaires), les familles (de toute la Suisse), les habitué.e.s et les jeunes (de la Commune). Le Parc est principalement investi par deux grandes communautés d'usages : celles liées à la production et celles liées à la consommation. En lien avec l'objectif de créer un espace public, une attention pourrait être portée aux possibilités de pérenniser la présence d'une troisième communauté d'usage associées à la “récréation”, soit à des activités ouvertes à un public jeune et financièrement accessibles à un plus grand nombre de personnes et de familles.

L'un des éléments forts qui ressort de notre enquête concerne les rythmes sociaux du Parc. Ceux-ci ne s'étalent pas tout au long de la journée mais par pics successifs (déjeuner, fin de journée, samedi). Un changement de public se produit entre la semaine et le week-end. En semaine, le Parc est apprécié pour sa qualité d'accessibilité par les habitant.e.s d'Yverdon-les-Bains ; l'on s'y rend dans un but précis et l'on repart aussitôt la tâche accomplie. Le week-end donne davantage lieu à des usages récréatifs de la part d'un public familial venant de toute la Suisse.

Besoins identifiés

Il ressort également de notre étude deux grandes familles de besoins identifiées :

1. La première a été formulée de façon transversale par les publics du Parc, il s'agit d'avoir l'usage d'un lieu où il est possible de rester au sens de s'arrêter, se “poser”, séjourner. Il serait donc intéressant d'anticiper plusieurs modes d'occupation de la place publique afin de la penser comme un lieu de rassemblements protéiformes où il serait possible de “s'attabler” : manger ensemble, se protéger des intempéries, s'informer et se former, se donner rendez-vous. Il paraît fondamental de penser d'autres assises que celles existantes au sein du Parc qui sont, dans l'ensemble, froides, inconfortables, trop grandes et inamovibles (Cf. “annexe 3 : Les assises du Parc”).

2. La seconde est revenue sous différentes formulations mais porte toujours sur la qualité de la matérialité des aménagements urbains et des équipements du site. Que cette famille de besoins rassemble des avis témoignant d'un attachement au lieu ou, au contraire, faisant état d'un sentiment de déception, il y est question, par exemple, du “design”, de “la fragilité des équipements”, du “décor des salles de cinéma”... Ces éléments renvoient à la dimension matérielle du Parc Y, définie par “sa composition, sa forme et sa taille, mais aussi par les matériaux et leur texture, les équipements, le mobilier, les plantes, les couleurs et la lumière” dont on fait l'expérience en s'y trouvant. Une attention particulière devra donc être portée, pour l'aménagement de la place, sur la qualité du cadre matériel, et surtout, sur son entretien. Enfin, le besoin en question étant très fréquemment exprimé par des familles, la dimension ludique du mobilier urbain et des aménagements pourrait être particulièrement appréciée.

Au moment où nous terminons la rédaction de ce rapport, le Parc ne joue pas (encore) son rôle « d'espace public de haute qualité », malgré ses atouts logistiques, paysagers et architecturaux. Cette situation tient notamment à sa relative déconnexion avec les dynamiques locales de la ville d'Yverdon. Le Parc représente d'abord un espace de passage et d'occupation pendulaire (heures de bureau). De ce fait, il ne favorise pas un usage quotidien, usuel et continu de ses espaces par un public diversifié.



Figure 38 : Sonia Curnier, Lucia Bordone et Paul Bai sur la future place publique du Parc

4. Recommandations et pistes d'approfondissement

4.1 Recommandations à l'échelle du site

Nos recommandations se fondent sur trois “points forts” du Parc qui émergent néanmoins de notre enquête et qui peuvent contribuer à renforcer l'identité de cet espace.

A) Le Parc comme espace de découverte et de lien à la biodiversité



Figure 39 : Panneau issu du projet «Biodivercity» porté par la Commune

Du fait du soin apporté dès l'origine à la dimension paysagère du site, mais aussi du fait de son statut périphérique entre ville et campagne, le Parc constitue, malgré la place prise par les imposants bâtiments qui le constituent, un espace riche en biodiversité. En cohérence avec le « Plan directeur de la nature » de la Commune, cet aspect pourrait être préservé et même, renforcé.

- Ainsi, plutôt qu'une « place publique », qui renvoie à un type d'urbanité (central, dense, habité, caractérisé par une forte diversité de publics et d'usages) relativement éloigné de celui du site actuel, il s'agit de penser un « espace central » vers lequel convergent les trames vertes et bleues qui se déploient dans l'espace du Parc. En ne déterminant pas les usages à priori mais en permettant une appropriation progressive du nouvel espace, cette option évite des investissements massifs dans des aménagements en dur, moins aptes à évoluer en même temps que les besoins des usager.ère.s. Il suppose par contre d'importants coûts d'entretien.



Figure 40 : Panneau « Biodivercity » présentant le fauchage raisonné



Figure 41 : Ruches appartenant à l'entreprise Incyte

B) Complémentarité entre « espaces publics » et « espaces confidentiels »

Si l'espace central prévu devant l'hôtel Forum pourra devenir emblématique du Parc, il paraît important de le penser en complémentarité avec d'autres espaces répartis sur l'ensemble du site. D'après nos données, les pendulaires ont tendance à effectuer toujours les mêmes trajets et à rester, dans la mesure du possible, aux abords de leur lieu de travail. Il n'est pas certain qu'ils prennent quotidiennement le temps de se déplacer vers l'espace central, même si celui-ci est agréable et bien aménagé. C'est pourquoi il apparaît nécessaire de soigner, autant que possible, les parcours effectués à pied (entre les bâtiments et à partir des arrêts de transports publics ou les parkings), ainsi que les espaces jouxtant les bâtiments, dans lesquels les salarié.e.s prennent leurs pauses. Nous sommes toutefois conscients des limites possibles à un aménagement commun, sachant que le site est composé d'une majorité de parcelles privées, gérées séparément. Pour ces espaces, les recommandations sont proches de celles qui s'appliquent à l'espace central :

- Favoriser la biodiversité (continuité des trames vertes et bleues) ;
- Assurer la protection contre les aléas climatiques : en particulier la pluie et le soleil direct ;
- Privilégier des assises et tables en bois ou dans des matériaux isolants (le béton devenant trop chaud en été et trop froid en hiver) ;
- Favoriser une cohérence sur l'ensemble du site (ex : typologie d'ombrages commune) ;
- Disséminer des jeux et équipements sportifs à destination des usager.e.s du site s'y rendant pour leurs loisirs ou pour « changer d'air ».



Figure 42 : Mobilier urbain confidentiel et assises modulables appartenant à l'entreprise Incyte

C) Démocratiser l'accès aux sciences et aux techniques

Nous avons identifié un fort enjeu de démocratisation de l'accès aux sciences et aux techniques pour renforcer l'attractivité du Parc. Un large public de toute la Suisse fréquente déjà le site en raison de son orientation scientifique : des scolaires, des familles avec enfants, des voisin.es et des touristes de passage. Ainsi, l'accessibilité du site est optimale d'un point de vue de la mobilité mais trop peu développée sur l'aspect socio-culturel, notamment en raison du prix élevé des activités qui sont proposées et de leur concentration dans un seul espace (le bâtiment Explorit).

- D'une part, l'enjeu de la biodiversité mis en valeur plus haut offre un fort potentiel pédagogique. Des activités pourraient être organisées telles que parcours, observations du biotope et de certaines espèces ainsi que des ruches et, éventuellement, participation à l'entretien de certains espaces verts et bleus. Ce type de programme pourra s'adresser aux plus jeunes en leur donnant les moyens de développer leur culture scientifique hors-les-murs. Il est également convergeant avec d'autres programmes et politiques déjà en place (le Plan directeur de la nature déjà mentionné et le projet « Divercity », entre autres). Outre les observations directes qui pourraient être réalisées (sols ; étangs ; ruches ; flore ; etc.) et concernant l'aménagement de la place plus spécifiquement, l'installation de panneaux de grande taille pourrait jouer un double rôle, de médiation scientifique et de protection contre le bruit du trafic routier et la vue sur la route de contournement.
- D'autre part, des espaces intérieurs gratuits ou à des prix très accessibles devraient être envisagés pour préserver la fonction d'accès aux sciences. On peut penser, par exemple, à l'animation d'une maison de l'écologie dont les créneaux en semaine seraient réservés aux scolaires et ceux du week-end à un plus large public.
- Enfin, un autre enjeu qui a émergé lors de l'enquête concerne la gestion des déchets et l'approche par les trois R (reduce ; recycle ; re-use). Des ateliers de réparation et d'initiation aux métiers mécaniques (bien représentés sur le site) pourraient être élaborés à destination des jeunes, ce qui supposerait une collaboration avec des acteurs associatifs et privés. Dans cette perspective, des échanges privilégiés pourraient être envisagés avec l'association d'habitant.e.s du quartier Pierre de Savoie.



Figure 43 : Vue sur l'espace de la future place publique

4.2 Recommandations à l'échelle de la place centrale

En articulant proximité à l'eau, aux végétaux, mobilier urbain mobile et/ou modulable et ouverture à différents acteurs de la ville, l'espace central devrait répondre aux principales attentes exprimées par les usager.e.s, à savoir :

- Protéger des aléas climatiques : pluie, soleil et, si possible, vent. Bénéficier de dispositifs d'ombrages (implantation d'arbres et/ou d'une halle). Intégrer de larges panneaux sur les contours de la place, permettant à la fois de réduire la vue et le bruit du trafic routier, et de s'en servir comme supports à diverses expositions destinées aux publics du Parc.
- Aménager différentes assises où il sera possible de manger seul ou en petits groupes. Privilégier des assises et tables en bois ou dans des matériaux isolants.
- Accéder à un ou plusieurs emplacements de restauration rapide : soit sous forme de places de parking pour food-truck, soit sous forme de conteneur(s) aménagé(s) (et réaménageable selon les évolutions de la place). Ces emplacements pourraient être partagés avec des associations de la ville.
- Devenir un lieu de rassemblement lors de certains événements durant les temps forts de l'année (fêtes ; offres de restauration exceptionnelles ; activités sportives ; etc.).
- Favoriser la mise en cohérence visuelle du site. Le design de la place devra s'inscrire dans la continuité des autres aménagements réalisés sur site (abris bus, halte CFF, installations sportives, etc.). Leur design participera à fonder une même identité esthétique du site.



Figure 44 : Vue sur l'espace de la future place publique

4.3 Conclusion

Nos axes de recommandation visent à orienter l'évolution du Parc en fonction de trois défis majeurs à venir, en les intégrant dès à présent dans la conception de la place centrale :

- La nécessité de réduire et de s'adapter aux changements climatiques et à la perte de biodiversité en cours, qui impactent déjà les usager.e.s du site (ex : îlot de chaleur ; prolifération d'espèces invasives) ;
- L'exigence de préparer tous les enfants et les jeunes à répondre à ces changements par une sensibilisation et des formations in situ, qui combinent un accès à l'information, des possibilités d'observation et d'expérimentation directe ;
- La volonté de concevoir des espaces adaptés à des publics divers, situés à différentes échelles territoriales, ayant des moyens et des attentes hétérogènes : du visiteur externe venu découvrir le Parc en famille durant le week-end à l'employée qui s'y rend quotidiennement, en passant par l'habitant.e de la région ou du quartier voisin venant s'y dégourdir les jambes et y faire quelques courses en fin de journée.

ANNEXES

- 1) Les archives communales.
- 2) L'indice des encombrants.
- 3) Les assises du Parc.

Annexe I: les archives communales

- Les séances du Conseil communal sont filmées depuis 2000 :
<https://www.dartfish.tv/Videos?CR=p88445c124154>
- Les PV du Conseil communal depuis 2001 se trouvent également en ligne sur le site internet de la Ville:
<https://www.yverdon-les-bains.ch/vie-politique/conseil-communal/seances>.
- Les préavis (soit les rapports de la Municipalité au Conseil communal) depuis 2000 se trouvent également en ligne. J'en ai identifié 2 en lien avec Y-Parc soit le numéro PR09.20 et PR10.27:
<https://www.yverdon-les-bains.ch/vie-politique/conseil-communal/preavis-rapports-et-interventions>.

Annexe 2 : L'indice des encombrants : enquête photographique

Si les relations entre Explorit et Pierre de Savoie mériteraient d'être approfondies comme nous venons de le proposer, nous souhaitons illustrer en quoi le Parc et ses entreprises pourraient jouer un rôle envers les habitant.e.s du quartier voisin.

En effet, en parcourant le quartier, nous sommes tombés sur de multiples encombrants qui bordent les espaces résidentiels et les trottoirs. Ces encombrants sont faits d'objets du quotidien: ce sont des rangements, des meubles, des étendoirs, des sièges, des cagettes, des habits et textiles en vrac, ou encore des jeux de société. Nous pouvons penser que si ces objets du quotidien sont jetés, c'est qu'ils sont remplacés par d'autres et que ces achats prennent une part plus ou moins importante du pouvoir d'achat des foyers.

Il y aurait donc, à cet endroit, un partenariat ou des ressources à développer qui impliqueraient directement certaines entreprises du Parc, tant sur le plan de la sensibilisation à l'économie circulaire et de la formation au ré-usage que sur le plan d'aménagement d'espaces de réparation partagés. En effet, des passerelles mériteraient d'être bâties, ce que nous développons à travers la "Recommandation 4.I." et en particulier dans notre sous-partie "C) démocratiser l'accès aux sciences et aux techniques".





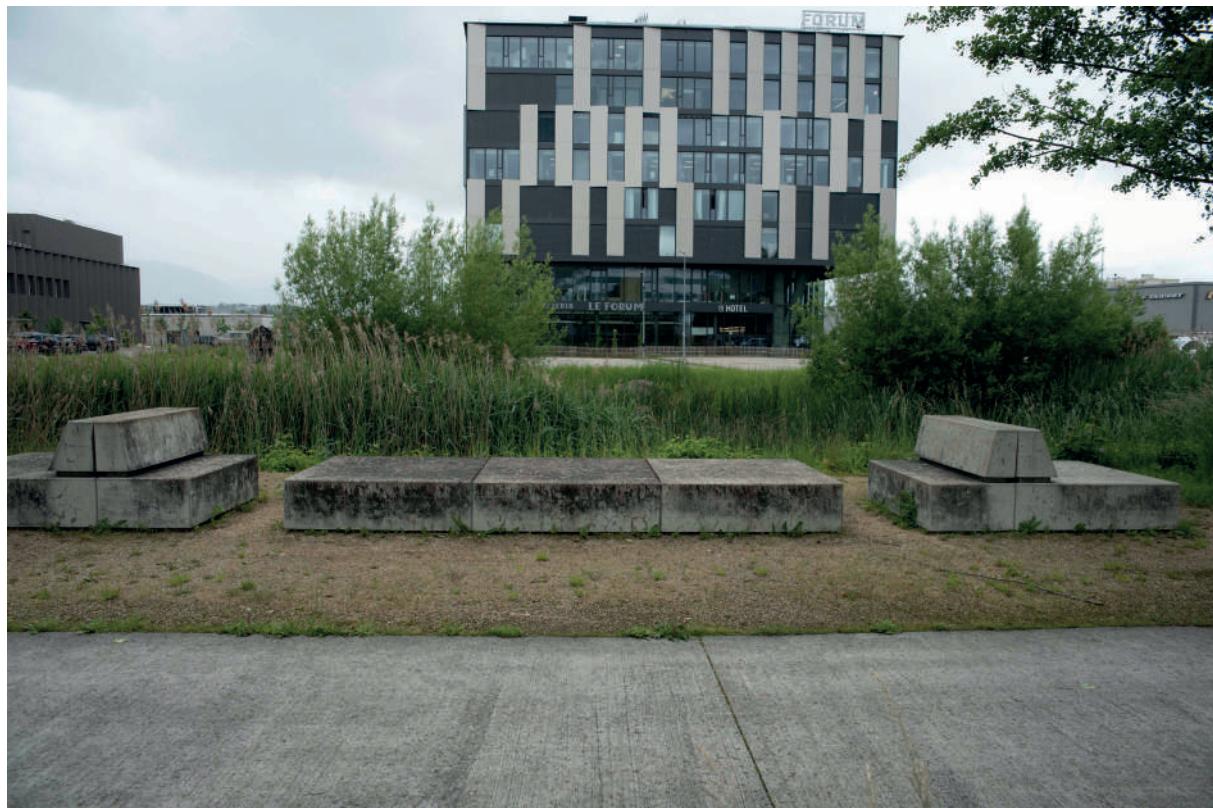




Annexe 3 : Les assises du Parc

Dans notre étude, nous avons porté notre attention sur les espaces où les personnes fréquentant le site pouvaient s'asseoir. Nous avons observé que sur le site du Parc Y, deux types d'assise se distinguent fortement par leurs emplacements et leurs matérialités. Il y a celles publiques, disposées en extérieur, faites de béton et qui se répartissent le long des voies de mobilité. Et il y a celles privées, qui sont agencées sous formes de terrasses intérieures ou extérieures, prennent place dans les restaurants-bars situés à Explorit et au sein des entreprises. Voici une sélection de photographies de cette typologie d'assises :

● Les assises publiques du Parc











● Les assises privées du Parc











**CONVENTION RELATIVE A LA VIABILISATION DU PARC SCIENTIFIQUE ET
TECHNOLOGIQUE D'YVERDON-LES-BAINS (PST Y-PARC)**

conclue entre d'une part:

- L'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud (ci-après : ECA), représenté par son directeur général et le responsable de son service immobilier;
- L'Etat de Vaud, représenté par son responsable de l'Unité opérations foncières (UOF) ;

Et d'autre part :

- La Commune d'Yverdon-les-Bains, représentée par son syndic et son secrétaire municipal.

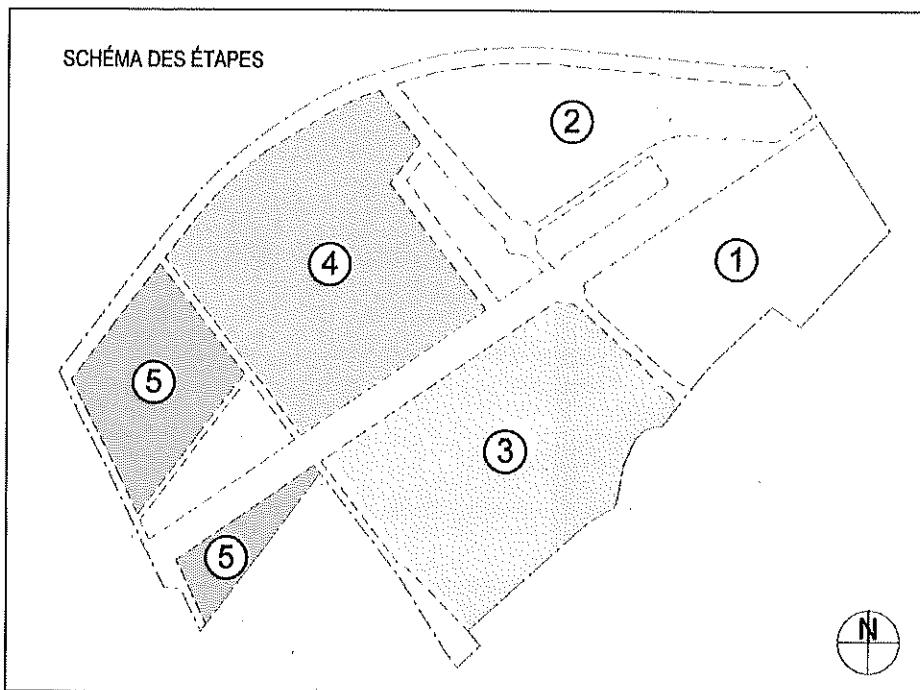
Table des matières

1	<i>Bases et définitions</i>	3
1.1	Documents de référence	3
1.2	Abréviations	4
2	<i>Dispositions générales</i>	5
2.1	Objectifs de la convention	5
2.2	Phases « Études »	5
2.3	Phases « Travaux ».....	5
3	<i>Organisation</i>	6
3.1	Finalisation étape 4 et réalisation étape 5.....	6
	L'organisation mise en place par la Copropriété est la suivante :	6
3.2	Place publique centrale (secteur 13) et franchissement APA.....	7
3.2.1	Rôle et missions du « COPIL ».....	7
3.2.2	Rôle et missions de la « DIRPRO ».....	7
4	<i>Projet et répartition</i>	8
4.1	Généralités	8
4.2	Étapes 1 et 2	8
4.3	Étape 3	8
4.4	Étape 4	9
4.5	Viabilisation Étape 5.....	10
5	<i>Planification générale</i>	12
6	<i>Entrée en vigueur et échéance</i>	12
7	<i>Résiliation</i>	12
8	<i>Litiges et For</i>	12
	<i>Liste des annexes</i>	13

Préambule

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains, l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud (ECA) et l'Etat de Vaud oeuvrent ensemble depuis plusieurs années au développement du Plan Partiel d'affectation « PST-Parc scientifique et technologique » (PPA-PST) mis en vigueur le 30 octobre 2014.

Conformément à l'article 5.4 règlement PPA-PST, l'aire d'activités et les aménagements sont réalisables en 5 étapes successives figurant sous le schéma ci-dessous :



Les étapes 1 à 4 ont déjà été à tout le moins partiellement réalisées.

Avant d'entamer l'étape 5 comprenant :

- La viabilisation (chaussée, réseaux, noues)
- Les aménagements paysagers
- Les lieux de vie : Place Publique Ouest et aménagements sportifs.

En prenant en compte l'évolution de la situation liée notamment au développement de l'Axe prioritaire d'agglomération (APA) et du projet de halte CFF, et dans le respect du PPA-PST, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains, l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud (ECA) et l'Etat de Vaud souhaitent préciser dans la présente convention les modalités de leur collaboration concernant :

- La vision directrice pilotée par la Ville d'Yverdon-les-Bains
- Les adaptations des étapes 2, 3 et 4 en relation avec cette vision directrice
- La réalisation de la place publique centrale
- La mise à niveau de la traversée de l'Axe principal d'agglomération (APA)

1 Bases et définitions

1.1 Documents de référence

- Convention du 21 mars 2014 relative à la mise à disposition de la parcelle 6501 entre la

Copropriété du PST et la Ville d'Yverdon-les-Bains

- Plan partiel d'affectation du PST Y-PARC (approuvé le 30 octobre 2014)
- Convention du 26 octobre 2022 relative à la participation financière de la CRP de l'IVC au franchissement de l'APA entre la Ville d'Yverdon-les-Bains et la CRP de l'IVC
- Convention du 26 septembre 2023 relative à la mise à disposition provisoire d'une surface de la parcelle n° 6501 en vue des aménagements extérieurs du bâtiment « Forum » entre la Copropriété du PST et la CRP de l'IVC.
- Vision directrice (en cours de validation)
- Plan directeur communal (examen préalable)

1.2 Abréviations

APA	Axe principal d'agglomération
CRP de l'IVC	Caisse de Retraite Professionnelle de l'Industrie Vaudoise de la Construction
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DGE	Direction générale de l'environnement
DP	Domaine public communal ou cantonal
ECA	Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud
FIN-ECO	Délégué à l'économie de la Commune d'Yverdon-les-Bains
LAT	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, VD
LEaux	Loi fédérale sur la protection des eaux
LHand	Loi sur l'égalité pour les handicapés
LMP-VD	Loi du 14 juin 2022 sur les marchés publics, VD
MD	Mobilité douce
MEI	Service de la mobilité, de l'environnement et des infrastructures, Yverdon-les-Bains
OAT	Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire du 28 juin 2000 (état le 1er septembre 2009)
PA	Plan d'affectation (terminologie selon la LATC actuellement en vigueur)
PACom	Plan d'affectation communal
PDL	Plan directeur localisé
PPA	Plan partiel d'affectation (terminologie selon l'ancienne LATC)
RPPA	Règlement du plan partiel d'affectation
SDA	Surface d'assolement
SEY	Services des énergies, Yverdon-les-Bains
SAP	Service des sports et de l'activité physique, Yverdon-les-Bains

TP	Transports publics
URB	Service de l'urbanisme, Yverdon-les-Bains

2 Dispositions générales

2.1 Objectifs de la convention

La présente convention a pour objectifs :

- de définir les grandes étapes ou jalons au sein de la phase d'études et de la phase de réalisation ;
- de préciser les rôles des différents acteurs (savoir la Copropriété du PST composée de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie, l'Etat de Vaud et la Commune d'Yverdon-les-Bains) ;
- de préciser la prise en charge financière respective de chacune des parties.

2.2 Phases « Études »

Les membres de la Copropriété continueront d'utiliser le produit des ventes pour financer l'établissement des projets jusqu'à et y compris la mise à l'enquête.

Le budget pour les études jusqu'à la mise à l'enquête de la place publique centrale et de l'APA est estimé à CHF 100'000.-. Tout dépassement de ce montant devra obtenir l'accord des trois copropriétaires.

2.3 Phases « Travaux »

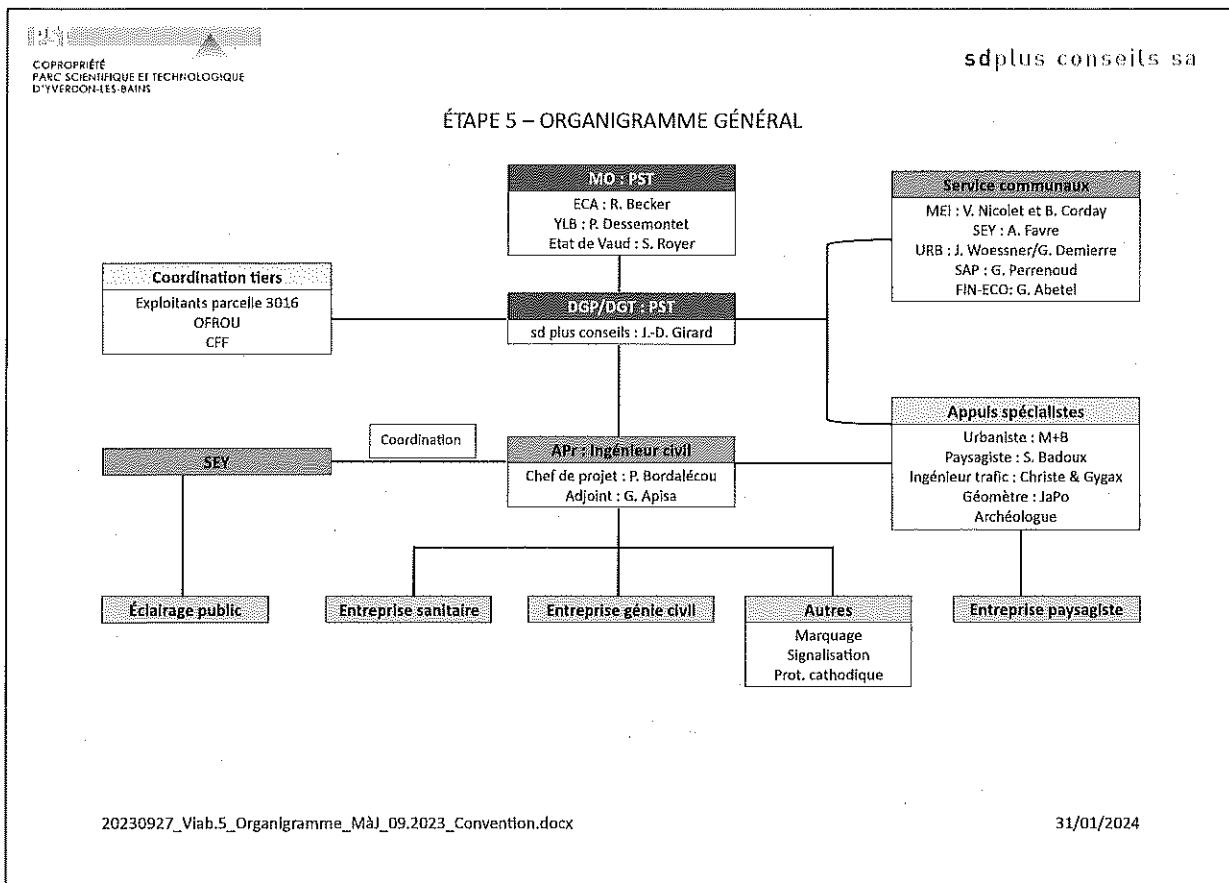
Les trois copropriétaires seront sollicités pour des demandes de crédit. La présente convention ne sera entièrement applicable qu'après validation des crédits par les autorités compétentes. Le coût des études sera réparti entre les copropriétaires proportionnellement à leurs parts.

Dans le cas où les crédits d'investissement nécessaires à la phase « Travaux » ne seraient pas accordés, la Commune d'Yverdon-les-Bains remboursera à l'ECA et à l'Etat de Vaud, au prorata de leur parts respectives le montant des frais engagés pour les frais d'études conformément au point 2.2. ci-dessus.

3 Organisation

3.1 Finalisation étape 4 et réalisation étape 5

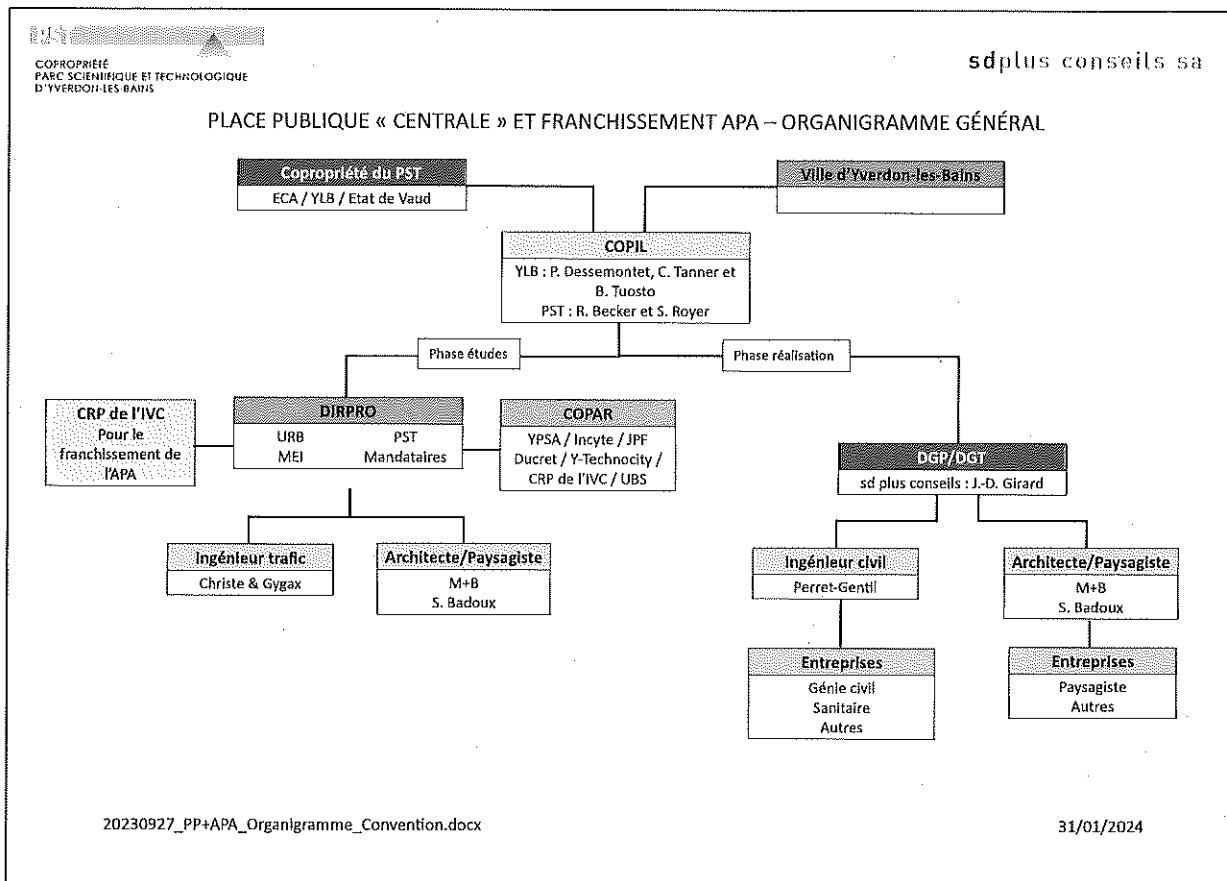
L'organisation mise en place par la Copropriété est la suivante :



Les mandats ont été attribués conformément aux dispositions de la LMP-VD. Cette organisation a été mise en place début 2023 et devrait perdurer jusqu'à l'achèvement des travaux.

3.2 Place publique centrale (secteur 13) et franchissement APA

Ces deux objets sont décrits au chapitre 4. L'organisation a été élaborée en automne 2023 et sera effective à la signature de la présente convention. Elle est la suivante :



Cet organigramme est appliqué pour la phase « Études ». Une réflexion sur l'organisation à mettre en place pour la phase « Travaux » sera effectuée une fois le préavis accepté par le Conseil communal et les crédits en découlant accordés.

3.2.1 Rôle et missions du « COPIL »

Le COPIL a les tâches suivantes :

- Faire valider la présente convention
- Formuler les enjeux du projet (coût, organisation, délais)
- Exercer la surveillance sur les objectifs et exigences du projet
- Valider les différentes phases d'études et de réalisation
- Approuver les modifications de projet qui dépassent la compétence de la DIRPRO
- Arbitrer en cas de divergences entre objectifs et contraintes/exigences
- Arbitrer les éventuels blocages avec la CRP de l'IVC.

3.2.2 Rôle et missions de la « DIRPRO »

La DIRPRO a les tâches suivantes :

- Déployer les objectifs du projet défini par le COPIL
- Approuver la planification des études
- Valider le cahier des charges d'adjudication
- Procéder aux décisions d'adjudication dans la limite des dépenses budgétées et approuvées

- Mettre en place les outils de gestion de projet
- Préaviser les dossiers d'avant-projet et de projet avec la mise à l'enquête
- Superviser la gestion financière des études
- S'assurer de la bonne tenue de la comptabilité du projet
- Superviser le relationnel technique et l'application de la convention avec la CRP de l'IVC
- Analyser et préaviser le devis des travaux.

4 Projet et répartition

4.1 Généralités.

Les copropriétaires ont pour objectif de réaliser les infrastructures nécessaires pour assurer la mobilité et la création d'espaces publics et de garantir 2 ans d'entretien des espaces verts. Ensuite les terrains sont remis à la Commune d'Yverdon-les-Bains, soit sous forme de domaine public (chaussée principalement), soit de domaine privé (noues, bande verte et MD le long de la voie CFF et de l'Avenue des Sciences).

Une fois ce transfert effectué, tous les travaux sur les secteurs remis seront pris en charge par la commune d'Yverdon-les-Bains.

Les différents travaux concernés pour chaque étape sont détaillés ci-dessous.

4.2 Étapes 1 et 2

Aucune intervention n'est prévue sur les étapes 1 et 2 au jour de la signature de la présente convention. Pour rappel, ces espaces ayant été transférés au domaine public, d'éventuelles nouvelles interventions (modification des haltes Travys pour mise en conformité selon LHand, création et suppression de places de parc sur le domaine public ou autres) relèvent de la compétence de la Commune d'Yverdon-les-Bains et seront pris en charge par celle-ci.

La prise en charge des aménagements autour de la future halte CFF et l'accès à celle-ci feront l'objet d'un accord ultérieur entre les parties.

4.3 Étape 3

Au jour de la signature de la présente convention, les deux objets suivants sont prévus :

a. Réaménagement du carrefour Sciences – Innovation

Le Service de la mobilité (actuellement MEI) a défini les futurs itinéraires des bus et positionné deux arrêts de bus sur l'Avenue des Sciences au Nord-Est de la route de l'Innovation. Ces arrêts nécessitent :

- Une adaptation des chaussées pour permettre une circulation aisée des bus
- Une adaptation de la traversée piétonne et MD
- La réalisation d'arrêt de bus pour mise en conformité selon LHand occasionnant d'importantes adaptations de la piste MD longeant, côté Jura, l'Avenue des Sciences.

Ce projet a été étudié dans le cadre de la viabilisation étape 5, mais sera réalisé sur l'assiette de l'étape 3.

Les coûts pour l'ensemble de ces travaux sont à charge des copropriétaires proportionnellement à leurs parts.

b. Adaptation de l'allée publique et de l'accès au canal (promontoire).

Les travaux relatifs au prolongement de l'allée publique sont à charge des copropriétaires proportionnellement à leurs parts. Le promontoire didactique le long du canal, à la hauteur de l'étape 3, est à la charge de la Commune d'Yverdon-les-Bains.

4.4 Étape 4

A. Travaux paysagers le long des voies CFF

Ces travaux n'ont pas été entrepris lors de la viabilisation de l'étape 4. Ils seront réalisés par et à charge de la Copropriété.

B. Place publique centrale

La parcelle 6501 de 2'592m² appartient aux membres de la Copropriété.

La Commune d'Yverdon-les-Bains a réalisé en 2014 un parking P+R provisoire et a transformé une partie de ce parking en zone de recharge électrique en 2022.

La mise à disposition provisoire de ce terrain est réglée par la convention passée le 14 mars 2014 entre la Commune d'Yverdon-les-Bains, l'ECA et l'Etat de Vaud. Les parties conviennent de remplacer cette convention par le présent accord. La Commune d'Yverdon-les-Bains étudie depuis 2020 la réalisation d'une place publique conformément au PPA en relation avec le parking mutualisé et le bâtiment de service de l'Aire A.

Par convention du 26 septembre 2023 avec la CRP de l'IVC, les membres de la Copropriété ont accepté de mettre provisoirement à disposition une surface de 300m² de la parcelle 6501 en vue des aménagements extérieurs du bâtiment « Forum ».

Le projet à développer sur cette place devra prendre en compte les besoins liés à la bonne exploitation de ce bâtiment, notamment la terrasse du restaurant sis au rez-de-chaussée qui va constituer un atout pour cette place publique.

Les parties ont identifié les enjeux suivants pour ce secteur:

- Relation avec le bâtiment « EXPLORiT » et ses abords, notamment les terrasses
- Relation avec la noue, l'espace de nature qu'elle représente et la végétation existante
- Prise en compte de l'APA et cohérence avec le projet de franchissement de l'APA
- Cohérence avec le réseau MD
- Lien avec les TP
- Renforcement de la végétalisation sur le site et lutte contre les îlots de chaleur
- Intégration et renforcement des éléments « sport, culture et nature » selon les objectifs de la Commune d'Yverdon-les-Bains pour ses espaces publics
- Prise en compte de l'étude d'usages.

Au jour de la signature de la présente convention, les parties n'ont pas encore établi le projet qui sera défini conformément à l'organisation prévue au chapitre 3 de la présente convention.

Les parties conviennent de la répartition des coûts suivante :

- Mise à disposition à titre gratuit par les membres de la Copropriété de la parcelle n° 6501
- Prise en charge de la réalisation et du financement des aménagements par la Commune d'Yverdon-les-Bains.

Une fois le secteur transféré au domaine public, la Commune d'Yverdon-les-Bains pourra accorder à la CRP de l'IVC une concession ou une autorisation pour l'usage d'une partie de la place à l'usage de terrasse du restaurant.

C. Franchissement APA

Ces travaux d'adaptation de la voirie existante sont rendus nécessaires par l'important flux piétonnier traversant cet axe principal. Ce flux est entre autres lié à la présence du bâtiment de service (secteur A) et du parking mutualisé (secteur B) situés de part et d'autre de cette chaussée.

Le 26 octobre 2022, la Commune d'Yverdon-les-Bains et la CRP de l'IVC ont signé une convention relative à la participation financière de la CRP de l'IVC au franchissement de l'APA.

Les enjeux identifiés pour ce projet de franchissement sont les suivants :

- Relation entre la place et les abords du bâtiment « EXPLORiT »
- Sécurisation des piétons
- Lien avec le réseau MD
- Cohérence avec les arrêts TP et avec le futur projet de halte ferroviaire
- Fluidité du trafic sur l'APA
- Emprises du réseau routier
- Matérialisation en lien avec les autres aménagements présents sur le site (revêtement des chemins MD, par exemple).

Au jour de la signature de la présente convention, le projet n'a pas encore été établi. Il le sera conformément à l'organisation prévue au chapitre 3 de la présente convention.

Aux termes de cette convention, la CRP de l'IVC prendra en charge les travaux de franchissement (y compris la phase « études ») jusqu'à concurrence de CHF 1'000'000.-.

Tout montant dépassant la part prise en charge par la CRP de l'IVC sera pris en charge par la Commune d'Yverdon-les-Bains, dans la mesure autorisée par le Conseil communal.

Les membres de la copropriété ne seront pas sollicités pour cet objet.

4.5 **Viabilisation Étape 5**

La viabilisation de cette étape a été étudiée en 2023 et les objets (voie et les réseaux nécessaires) suivants ont été identifiés.

A. Travaux paysagers le long des voies CFF

À charge des membres de la Copropriété proportionnellement à leurs parts.

B. Prolongement de l'Avenue des Sciences y compris le long de l'autoroute A5

À charge des membres de la Copropriété proportionnellement à leurs parts.

C. Prolongement de l'assainissement du chemin de Gravaz

À charge des membres de la Copropriété proportionnellement à leurs parts.

D. Prolongement de la MD et du canal le long de l'Avenue des Sciences (y compris promontoire en étape 5)

À charge des membres de la Copropriété proportionnellement à leurs parts.

E. Création des noues pour les secteurs de l'étape 5

À charge des membres de la Copropriété proportionnellement à leurs parts.

F. Place publique ouest

Les études ont abouti à une place « multi-usages » (cf. plan des infrastructures projetées). Sa réalisation est prévue en fonction du développement des parcelles à proximité et n'est à ce jour pas d'actualité. Cette convention ne traite par conséquent pas de cet objet.

G. Stations transformatrices

À l'image de ce qui a été appliqué en étape 3, les éventuelles stations transformatrices seront réalisées en étape 5 selon la répartition suivante :

- À charge des membres de la Copropriété proportionnellement à leurs parts :
Le génie civil comprenant les protections des câbles, les chambres de tirage et la cabine servant d'enveloppe aux transformateurs
- À charge de la Commune d'Yverdon-les-Bains :
Le câblage ainsi que les transformateurs à l'intérieur de la cabine.

H. Réalisation de deux forages dirigés sous les voies CFF

Une répartition à raison de **50 %** à charge des membres de la Copropriété proportionnellement à leurs parts et de **50 %** à charge de la Commune d'Yverdon-les-Bains est retenue.

I. Aménagements sportifs le long des voies CFF (étapes 2, 4 et 5)

La réalisation du cheminement et des plateformes sera prise en charge par les membres de la Copropriété proportionnellement à leurs parts.

Les aménagements sportifs seront à charge de la Commune d'Yverdon-les-Bains.

5 Planification générale

Les parties ont pour objectif de réaliser des études pour l'ensemble des travaux projetés dans cette convention en 2024 et 2025.

Les mises à l'enquête selon procédure LROU ou LATC suivantes seront nécessaires :

- Vabilisation étape 5 et étape 3 partielle (examen préalable déposé le 12 janvier 2024)
- Franchissement APA – études à effectuer en 2024 en vue d'une mise à l'enquête au 1er semestre 2025, dans la mesure du possible
- Aménagements Place publique Centrale – études à effectuer en 2024 en vue d'une mise à l'enquête en 2025.

Sur la base des mises à l'enquête et des appels d'offres principaux qui seront également lancés au 1er semestre 2025, les demandes de crédit seront établies.

Sous réserve de l'octroi des crédits nécessaires, les travaux seront planifiés ainsi :

Place publique centrale et franchissement APA : 2026

Vabilisation 5 : dès la nécessité, soit dès la vente de parcelles dans le secteur considéré.

6 Entrée en vigueur et échéance

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par toutes les parties.

Elle vient à échéance lorsque les parties se seront acquittées de leurs obligations mais au plus tard le 31.12.2028.

7 Résiliation

La résiliation pour justes motifs selon les dispositions du Code des obligations, applicables le cas échéant à titre de droit supplétif, est réservée.

8 Litiges et For

Les parties s'efforceront de régler tout litige pouvant survenir du fait de la présente convention à l'amiable, cas échéant en recourant à un médiateur choisi d'entente entre elles.

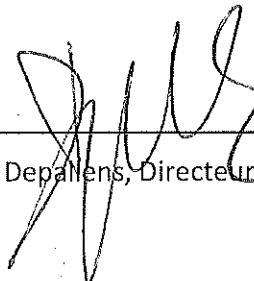
A défaut d'entente sur la personne du médiateur ou d'échec de la médiation, tout litige relatif à l'existence, à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera soumis aux juridictions ordinaires.

Le for juridique est à Yverdon-les-Bains.

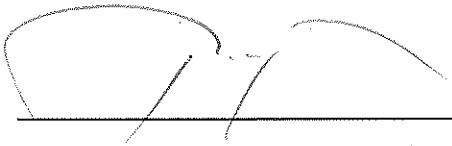
La présente convention est éditée en trois exemplaires originaux, un exemplaire de cette convention va à chacune des parties.

Ainsi fait en trois exemplaires à Yverdon-les-Bains, le 14.06.2024.....

Pour l'ECA :



Serge Depaillens, Directeur général



Rémi Becker, Responsable service immobilier selon procuration annexée

Pour l'Etat de Vaud

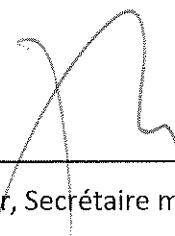


Samuel Royer, Responsable UOF selon procuration annexée

Pour la Commune d'Yverdon-les-Bains



Pierre Dessemontet, Syndic



François Zürcher, Secrétaire municipal

Liste des annexes

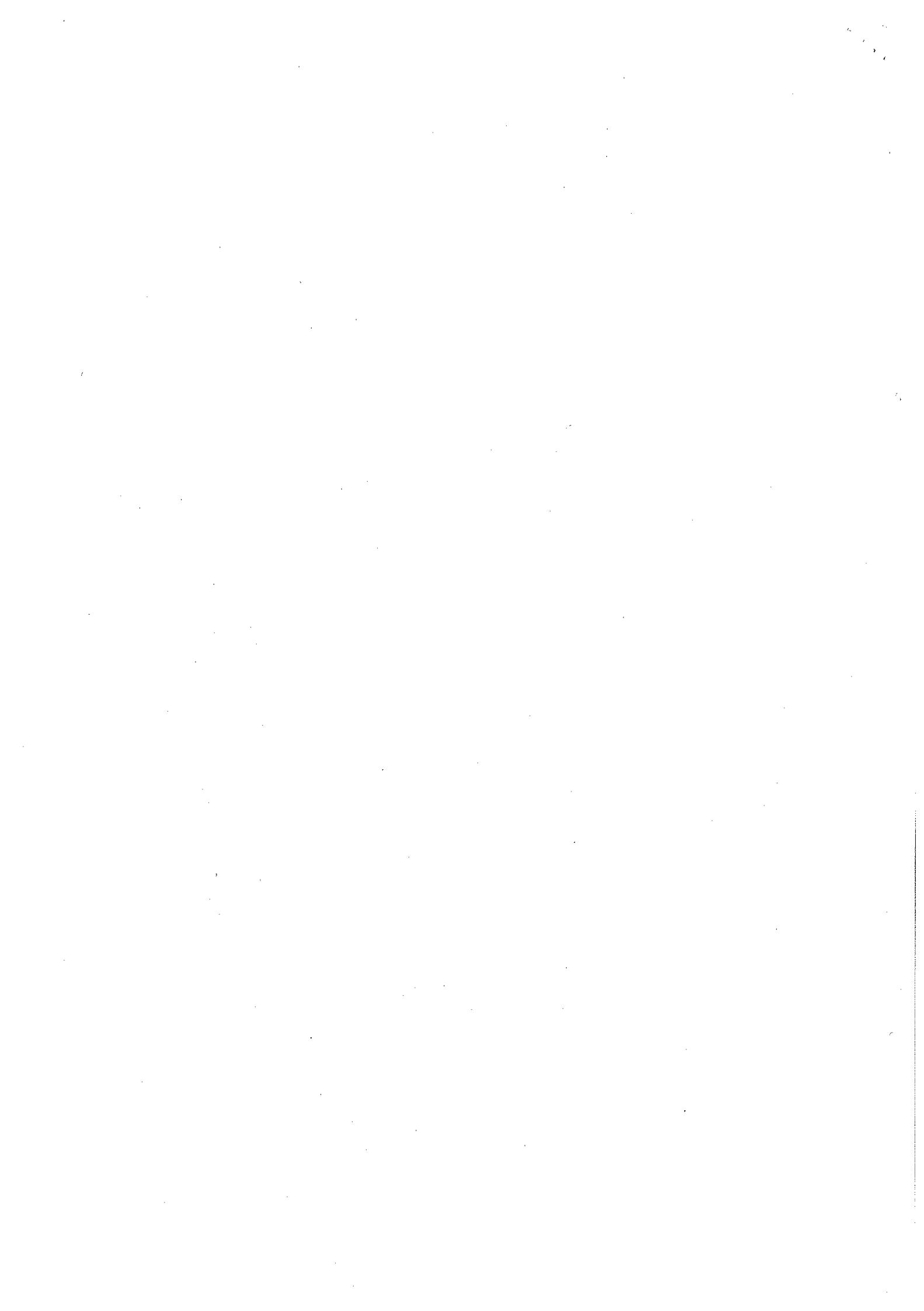
Annexe 1. Plan des infrastructures projetées

Annexe 2. Convention du 21 mars 2014 relative à la mise à disposition de la parcelle 6501 entre la Copropriété du PST et la Ville d'Yverdon-les-Bains) – emprise temporaire

Annexe 3. Convention relative à la participation financière de la CRP de l'IVC au franchissement de l'APA entre la Ville d'Yverdon-les-Bains et la CRP de l'IVC (octobre 2022)

Annexe 4. Convention relative à la mise à disposition provisoire d'une surface de la parcelle 6501 en vue des aménagements extérieurs du bâtiment « Forum » entre la Copropriété du PST et la CRP de l'IVC (septembre 2023)

Annexe 5. Vision directrice (état au 15.12.2023)





1 Place des Trois-Lacs

Limite de propriété



1 Place des Trois-Lacs

Limite de propriété



MATERIALITE REVETEMENT



1. GAZON CARROSSABLE



2. GRAVIER-GAZON



3. PRAIRIE BASSE



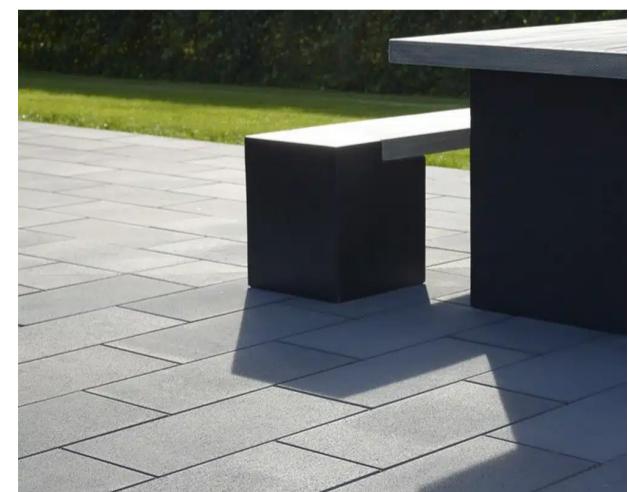
4. GAZON FLEURI



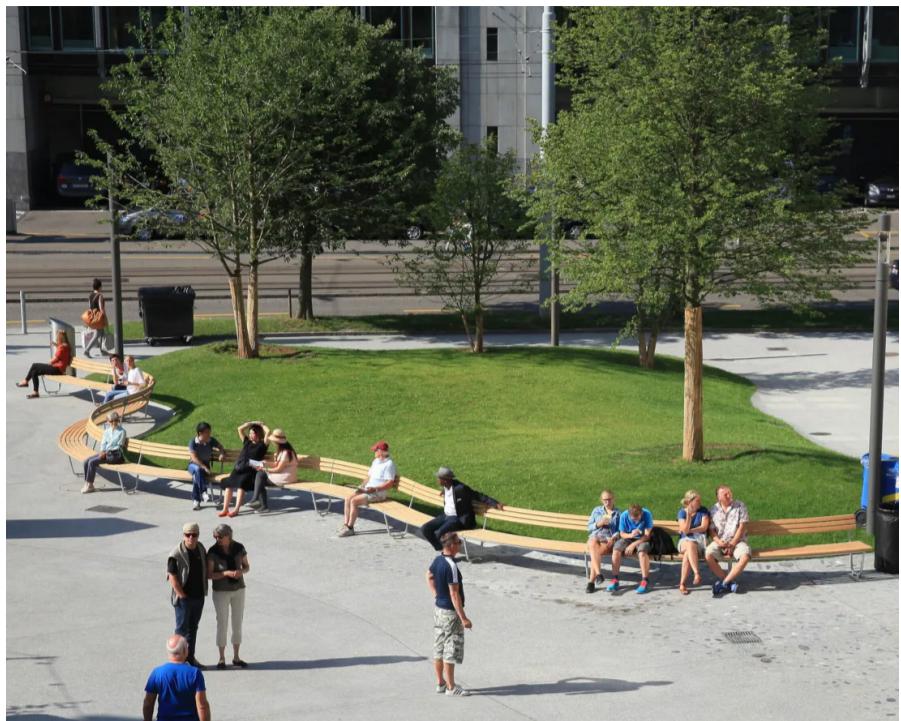
5. GRAVE FINITION SABLÉE



6. DALLE DE TERRASSE



1. BANC COURBÉ AVEC DOSSIER



4. BANC AVEC DOSSIER



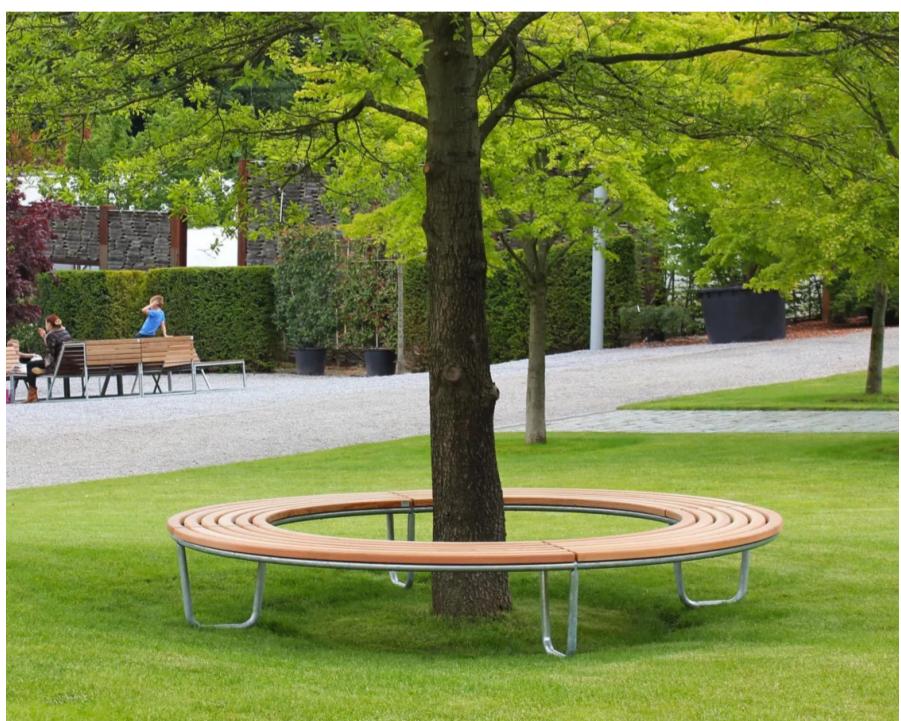
2. BANC COURBÉ AVEC DOSSIER



5. CHAISE LONGUE ERGONOMIQUE



3. BANC ROND SANS DOSSIER



6. COMBINAISON BANC-TABLE-BANC

